



PERSPECTIVES

Israël et la loi du Talion

François Brousseau

«Nous allons rendre le Sud-Liban invivable», a averti Yitzhak Rabin, le premier ministre israélien. Résultat: un déluge de feu qui tue des combattants adverses mais aussi des civils; quelque 100 bombardements israéliens en 30 heures. Au total, les dernières actions israéliennes au-delà de la frontière nord avaient fait hier soir 34 morts et 121 blessés, Syriens, Libanais et Palestiniens.

Oeil pour oeil, dent pour dent: l'implacable loi du Talion continue donc de prévaloir entre Israël et ses voisins. Mais jamais, depuis 1985, la logique de guerre ne s'était manifestée, dans cette région du monde, d'une manière aussi brutale qu'en ce moment.

Répliquant aux bombardements réguliers provenant, depuis trois semaines, de cet autre petit pays qu'est le Liban, Israël a voulu, ces derniers jours, frapper un grand coup. Premier visé: le Hezbollah, «Parti de Dieu» financé par l'Iran, intégriste jusqu'à la moelle, qui refuse l'existence de l'État juif et occupe une partie du pays des Cèdres d'où il mène régulièrement de sanglantes actions.

Connu pour ses méthodes spectaculaires comme les «assauts par vagues humaines» (500 «fous de Dieu» qui fondent sur un ou deux soldats adversaires isolés) et les attentats à la voiture piégée, le Hezbollah, ces derniers temps, a découvert les vertus de la guerre «aérienne»: ses roquettes russes Katioucha ont plu depuis trois semaines sur les Israéliens de la frontière.

La guerre froide israélo-arabe, plus ou moins contenue depuis le début des «pourparlers de paix» du Proche-Orient en octobre 1991 à Madrid, semble aujourd'hui dégénérer en guerre ouverte. En sommes-nous alors revenus au temps où l'État hébreu, en juin 1982, tentait d'annexer une grande partie du Liban en lançant l'opération «Paix en Galilée», pour finalement, trois ans et des milliers de morts plus tard, se replier piteusement sur une petite bande de terre, au sud? Pas nécessairement.

Aviation, marine, hélicoptères et artillerie ont été mobilisés pour mener la bien-nommée «Opération Règlement de comptes» des deux derniers jours. Mais d'infanterie et de chars, point, sauf pour renforcer la zone tampon qu'occupe Israël au Sud-Liban. Approuvant dans leur grande majorité ces raids, les Israéliens ne veulent cependant pas voir leurs dirigeants répéter l'erreur de «Paix en Galilée», qui fut un peu leur Vietnam.

Militairement, l'action aérienne de Tshal ressemblait plutôt à ce que font les États-Unis avec l'Irak: de soi-disant «frappes chirurgicales» destinées à affaiblir l'ennemi, mais qui ne préparent pas nécessairement une attaque au sol ou une invasion en bonne et due forme.

Que cherche donc le gouvernement d'Israël par cette application sans concession de la loi du Talion? D'abord, sans doute, à conforter une opinion intérieure moins pacifiste qu'autrefois, et qui n'a élu les travaillistes de Yitzhak Rabin qu'à la condition qu'ils donnent des garanties sur la sécurité de leur État. Façon dans un parti de colombes, M. Rabin, héros de la guerre de conquête de 1967, prétend répondre à cette attente.

Mais la réponse d'Israël, qui survient à la veille d'une nouvelle ronde — la onzième — de négociations israélo-arabes sous supervision russo-américaine, a aussi quelque chose de tragiquement automatique. Rituellement, à la veille d'une nouvelle ronde de négociations, les «durs» du Hezbollah ou du FPLP de Ahmed Jibril y vont d'agressions ponctuelles sur le sol israélien. Ces agressions sont mécaniquement suivies de représailles israéliennes. Sauf que cette fois, Tshal a décidé d'y aller d'une contre-attaque particulièrement violente, qui a fait cinq fois plus de victimes que le nombre de celles qu'elle prétendait venger.

Scène de cette violence, le Liban, allié forcé de la Syrie qui l'occupe à 90%, est-il en lui-même un enjeu important des négociations globales sur le Proche-Orient? Malheureusement pour ce pays où se déroulent depuis 18 ans les guerres des autres, pas vraiment. Il faut chercher derrière, du côté de la Syrie et de l'Iran, les prolongements de l'action israélienne.

La Syrie aurait été, l'automne dernier, prête à conclure une paix séparée moyennant la rétrocession du plateau du Golan. Elle a été très déçue de la valse-hésitation israélienne sur cette question. L'Iran, qui contrôle le Hezbollah, est la base immuable du «front du refus» anti-israélien. Un front qui, au vu de la grave crise interne de l'OLP de Yasser Arafat, recruté de plus en plus sur le terrain.

Les Israéliens, par leur action violente contre le «Parti de Dieu», font le pari qu'ils affaibliront l'adversaire et forceront l'émergence d'un «camp modéré» taillé sur mesure pour la suite des négociations. Mais cette action pourrait avoir, au contraire, pour effet de rapprocher des acteurs — notamment Damas et Téhéran — qui, depuis deux ans, s'étaient plutôt éloignés les uns des autres. De renforcer l'unité, mais aussi l'hostilité des ennemis de l'État juif.

Voir aussi en page 14: Les raids au Sud-Liban se poursuivent

LES ACTUALITÉS

Reid voit rouge et refuse de négocier avec les pêcheurs

PAGE 2



POLITIQUE

Bois d'oeuvre: le Canada remporte une victoire

PAGE 4

L'ÉCONOMIE



Oerlikon licenciera 200 travailleurs

PAGE 5

Cinq anglophones s'affichent

WELCOME TO QUEBEC

-WHERE-

"We Have Suspended Fundamental Liberties"

ROBERT BOURASSA, PREMIER, MARCH 14, 1989

fondation CIT-CAN foundation



PHOTO JACQUES NADEAU

Le gouvernement du Québec n'a pas encore statué sur l'utilisation de l'anglais sur les panneaux-réclame, mais qu'à cela tienne. La Fondation Cit-Can, regroupant cinq anglophones du West Island, a pris les devants, hier, en s'affichant... aux États-Unis. Reprenant un extrait d'une déclaration faite par Robert Bourassa en 1989, l'inscription, située à proximité du poste douanier de Trout River, dans l'État de New York, prévient les touristes américains qu'ils s'apprêtent à entrer dans un territoire où «nous avons suspendu les libertés fondamentales».

Un débat sans frontières?

La question linguistique déborde dans l'État de New York

JEAN DION
LE DEVOIR

Après l'avis des Nations unies, la bataille autour de la langue d'affichage au Québec se porte une nouvelle fois en terrain «international», gracieuseté d'un regroupement de citoyens du West Island las de voir leurs droits linguistiques «brimés».

Depuis hier matin, les automobilistes américains transitant par le poste-frontière de Trout River (État de New York) peuvent en effet admirer un gigantesque panneau portant la mention «Bienvenue au Québec, où «nous avons suspendu les libertés fondamentales» — Robert Bourassa, premier ministre, 14 mars 1989».

Le panneau «artisanal», qui fait 4 mètres de hauteur par 5 de largeur — est situé en bordure de la route 30, à environ un kilomètre au sud de la frontière canado-américaine.

Sa confection et son installation sont l'initiative de la Fondation Cit-Can (pour Citizens of Canada), de Beaconsfield, un organisme à but non lucratif comptant cinq membres et voué à «la promotion du multiculturalisme et la défense des droits individuels partout au Canada».

En procédant de la sorte, Cit-Can vise rien de moins qu'à «embarrasser suffisamment le gouvernement Bourassa pour qu'il fasse marche arrière et rétablisse le bilinguisme au Québec», a fait savoir hier l'un des directeurs de la fondation, Don Dondri, qui est aussi professeur de psychologie à l'Université McGill.

M. Dondri a d'ailleurs repoussé toutes les allégations voulant que le geste de son groupe relève de la «provocation» ou soit à tout le moins déplacé. Il a notamment in-

VOIR PAGE 14: DÉBAT

Les autochtones à Montréal

1) La ville, pour échapper à la misère et à l'ennui

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

En quelques années, Montréal est devenue la deuxième plus grande ville autochtone au pays. Plus de 44 645 personnes, seulement quelques centaines de moins qu'à Winnipeg, se disent Indiens ou Inuit, minorité plus ou moins visible parmi d'autres minorités, passant parfois pour des Latinos ou des Philippins.

Ce sont des autochtones urbains: loin de la réserve, mais pas tout à fait en ville non plus. Des hybrides, dont le nombre a carrément doublé d'un recensement à l'autre. Après la crise d'Okla, on a enregistré une augmentation de 140% du nombre d'autochtones sur l'île de Montréal. «Nous ne savons pas pourquoi, dit Ida Lavillois-Williams, directrice du Centre d'amitié autochtone de Montréal, mais les jeunes arrivent de plus en plus nombreux.» Signe du débordement: les 24 employés à temps plein du Centre de la rue Côte-des-Neiges ne savent plus où s'installer: d'anciennes toilettes ont même été transformées en bureau pour satis-

faire une demande sans cesse croissante.

Dernière communauté à s'être urbanisée au Canada, les autochtones sont aujourd'hui 73% à vivre hors de leur réserve. Et 80% d'entre eux résident dans les grandes métropoles. Les autochtones du Québec connaissent le plus grand boom démographique au pays: une augmentation de 89% d'un recensement à l'autre.

Indiens et Inuit ont quitté leurs réserves du Nord et du Grand Nord, et sont descendus dans la grande ville pour des raisons multiples: poursuivre leurs études, se faire soigner, travailler, mais le plus souvent, pour fuir la misère ou l'ennui de leur village natal.

L'arrivée dans la ville est brutale, parfois désespérante. C'est le choc: le bruit, la foule, la rapidité et l'air pollué, mais surtout l'indifférence des gens, l'anonymat, la solitude. «Dans les réserves, nous vivons empilés les uns sur les autres, dit Barbara Wilde-Lachène, une Algonquienne d'Abitibi qui travaille depuis huit ans au Service parajudiciaire autochtone. Nous ne sommes jamais seuls. Je venais moi-même d'une famille de 11 enfants. L'arrivée

en ville a été terrible.»

Plusieurs fuient la coercition sociale de la réserve, à la recherche d'une liberté mythique. Qui se transformera parfois en cauchemar. «Disons que ce n'était pas la liberté que je pensais», dit Barbara Wilde-Lachène. Arrivée seule et sans le sou, elle a atterri, comme beaucoup d'autres, au Châinon, qu'elle préférerait malgré tout à la réserve abitibienne, devenue trop lourde à supporter pour une mère célibataire de 17 ans. Le monde traditionnel, déjà passablement ébranlé, s'est écroulé. S'ensuit au mieux une crise existentielle, au pire une dépression.

Les plus démunis, les plus désemparés, sont les Inuit. Venus de minuscules communautés isolées du reste du monde, ils doivent tout apprendre. Circuler en métro, en autobus, ou utiliser un escalier roulant devient chose extrêmement complexe, dit Gilles Lalonde, officier responsable de la section Police-Jeunesse au poste 25, en plein centre-ville. «Ils sont complètement perdus, dit-il. C'est

VOIR PAGE 14: AUTOCHTONES

«Blackburn aurait intérêt à se taire»

Les policiers fourbissent leurs armes à huis clos

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Les policiers préparent dans la discrétion leur affrontement final avec les municipalités. Mais ils rejettent à grands cris l'idée d'adopter une loi spéciale qui les forcerait à rentrer au travail s'ils devaient poursuivre leurs moyens de pression après la «trêve» des vacances de la construction.

Réunis à huis clos dans un hôtel de la région de Montréal, les représentants des syndicats des policiers du Québec ont continué d'élaborer la stratégie commune «de négociations et de protestation» qu'ils comptent mettre en place au cours des prochains jours.

Les policiers s'opposent à la Loi 102 qui gèle les salaires des employés de l'État et des municipalités pour les deux prochaines années.

VOIR PAGE 14: POLICIERS

Faut-il ouvrir ou fermer Chibougamau?

Cette semaine, LE DEVOIR est allé faire un tour dans le coin de Chibougamau, une région de moins en moins minière, qui se dit que son avenir passera par la diversification. Certains prétendent qu'il faut

fermer le Nord et ses villes à l'heure où le cours du cuivre qui stagne et celui de l'or qui baisse font mal à ses mines. Mais au-dessus du 49e parallèle, des irréductibles Nordiques se battent pour leur survie, rouvrent des mines fermées,

projetent des usines de récupération de biomasse forestière. Pendant que les Cris eux, enrichis par la Convention de la Baie James, nouveaux grands consommateurs, redeviennent les seigneurs du royaume... Odile Tremblay arrive du pays des épinettes et des mouches noires. Page 9.



INDEX

Les Actualités.....2	Éditorial.....12
Agenda culturel...10	Idées.....13
Annonces classées...4	Le Monde.....7
Avis publics.....8	Montréal.....3
Culture.....11	Mots croisés.....8
Détours.....9	Politique.....4
Économie.....5	Les Sports.....6



Météo

Ciel variable
Max: 28
Détails en 8

• LES ACTUALITÉS •

Reid voit rouge et refuse de négocier avec les pêcheurs qui ont pris un chalutier russe «en otage»

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Pêches et Océans, Ross Reid, refuse de négocier avec les pêcheurs de Shelburne, en Nouvelle-Ecosse, qui tiennent un chalutier russe «en otage», tant qu'ils n'auront pas levé leur blocus.

En conférence de presse, hier, à Ottawa, le ministre a dit comprendre la frustration des pêcheurs, mais il a été néanmoins catégorique: «Je ne peux pas m'asseoir avec eux tant que le blocus restera en place, a-t-il affirmé sans broncher. Je ne peux pas réagir à ce genre d'action. Je ne peux pas réagir à la pointe d'un fusil.»

Furieux de la présence de bateaux étrangers dans les eaux canadiennes, une centaine de petits bateaux de pêche ont décidé d'encercler un chalutier russe, le *Pioner Murmana*, de Murmansk, pour l'empêcher de décharger sa cargaison de morue ou de mouiller au port. Cette morue doit être transformée par la société Continental Seafoods avant d'être expédiée aux États-Unis. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse acceptent mal que le gouvernement canadien permette aux flottes étrangères de pêcher certaines espèces alors que les stocks sont épuisés et que leur gagne-pain en dépend.

M. Reid, qui a interrompu ses vacances pour revenir à Ottawa, a indiqué qu'il n'avait parlé à aucun des pêcheurs protestataires. Selon lui, les représentants des pêcheurs n'ont pas tenté de le rejoindre. Il a dépêché le ministre des Anciens combattants, Peter McCreath, pour s'entretenir de la situation. M. Reid a indiqué cependant sur un ton ferme qu'il n'entend aucunement négocier quoi que ce soit avec les pêcheurs avant qu'ils ne cessent leurs activités protestataires.

Quelques pays étrangers ont le droit de pêcher à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles, moyennant certaines conditions. On permet par exemple la pêche du maquereau, du calmar et de la merluie argentée, car ces espèces ont peu de débouchés au Canada.

Cependant, en s'adonnant à la pêche de ces espèces, les navires étrangers prennent aussi dans leurs filets de la morue et de l'aiglefin, deux espèces contingentées par le gouvernement canadien. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse se sentent injustement traités.

Selon M. Reid, la prise en otage du *Pioner Murmana* est «symbolique» car elle est la cible de la colère des pêcheurs. M. Reid a indiqué qu'il n'existe pas de solution toute faite au problème de la surpêche par les navires étrangers.



Une centaine de petits bateaux de pêche encerclent depuis quelques jours le chalutier russe *Pioner Murmana*

PHOTO PRESSE CANADIENNE

L'adoption d'une Salvadorienne est compromise par la vente d'enfants à des couples canadiens

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le projet d'adoption d'une enfant salvadorienne par une psychologue québécoise, Mme Ginette France-Thomas, a été compromis après qu'un haut fonctionnaire et avocat salvadorien, Atilio Castro, soit accusé d'avoir enlevé et vendu au moins 20 enfants à des couples canadiens.

Le juge qui entend la cause de Mme Ginette France-Thomas, au Salvador, a en effet affirmé, selon les informations obtenues par Mme France-Thomas, qu'il ne voulait pas donner son accord à l'adoption avant d'avoir rencontré la mère naturelle de l'enfant, pour avoir son approbation finale.

A ce jour, Mme Ginette France-Thomas a investi entre 12 et 15 000 \$ et a passé un mois avec sa fille au Salvador, dans le but d'adopter cette enfant, aujourd'hui âgée de 18 mois.

Elle a entamé il y a deux ans ces procédures d'adoption au Salvador par le biais d'un intermédiaire québécois non accrédité par le Secrétariat à l'adoption internationale nommé Vincent Vega.

Une bonne partie de l'argent qu'elle a investi dans ces procédures d'adoption devrait, selon le contrat qu'elle avait conclu avec M. Vega, avoir été remis à une gardienne pour payer la pension alimentaire de son enfant, en attendant l'adoption finale.

«Aujourd'hui, M. Vega vit au Salvador», souligne Mme France-Thomas. Or, ce M. Vega, qu'elle a rencontré

informellement par l'entremise d'amis universitaires pour qui les procédures d'adoption avaient bien marché, n'a toujours pas obtenu son accréditation du Secrétariat à l'adoption internationale.

«Selon le Secrétariat, M. Vega n'a jamais fourni les informations suffisantes quant à ses démarches d'adoption».

Dans le cadre d'une accréditation du Secrétariat, on veut savoir exactement à qui va l'argent. Par exemple 3000 \$ à l'avocat et 4000 \$ à l'intermédiaire», de souligner Mme France-Thomas.

Jusqu'à récemment, dit Mme France-Thomas, Vincent Vega faisait affaire avec deux avocats salvadoriens, soit Atilio Castro, celui-là même qui est poursuivi par la justice salvadorienne, et Mauricio Rodriguez-Andrade.

C'est ce dernier qui défend la cause de Mme France-Thomas devant la justice salvadorienne.

Députée devant toute cette histoire, Mme France-Thomas a entrepris depuis deux mois des démarches pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'autres dossiers d'adoption contractés par des parents québécois au Salvador. «J'ai obtenu un avis de non-objection du Secrétariat à l'adoption internationale», souligne pour sa part Mme France-Thomas, qui dit vouloir éviter que cette affaire porte préjudice aux parents ayant réclamé l'adoption d'enfants salvadoriens.

«Je veux dire que les parents québécois font de démarches en toute

bonne foi, en pensant qu'ils vont aider un enfant abandonné», souligne-t-elle.

Au cours de son entrevue au DEVOIR, Mme France-Thomas a rapporté en effet plusieurs dossiers d'adoption contractés par M. Vincent Vega, qui se sont plus ou moins bien résolus.

Ainsi, une dame Claudine Aucuit, faisant également affaire avec M. Vega, a dû abandonner son projet d'adoption après avoir découvert que son enfant n'avait jamais été confié à une gardienne, mais était resté avec sa mère naturelle, et que cette dernière avait décidé, à la dernière minute, de garder son enfant avec elle.

Pendant ce temps, Mme Aucuit a payé une pension alimentaire en croyant qu'elle allait à une gardienne», ajoute Mme France-Thomas. Pour leur part, le couple Céline Constantineau et André Corriveau ont découvert, à leur arrivée au Salvador, que l'un des deux enfants qu'ils convoitaient avait déjà été confié à une autre mère québécoise.

Ces parents adoptifs ont donc pris en charge le grand frère de la petite fille qu'il leur restait, avant que la mère naturelle de cette enfant décide également de reprendre la charge de son enfant.

Enfin, un autre couple, celui de Marie Lapointe et de Michel Choinière, a investi de l'argent dans la pension alimentaire d'un enfant salvadorien qu'ils croyaient en bonne santé, pour découvrir que cet enfant était en fait très lourdement handicapé.

Attention aux photographies d'enfants nus!

DANNY VEAR
LE DEVOIR

On ne rigole pas avec les photographies d'enfants chez le procureur général du Québec.

Un homme et une femme de Boucherville ont dû faire face à des accusations criminelles — dont ils ont été lavés par la suite — parce qu'ils avaient photographié leurs enfants nus.

En colère, les parents ont déposé une poursuite de 100 000 \$ en Cour supérieure contre le procureur général du Québec et son avocat. Dans leur demande, déposée le 22 juillet, les parents soutiennent que la substitution du procureur général du Québec a «utilisé l'appareil judiciaire dans un but dilatoire, mesquin et contraire aux intérêts de la justice» et entamé une poursuite «inutile et abusive» à leur endroit.

Les parents ont une fille et un fils,

âgés de cinq ans et trois ans à l'époque. Avec leur appareil photo, les parents ont croqué une scène de la vie familiale: les enfants sortent de la salle de bain et sont l'un sur l'autre.

Le 6 septembre 1991, la mère se rend chez Maxi 35, à Boucherville, pour récupérer ses photos développées. Le commerçant lui dit que son film n'est pas prêt. En fait, le commerçant indiscret aurait transmis cette photographie à la Sûreté municipale de Boucherville.

On perquisitionne. Des accusations sont portées. Les deux enfants seront placés en famille d'accueil pendant quatre jours. Avec cette seule photographie de ces enfants en poche, le procureur général du Québec et sa représentante, l'avocate Joëlle St-Germain, avait déposé à l'endroit des parents des accusations pour avoir incité des enfants de moins de 14 ans à avoir des contacts

sexuels. Entre-temps, la Direction de la protection de la jeunesse de la Rive-sud mène une enquête. Dans son rapport du 30 septembre 1991, elle écrit que «notre évaluation a permis de constater que le mode de vie des parents en général s'avère très adéquat. Nous nous sommes retrouvés en présence de deux enfants sains, évoluant dans un milieu privilégié. A aucun moment, nous n'avons pu retenir la thèse d'une exploitation sexuelle sous quelque forme que ce soit.» En ce qui concerne la fameuse photo, le rapport précise que jamais les parents n'ont voulu placer les enfants dans une situation compromettante. Le procureur général du Québec ne tiendra pas compte du rapport et portera des accusations. Le père verra les accusations contre lui abandonnées quelques jours plus tard. La mère devra toutefois subir un procès devant jury. Elle sera acquittée en mai 1992.

Hydro-Québec fait fi des lois américaines, selon les Cris

PRESSE CANADIENNE

Le Grand Conseil des Cris et la société Hydro-Québec ont tous deux réagi hier à l'article voulant que des avocats et lobbyistes américains aient travaillé pour la société Hydro-Québec dans quatre États de la Nouvelle-Angleterre et New York ne l'aient pas déclaré officiellement auprès du ministère américain de la Justice, comme le veut la loi fédérale américaine.

L'article transmis par l'agence américaine Associated Press (AP) a été publié, en fin de semaine, dans plusieurs journaux de la Nouvelle-Angleterre. «L'ampleur de l'effort fait en lobbying par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec, tel que révélé par AP, a surpris même le Grand Conseil des Cris (du Québec) lequel a consacré un petit budget mais a mené une campagne bien visible aux États-Unis contre les projets de développement d'Hydro-Québec», indique le Grand chef Matthew Coon Come, du

Grand Conseil des Cris, dans un communiqué rendu public hier. Pour sa part, le directeur exécutif du Grand Conseil des Cris, Bill Namagossé, y voit une preuve que «le Québec et Hydro-Québec font systématiquement fi des lois américaines». «Hydro-Québec est le bébé du premier ministre Robert Bourassa et ils sont très habitués à atteindre leurs fins sous le couvert du secret et de l'obscurité», ajoute-t-il. Le journaliste d'AP signale dans son article que Hydro-Québec a reconnu avoir dépensé pour sa part 2,59 millions \$ en lobbying et relations publiques aux États-Unis l'an dernier relativement à ses projets de développement hydroélectrique au nord du Québec et aux exportations d'électricité aux États-Unis.

Du côté d'Hydro-Québec, la porte-parole Marie Archambault a expliqué qu'il existe deux lois sur l'enregistrement des lobbyistes travaillant aux États-Unis pour un gouvernement ou une compagnie non américaine, l'une est fédérale et l'autre relève de chacun des États.

EN BREF

LAC-BOUCHETTE: UN SURVIVANT SUCCOMBE

(PC) — Le bilan de la tragédie de Lac-Bouchette s'alourdit. L'un des deux survivants de cette collision survenue le 16 juillet est décédé hier matin. M. Gaston Brunelle, 66 ans, est mort vers 6 heures au Centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il avait subi des brûlures au troisième degré sur 30 % du corps. L'autre blessée, Florence Chagnon, a subi des brûlures moins graves et repose toujours à l'Hôtel-Dieu. Cette terrible tragédie routière aura donc causé la mort de 20 personnes. Entre-temps, les policiers de la Sûreté du Québec de Chicoutimi et Roberval poursuivent leur enquête pour déterminer la cause de l'accident. Ils attendent les rapports des groupes de spécialistes qui ont effectué des expertises.

FREDERICTON PAIERA LES TESTS DE DÉPISTAGE DU SIDA

Fredericton (PC) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé hier qu'il défrayera les coûts de tests de dépistage du virus du sida pour des milliers de patients ayant reçu des transfusions sanguines entre 1978 et 1985. Denis Allard, du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, a déclaré hier que plusieurs patients qui sont passés sur la table d'opération entre 1978 et 1985 pourraient avoir contracté le virus du sida par le biais de transfusions sanguines. Les réserves canadiennes de sang n'ont pas été soumises aux tests anti-sida avant le 1er novembre 1985. M. Allard a ajouté, lors d'une conférence de presse, qu'il était possible que des personnes ayant subi une opération à cette période n'aient même pas été mises au courant qu'ils avaient subi une transfusion sanguine. Et même si le risque d'être infecté par le virus reste mince, tous devraient subir un test de dépistage, a-t-il souligné. La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario, après avoir pris connaissance d'une étude révélant que six patients de la cardiologie d'un hôpital ontarien avaient contracté le virus du sida à la suite d'une transfusion, a émis une directive voulant que tous les patients ayant subi une transfusion sanguine entre 1978 et 1985 subissent des tests de dépistage de la maladie.

CORSON À NOUVEAU DANS L'EAU CHAUDE

(Le Devoir) — Shayne Corson fait face à des accusations de conduite dangereuse à la suite d'un accident nautique survenu ce week-end en Ontario et au cours duquel 14 personnes se sont retrouvées dans le lac. Vers trois heures dans la nuit de dimanche, Corson naviguait en compagnie de quatre amis sur le lac Muskoka quand son embarcation de sept mètres et demi est entrée en collision avec un grand canot. Trois personnes ont subi des blessures mineures. Les villageois ont secouru les naufragés. Les deux bateaux, d'une valeur totale de 150 000 \$, ont coulé rapidement. Maintenant avec les Oilers d'Edmonton, Corson a plusieurs fois fait la manchette à Montréal pour ses frasques hors-glace.

CITOYENNETÉ CONFIRMÉE

Ottawa (PC) — La Cour fédérale a confirmé, hier, la citoyenneté canadienne de Lakhbir Singh Minhas, que le gouvernement voulait révoquer, sous prétexte qu'elle avait été obtenue de façon frauduleuse. Pour excuser M. Minhas, le juge James J. Leveson a déclaré qu'il n'avait tout simplement pas compris «les subtilités et la complexité de la loi». Le 16 juin 1986, soit quatre ans après être entré au Canada comme immigrant reçu, M. Minhas, qui demeure à Edmonton, a fait sa demande de citoyenneté. Deux semaines plus tard, il a été accusé d'avoir agressé une personne avec un manche à balai, le jour de la Fête du Canada. Le 17 septembre, il a été interviewé par un juge de la citoyenneté et il n'a pas fait mention de son inculpation. Le juge a approuvé sa demande de citoyenneté. En janvier 1987, il a été trouvé coupable d'agression et condamné à 300 \$ d'amende. En mars, il a obtenu sa citoyenneté.

LE BAISER DU JUGE

Toronto (PC) — La juge Jean MacFarland a annoncé, hier, qu'elle commencera son enquête le 13 septembre prochain sur le juge Walter Hryciuk, de la Cour de l'Ontario, qui est accusé d'avoir harcelé sexuellement deux avocates de la couronne adjointes. Dans le premier cas, le juge Hryciuk aurait embrassé sans son consentement Me Kelly Smith. Dans le second cas, il aurait fait «des remarques de nature sexuelle» à Me Susan Lawson, en attirant son attention sur un commutateur électrique à connotation sexuelle. La plainte a d'abord été déposée auprès du Conseil de la magistrature de l'Ontario.

100%
DES ACURA INTEGRA 1993

TOUS LES MODÈLES
LS, RS, GS ET GS-R EN STOCK

À 4,8%
Sujet à l'approbation du crédit.
Offre en vigueur jusqu'au 30 juillet 1993.

D'INTÉRÊT
POUR 48 MOIS

**DÈS MAINTENANT
ET JUSQU'AU 30 JUILLET 1993**



ACURA
LES CONCESSIONNAIRES
FIABLES

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest,
Montréal. (514) 340-1344

ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau,
Greenfield Park. (514) 443-6555

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux. (514) 696-7777

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est,
Anjou. (514) 354-8811

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie,
Blainville. (514) 435-4455

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute Laval Ouest (440),
Laval. (514) 745-1234



LE DEVOIR

MONTREAL

Un jeune avocat se lance sur l'échiquier municipal de Laval

Serge Tremblay se présentera dans deux semaines sous la bannière du Parti lavallois

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le maire sortant Gilles Vaillancourt et Jean Rizzuto, de l'Option Laval, auront de la compagnie dans la course à la mairie de Laval cet automne. Serge Tremblay, un jeune avocat, annoncera sa candidature d'ici deux semaines sous la bannière du Parti lavallois.

La venue de M. Tremblay sur l'échiquier municipal a été confirmée hier par la présidente du PL, Pierrette Roussin. Cette dernière avait elle-même briguer les suffrages lors des élections de 1989. Elle était pressentie encore cette fois, mais pour des raisons familiales, Mme Roussin passe le flambeau à Ser-

ge Tremblay. «Me Tremblay est de la nouvelle génération et laissez-moi vous dire qu'à Laval, on a besoin de sang neuf», affirme-t-elle.

Agé de 33 ans, Serge Tremblay, dont le bureau est situé à Saint-Eustache, est un spécialiste du droit criminel et autochtone. Il a reçu sa formation à l'Université du Québec à Montréal. Avant de travailler à son propre compte, Me Tremblay faisait partie de l'équipe d'avocats du Protecteur du citoyen.

«On est mûr à Laval pour ce genre de candidat: quelqu'un de net, affirme l'organisateur du Parti lavallois, Gilles Corriveau. Il n'est pas question de s'engager dans une campagne de salissage comme le fait Jean

Rizzuto, de l'Option Laval. À l'entendre, tout est noir à Laval. Ce n'est pas vrai, même s'il y a beaucoup de choses à revoir, à améliorer et à éliminer dans l'administration du maire Vaillancourt, c'est pourquoi nous voulons une campagne d'idées.»

Quant à savoir ce qu'en pense le principal intéressé, il a été impossible de le rejoindre hier. Serge Tremblay est actuellement en vacance dans le sud des États-Unis. «Il est allé prendre des forces en vue de la campagne électorale», précise Gilles Corriveau. Et il pourrait bien en avoir besoin, car l'automne sera vraisemblablement chaud à Laval.

D'abord, les citoyens seront envahis par les dossiers politiques avec les élections fé-

dérales et municipales qui se dérouleront en parallèle. L'Option Laval (OL) et le Parti du ralliement officiel (PRO) ont d'ailleurs prévu le coup en démarant leur campagne depuis déjà plusieurs mois. Aux yeux de la présidente du PL, «il est trop tôt pour assaillir les gens qui ne s'intéressent pas à la politique durant l'été».

Quoi qu'il en soit, la lutte, pour le moins houleuse, se déroule actuellement entre le maire et l'aspirant Jean Rizzuto, tous deux d'allégeance libérale reconnue. Ce dernier élément fait d'ailleurs dire à plusieurs observateurs que la campagne prend l'allure d'une guerre fratricide. Depuis avril, le candidat du OL tombe à bras raccourcis sur l'administra-

tion du maire Gilles Vaillancourt; il a rendu publique en juin dernier, une étude d'un économiste des HEC qui remettait en question la gestion du maire. Ce dernier sollicite un deuxième mandat comme premier magistrat de Laval. M. Vaillancourt se relance dans l'arène avec l'assurance tranquille de ceux qui ne font face à aucune opposition, du moins au conseil municipal (22 conseillers sur 24 proviennent du Parti du ralliement officiel).

Pour ce qui est de l'arrivée de Serge Tremblay dans la mêlée, l'organisateur du Parti lavallois promet qu'avec Serge Tremblay, les adversaires n'auront d'autres choix que d'embarquer dans un débat de fonds.

Les meilleures raquettes au monde apprécient le stade Jarry

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

«Quoi, il y a un problème avec ce stade? Je le trouve très bien moi», s'étonnait hier Michael Chang, huitième joueur au monde, noircissant d'autographes les programmes, casquettes et autres babioles tendus par les jeunes groupies qui le suivaient à la trace hier.

Contrairement aux dirigeants de Tennis Canada qui trouvent les pires tares au stade Jarry et craignent d'être expulsés du club sélect des «Super neuf» à défaut d'un lifting majeur de 20 millions, les rois du stade, les meilleures raquettes au monde, ne semblent pas se plaindre outre mesure de l'état de l'endroit.

«Il y a d'autres stades qui ont des formes étranges, comme Saco à Tokyo. Je n'ai pas entendu les autres joueurs se plaindre de celui de Montréal», a commenté Chang, hier, étonné qu'on puisse retirer à la métropole le tournoi des Internationaux Players en raison du délabrement du stade Jarry.

Vestiaires tout à fait corrects, bouffe excellente: plusieurs joueurs ne trouvent en fait rien à redire sur le stade et l'organisation du tournoi, croit pour sa part le tennisman québécois Sébastien Leblanc.

«Ce n'est que pour les spectateurs que ça fait une différence. Les terrains, eux, sont comme partout ailleurs», a-t-il indiqué hier.

Son partenaire de longue date sur le court, Sébastien Lareau, émet plus de réserves. «La forme super évasée du stade peut rendre les points de repères difficiles et c'est très vexant. Cela n'empêche pas les bons joueurs de venir ici, mais ce serait surtout désastreux pour le tennis canadien si Montréal perdait son statut dans le circuit», croit ce dernier.

Aux côtés d'Indian Wells en Californie, de Cincinnati en Ohio et de Key Biscayne en Floride, Montréal est la seule autre ville nord-américaine à faire partie du tournoi des «Super neuf», deuxième en importance après celui du Grand Chelem.

Les spectateurs, encore clairsemés hier sur les estrades en cette première journée, s'étonnent eux de la mauvasse cote accordée au stade Jarry. Malgré ses trente ans bien sonnés, le stade a vu l'assistance au tournoi masculin de tennis passer de 62 000 en 1980 à 113 000 il y a deux ans et le prix des bourses accordées gonfler de 175 000\$ à plus de 1,2 millions.

«On voit très bien ici. Même très très bien», affirmaient en chœur hier M. et Mme Poirier, des habitués.

Malgré tout, M. Richard Legendre, directeur du tournoi et de Tennis Canada, direction Québec, n'en démord pas. Le stade doit faire peau neuve, à défaut de quoi Montréal sera expulsée du clan des neuf reconnu par l'ATP — l'association professionnelle qui régit le grand monde du tennis — au profit d'une ville offrant des installations plus modernes.

«On ne fait pas du chantage pour avoir un stade neuf. L'électricité a manqué dans le stade deux semaines avant le tournoi parce qu'un câble souterrain vieux de trente ans a cédé!», a-t-il invoqué hier.

Y a-t-il une solution médiane entre le stade actuel et la Cadillac à 20 millions, avec 3000 places de plus et huit courts additionnels dont rêve Tennis Canada? «On ne peut se contenter de rénover le stade car on n'arrivera pas encore au niveau déjà offert par d'autres tournois. Tant qu'à investir, mieux vaut être prêt à garder le tournoi pour les vingt prochaines années», a tranché hier M. Legendre.

Reprise des travaux sur le pont Champlain

LE DEVOIR

Les travaux de réfection du pont Champlain ont repris hier et se déroulent selon l'horaire habituel, soit de 20h00 à 6h00 du matin du lundi au jeudi; le vendredi de 21h00 à 8h00; et le samedi de 20h00 à 8h00. Après l'installation de 180 panneaux d'acier, il s'agit de la dernière phase des travaux. Ils ont lieu à l'extrémité du pont, vers Brosard, et 24 panneaux doivent encore être installés du côté sud de la superstructure. Les matins suivant l'installation de panneaux, les automobilistes constateront une déviation sur le tablier du pont, mais des travaux d'asphaltage auront lieu régulièrement pour adoucir le parcours.

Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

«Dix ans de magie»

Une centaine de ballons se balanceront gracieusement dans le ciel à partir du 7 août

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

«Dix ans de magie» proclame le slogan du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu qui aura lieu du 7 au 15 août. Une centaine de ballons se balanceront gracieusement dans le ciel montréalais, si le temps le permet évidemment, accueillant dans ces nacelles des amateurs aéroliers qui se prendront pour des Jules Verne. Ce petit tour dans l'espace coûtera 100\$, champagne et réception chez le cultivateur compris, soit 50\$ de moins que les années précédentes.

«Profitez-en, disait hier le président de l'événement, Jean Grimard, c'est un coût spécial de 10e anniversaire.»

Encore que même à prix d'aubaine, ce n'est pas tout le monde qui peut se permettre une virée dans les airs, et ceux qui devront se contenter d'admirer la danse des ballons sur le sol pourront bénéficier d'une série de spectacles et de concerts.

Ainsi on fait grand état d'une innovation intéressante qui se greffe en parallèle à cette fête annuelle des ballons, soit la tenue d'un premier festival de Musiques militaires pour souligner une tradition étroitement reliée à l'histoire de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu qui abrite, entre autres, le Collège militaire. Ce festival réunira quelque 200 musiciens du 5 au 8 août, dont ceux du Royal 22e Régiment et comme invitée spéciale, la Garde républicaine de France, une harmonie formée de 85 musiciens sous la direction de Roger Boutry. Ces groupes donneront des concerts de musique canadienne et classique à la cathédrale de Saint-Jean-sur-Richelieu les 5 et 8 août et les samedis et dimanches à 14h sur le site du Festival de montgolfières. La direction artistique des concerts de musique militaire est assurée par le lieutenant-colonel C.-A. Villeneuve et Marie DuPont en est la directrice générale.

Chute de popularité

Après dix ans, cet événement estival qui a connu ses heures d'originalité et de gloire et même une projection internationale, mais également l'année dernière une chute sensible de popularité attribuée en partie à la récession, au mauvais temps et aussi à un certain essoufflement des commanditaires et des organisateurs, après dix ans, donc, le festival prend un nouveau tournant.

Aussi se veut-il davantage une fête populaire et familiale animée chaque soir par des vedettes: Marie Carmen le 7 août, Les B.B. le 8, Kathleen le 9, Dan Bigras le 10, Hi! Ha! Tremblay le 11, Francis Martin le 12, Edith Butler le 13, Lara Fabian et Mario Pelchat le 14, enfin



PHOTO ARCHIVES

Dans quelques jours, comme chaque année depuis dix ans, les amateurs aéroliers pourront se prendre pour Jules Verne.

Mitsou pour clôturer le tout le 15 août. Les spectacles seront reproduits sur deux écrans géants.

Quant aux 21 nouveaux gonflables, ils prennent la forme et l'identité visible des pays représentés: une meule de fromage Camembert pour la France, une goutte d'eau pour le Québec, un verre de chocolat pour la Belgique, un pot de yaourt pour la Suisse, etc. Et il y aura également les ballons multicolores qui n'ont aucune marque de commerce, sinon que leur élégance naturelle.

Le festival est sous la présidence d'honneur de Timothy C. Forbes, des publications *American Heritage* et directeur du magazine financier *Forbes*. Grand amateur de montgolfières, il donnera le coup d'envoi du festival le 7 août, à 14h, à l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le prix d'entrée sur le site est de 7\$ la semaine, de 8\$ les fins de semaine, de 3\$ pour les enfants de 3 à 12 ans. Les départs en montgolfière ont lieu le matin à 6h et le soir à 18h... si le temps le permet. Réservations: 346-6000.

L'AGENDA

Le bonheur exposé

La quête du bonheur présentée sous forme d'exposition à caractère socio-historique. Voilà ce que les curieux peuvent découvrir en se rendant à la Maison du Pressoir (10 897, rue du Pressoir - métro Henri-Bourassa) jusqu'à la fin du mois d'août. On promet une mise en scène débridée de la conception du bonheur à travers les âges et les mentalités. C'est gratuit.

Le rire en musée

Pour remonter le moral des consommateurs, ou peut-être juste pour rire..., le Musée international de l'humour propose de nouveaux tarifs pour la période l'été. L'admission générale passe de 14,20\$ à 10\$. C'est l'occasion d'en profiter si vous n'y êtes pas déjà allé. Le Musée est situé au 2111, boulevard Saint-Laurent, et ouvre ses portes à 13h.

Paroles de choc

La série Paroles de choc présentée par le musée Pointe-à-Callière se poursuit aujourd'hui. Le débat entre les écrivains montréalais Denise Boucher et Émile Ollivier se déroulera au 350, place Royale, à compter de 17h30.

Preville Jazz Band

La musique éclatante des cuivres vous fascine? Le Théâtre de Verdure accueille ce soir le Preville Jazz Band dans le cadre de la série Fanfares Campbell. Ça débute à 19h30 au parc Lafontaine (rue Duluth/avenue du Parc Lafontaine). C'est gratuit.

Kathleen Lévesque

Louis Lortie à Notre-Dame

LE DEVOIR

Le pianiste Louis Lortie sera deux fois soliste ce soir en jouant le concerto no 1 de Tchaïkovski et le Concerto no 12 de Mozart, cette dernière pièce en remplacement du violoniste hollandais Zaap van Zweden retenu chez lui pour cause de maladie.

Ce concert dirigé par Charles Dutoit terminera la journée marathon de l'OSM consacrée à Mozart et Tchaïkovski à la basilique Notre-Dame.

A compter de 10h ce matin, le public est invité à participer à une répétition du concert de ce soir et à assister ensuite à des mini-concerts gratuits donnés par de petits ensembles formés de musiciens de l'OSM. Le premier commence à 13h30 avec Chantal Juillet, violoniste, et Louis Lortie, à 14h30, avec Theodore Baskin et Diane Lacelle, hautbois, David Griffin et John Milner, cors, Whitney Crockett et Philip Pandolfi, bassons; à 15h30, avec Robert Crowley, clarinette, Richard Roberts et Mary Ann Fujino, violons, Charles Meinen, alto, et Gary Russett, violoncelle; enfin à 16h30 avec les violonistes Richard Roberts et Anne Robert, les altistes Neal Gripp et Nathalie Racine, les violoncellistes Carole Bogenez et Sylvie Lambert.

Rappelons que Charles Dutoit dirigera demain soir (mercredi) le dernier concert de la série Mozart Plus et son invitée est la jeune violoniste Sarah Chang.



LE DEVOIR

N'A PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE.

TOUS LES VENDREDIS, DURANT TOUT L'ÉTÉ,
UNE PAGE SUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES DE QUÉBEC.



LE DEVOIR POLITIQUE

Conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis

Le Canada remporte une victoire

Washington (PC) — Le Canada a remporté une victoire dans le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre.

Un groupe spécial d'experts a ordonné hier à la Commission américaine du commerce international de reconsidérer un jugement qui était au désavantage des producteurs canadiens de bois d'œuvre.

«Nous sommes contents, et un peu surpris, de voir qu'un groupe d'experts préside par un Américain demande à la commission de refaire ses devoirs», a commenté le président-directeur général de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, M. Richard Lacasse, au cours d'une entrevue téléphonique avec la Presse canadienne.

Les avocats du Canada avaient également le cœur à la célébration hier.

«La décision du groupe d'experts reflète presque entièrement la position canadienne», a déclaré Mme Jean Anderson, de la firme juridique Weil, Gotshal et Manges.

La Commission du commerce international avait déterminé en juin 1992 que les subventions que recevait l'industrie canadienne du bois d'œuvre causaient un préjudice à l'industrie américaine. Par cette décision, la commission confir-

maît un droit compensateur de 6,51% sur le bois d'œuvre canadien.

Ce droit avait été fixé par le département américain du Commerce dans une décision rendue en mai 1992.

Hier, le groupe spécial d'experts, formé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, a soutenu que la preuve qui lui avait été présentée ne justifiait pas cette décision.

«Le groupe a examiné minutieusement le jugement de la commission, et a été incapable de discerner quelque preuve que ce soit (à distinguer des théories, des arguments, des suppositions ou des hypothèses) qui montre dans les faits que les importations de bois d'œuvre canadien ont entraîné une baisse des prix du bois d'œuvre américain», indiquent les experts, trois Américains et deux Canadiens, dans le jugement long de 80 pages.

«La seule présence d'un volume significatif d'importations n'est pas suffisante pour démontrer un préjudice à l'industrie américaine», ajoutent-ils.

Les experts ont aussi rejeté du revers de la main les comparaisons que la commission établissait entre le bois d'œuvre et d'autres matériaux de construction comme étant «méthodologiquement mal fondées».

Le groupe spécial d'experts a également affirmé que la Commission du commerce international n'avait pas expliqué de façon convaincante pourquoi elle avait refusé d'exclure le Québec de cette cause.

Le Québec avait demandé à la commission de l'exclure parce que le département américain du Commerce avait reconnu que les exportateurs québécois de bois d'œuvre ne bénéficiaient que de 0,01% de subvention.

La commission a refusé de traiter le Québec dans une classe à part en expliquant que le département du Commerce avait refusé de le faire.

Le groupe d'experts a jugé que cette explication était insuffisante.

M. Lacasse a déclaré que les experts avaient donné une leçon à la commission, avant de rappeler que le conflit n'était pas terminé.

La Commission américaine du commerce international a 90 jours pour répondre au groupe spécial d'experts. En attendant, le droit compensateur continuera à s'appliquer.

Mme Anderson a cependant affirmé que la décision du groupe d'experts ne laissait pas grande marge de manœuvre à la commission, et que celle-ci aura de la difficulté à prouver l'existence d'un préjudice dans sa réponse officielle.

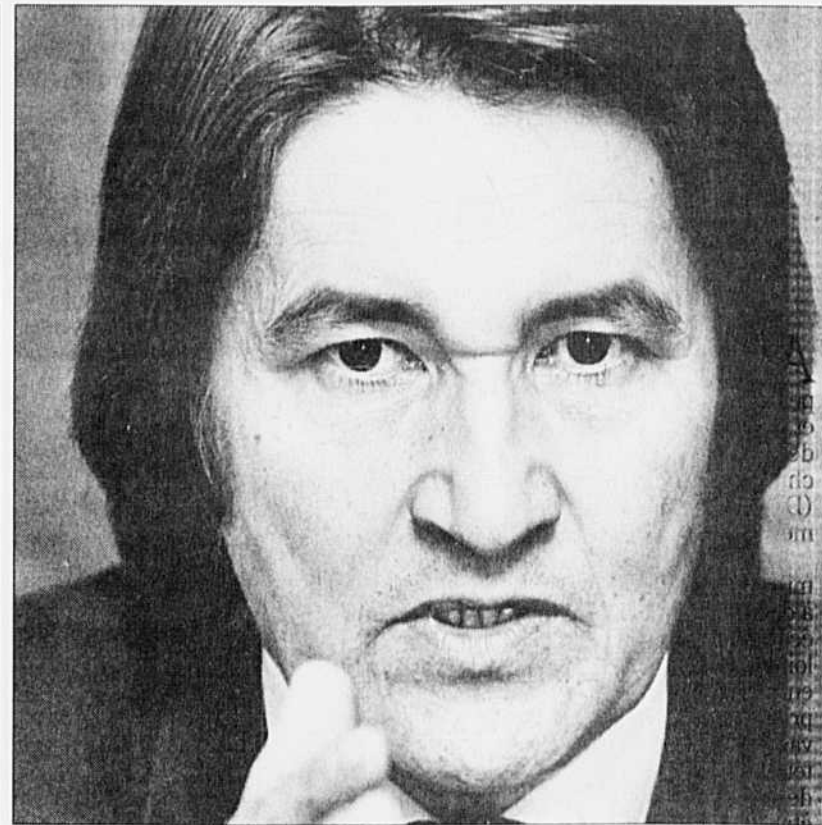


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Ovide Mercredi: «Beaucoup de «plaisanteries sur les Indiens»

Campbell va se montrer plus dur avec les Indiens, croit Mercredi

Tsautina, Alberta (PC) — «Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le gouvernement de Kim Campbell va se montrer plus dur envers les Indiens que celui de Brian Mulroney», a prédit le leader autochtone Ovide Mercredi, hier, à l'ouverture du congrès annuel de l'Assemblée des Premières Nations.

S'adressant aux quelque 600 chefs autochtones réunis dans cette réserve située tout près de Calgary, M. Mercredi a reconnu qu'il n'a pas discuté personnellement de ses préoccupations avec Mme Campbell, mais il a fait remarquer que les gestes du gouvernement sont plus éloquentes à ce sujet que les paroles.

C'est ainsi, a-t-il souligné, que la nouvelle ministre des Affaires in-

diennes, Pauline Browes, n'assiste même pas au congrès de l'Assemblée des Premières Nations. Cette absence, selon lui, est «inexcusable».

D'autant plus, a-t-il rappelé, que c'est la même Mme Browes qui, récemment, a déclaré que la reconnaissance par Ottawa de l'autodétermination des autochtones s'était évanouie avec la défaite de l'accord constitutionnel de Charlottetown.

M. Mercredi trouve qu'on «fait beaucoup de plaisanteries sur les Indiens, mais il n'y en a aucune de drôle». La seule façon pour les autochtones de riposter sans violence, selon lui, est d'élire des politiciens de n'importe quel parti qui considèrent les questions autochtones comme une priorité.

En prévision des élections prévues pour l'automne

Élections Canada met les bouchées doubles

Ottawa (PC) — Deux mesures principales rendront le vote plus accessible aux prochaines élections: les Canadiens pourront s'inscrire et voter le jour même du scrutin et quelque 2,4 millions de citoyens canadiens résidant à l'étranger pourront se prévaloir de leur droit de vote.

Ces nouvelles règles du jeu viennent quelque peu compliquer la vie du directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley. Mais, selon lui, le bureau fédéral des élections est prêt à toute éventualité.

«Nous sommes fin prêts», a-t-il expliqué au cours d'une entrevue accordée à La Presse canadienne. En prévision du scrutin prévu pour l'automne, Elections Canada a mis les bouchées doubles pour s'assurer que les modifications à la loi électorale puissent entrer en vigueur.

La loi C-114, sanctionnée le 6 mai 1993, étend le

droit de vote aux juges, aux détenus purgeant des peines de deux ans ou moins, aux handicapés et aux défectifs mentaux. Les détenus pourront voter par l'entremise d'un bulletin de vote spécial dix jours avant le scrutin. M. Kingsley n'y voit aucune difficulté. «On va tout simplement répéter l'exercice du référendum», a-t-il souligné.

Pour la première fois, les électeurs pourront s'inscrire et voter le jour même du scrutin. Cela est toutefois à déconseiller, avertit M. Kingsley qui précise que «la nature humaine est de retarder l'inévitable». «Ce n'est pas la chose à recommander. Plus de gens vont s'inscrire le jour du scrutin, plus ça va être frustrant», dit-il. Selon lui, il se pourrait qu'on demande aux retardataires de voter en deux étapes, à deux bureaux de scrutin différents, en faisant la queue chaque fois.

Autre nouveauté: quelque 2 400 000 Canadiens

résidant à l'étranger pendant moins de cinq ans et qui ont l'intention de revenir au Canada pourront aussi se prévaloir de leur droit de vote. Ils devront inscrire leur nom à un registre international, «de préférence avant le déclenchement des élections». Ils devront remplir un bulletin de vote spécial vierge en indiquant le nom du candidat de leur choix. «Les erreurs d'pellation ne compteront pas si l'intention de l'électeur est claire», de préciser M. Kingsley tout bonnement.

Les Canadiens à l'étranger devront eux-mêmes se charger d'acheminer leur bulletin de vote dans une enveloppe spéciale au quartier général d'Elections Canada, à Gloucester, tout près d'Ottawa. Dans certains cas, la valise diplomatique des missions canadiennes s'en chargera. Les bulletins de vote devront être reçus avant 16 heures trois jours avant la date du scrutin.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 100 • 199 Achat-vente-échange
- 160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 200 • 299 Achat-vente-échange
- 251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

BORD DE MER. Unique. Adorable petite maison, vue magnifique, hivernisée, excellent état. Baie des Chaleurs, N.B. 41 500\$ (514) 243-5779. (514) 243-5612

121 CANTONS DE L'EST

GRAND DOMAINE 15 ACRES
2 beaux chalets, 97 000\$
819-822-1070, 819-889-2686

LAC BROME MANOIR INVERNESS
Elegante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 s.bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires sages, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000 \$ Sur rendez-vous.
jour: 987-3838, soir: 388-2704.

ORFORD - 60 000\$. Foyer, 2 c.c., mezzanine, meuble, cuisine. Accès piscine, tennis (été-hiver). Pres ski + golf. 514-271-5853

SUTTON Petite maison sur 12 acres. Vue splendide, pied-à-terre idéal. 65 000\$. C. FELBER. Imm. Dynamiques. 538-4000

SUTTON Maison captivante. Revenu 2200\$. Rivière, grand terrain. 109 000\$. CAROL MELANSON. Imm. Dynamiques. 538-8230

134 FERMES, FERMETTES TERRES

LAKEFIELD
Terrain site enchanteur, boisé, côté rive nord. Idéal pour fermes, 1500\$ l'acre. 1-432-9034

135 TERRAINS

DORVAL, 1925 BORD DU LAC
Beau terrain, situé au bord de l'eau, prêt à bâtir, vente rapide. Prix 185 000 \$. 253-8960, soir 651-4312

MAGNIFIQUES TERRAINS
Bord de l'eau (lac Waikato), terrain 88, 1 km autoroute 10, 1514/559-4215

135 TERRAINS

STE-MARGUERITE DU LAC MASSON
Pointe de 167 000 p.c. (746 pi. façade lac). Très paisible. Domaine Lac Croche. 0.75\$/p.c. Plan disp. 739-7967.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

2100 ST-DENIS
Très bien situé, 2 1/2, à partir de 450\$ tout inclus. 287-8997.

3010 GOYER 3 1/2, 4 1/2, livres, propres, près de U de M, semi-meubles. 733-4544

AV. MORGAN, 3 1/2, bois franc, renové, entr. lav./séch. 3755. 1er juil. 848-9770 de 9h à 17h.

AV. MORGAN, 7 1/2, r.d.c., calme, ensoleillé, renové, bois franc, entr. lav./séch., jardin, garage, 7855. 1er juil. 848-9770 de 9h à 17h.

C.D.N., 1 1/2 à 5 1/2, bien situés, pres hôpital Ste-Justine. U de M. beaux et propres, buanderie, intercom. 737-9300.

C.D.N., Fendall, pres U de M., 6 1/2, bas duplex, repart. chauffé, poêle/frigo, cuis. ren., jardin. 1er sept. 9355 737-4848.

DE MAISONNEUVE E. Pres Radio-Canada, luxueux 3 1/2, frais peint, poêle, frigo, lav./séch., intégrés. 598-5003.

HAMPSTEAD haut duplex, 6 1/2, foyer, balcon, tranquille, pres metro, 850\$ non chauffé. 487-3520.

N.D.G., 1er sept., bas duplex, 7 1/2, 3 c.c., boiserie, pl. bois franc, s/lavage, cour privée. 7955 482-6437.

N.D.G., Pres Monkland et metro Villa Maria, 4 1/2, 5 1/2, chauffé, eau chaude, frais peint. 486-5700, 596-0299.

OUTREMONT ADJ. Chemin Hudson, secteur tranquille, pres U de M., services, joli 3 1/2, chauffé, eau ch., poêle/frigo. 733-6020.

OUTREMONT ADJ. PRES U DE M 7 1/2 chauffé, haut duplex, appareils, 2 1/2, tout compris. 738-3586.

OUTREMONT Rue Laurier, face église St-Viateur, grand 7 1/2 pièces, chauffé, éclairé. 13505 733-1228.

OUTREMONT pres Laurier 3 1/2, 4 1/2, à partir de 410\$ 277-0054

OUTREMONT 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym. "sun deck". 277-5873

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym. "sun deck". 277-5873

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILE D'ORLÉANS, St-Jean, bord de l'eau, québécoise, 2 c.c., foyer, semaine (+/-) jusqu'à fin sept. 418-829-1256.

ST-SAUVEUR Luxueuse maison 687-0222.

176 CHALET À LOUER

MONT SUTTON. Vue panoramique, foyer, piscine privée creusée, chauffée. Sem./mois. 671-5763. fin sem.: 1-538-2773

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usage. 636-6898
Les Aménagements F.B. Inc.

450 EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450 EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

DÉCÈS

BEGIN, JEAN-LUC
A la Maison Marc Simon de Québec, le 24 juillet 1993, à l'âge de 42 ans et 3 mois, est décédé, M. Jean-Luc Begin demeurant à Québec. Il était le fils de M. Jean-Marc Begin et de Mme Florence Couture de St-Louis de Pintendre.

Selon son désir, il ne sera pas exposé et a été inhumé. Les funérailles auront lieu mardi le 27 juillet à 15 heures en l'église St-Louis de Pintendre ou la famille sera présente, à compter de 13h30 pour recevoir les condoléances et de la au cimetière paroissial de Pintendre. Sous la direction de la Résidence Funéraire Claude Paquet Inc., 761 Chemin Pintendre, à Pintendre.

Outre ses parents, il laisse dans le deuil sa soeur Claudette (Donald Stewart Forbes), ses frères René (Lynne Palardy), Jacques, son grand-père M. Alphonse Couture, son neveu et sa niece David et Catherine Forbes aussi plusieurs cousins et sœurs ainsi que ses collègues de théâtre Le Trident. Vous pouvez témoigner vos condoléances en faisant un don à MELS, 175 rue St-Jean, Bureau 200, Québec, Qc, G1R 1N4, des formulaires seront disponibles à l'église, des remerciements sont adressés à tout le personnel de la Maison Marc Simon. Pour renseignements, (418) 835-5329.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

DÉCÈS

BEGIN, JEAN-LUC
A la Maison Marc Simon de Québec, le 24 juillet 1993, à l'âge de 42 ans et 3 mois, est décédé, M. Jean-Luc Begin demeurant à Québec. Il était le fils de M. Jean-Marc Begin et de Mme Florence Couture de St-Louis de Pintendre.

Selon son désir, il ne sera pas exposé et a été inhumé. Les funérailles auront lieu mardi le 27 juillet à 15 heures en l'église St-Louis de Pintendre ou la famille sera présente, à compter de 13h30 pour recevoir les condoléances et de la au cimetière paroissial de Pintendre. Sous la direction de la Résidence Funéraire Claude Paquet Inc., 761 Chemin Pintendre, à Pintendre.

Outre ses parents, il laisse dans le deuil sa soeur Claudette (Donald Stewart Forbes), ses frères René (Lynne Palardy), Jacques, son grand-père M. Alphonse Couture, son neveu et sa niece David et Catherine Forbes aussi plusieurs cousins et sœurs ainsi que ses collègues de théâtre Le Trident. Vous pouvez témoigner vos condoléances en faisant un don à MELS, 175 rue St-Jean, Bureau 200, Québec, Qc, G1R 1N4, des formulaires seront disponibles à l'église, des remerciements sont adressés à tout le personnel de la Maison Marc Simon. Pour renseignements, (418) 835-5329.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

Direction A. Dallaire Inc.

DÉCÈS

BEGIN, JEAN-LUC
A la Maison Marc Simon de Québec, le 24 juillet 1993, à l'âge de 42 ans et 3 mois, est décédé, M. Jean-Luc Begin demeurant à Québec. Il était le fils de M. Jean-Marc Begin et de Mme Florence Couture de St-Louis de Pintendre.

Selon son désir, il ne sera pas exposé et a été inhumé. Les funérailles auront lieu mardi le 27 juillet à 15 heures en l'église St-Louis de Pintendre ou la famille sera présente, à compter de 13h30 pour recevoir les condoléances et de la au cimetière paroissial de Pintendre. Sous la direction de la Résidence Funéraire Claude Paquet Inc., 761 Chemin Pintendre, à Pintendre.

Outre ses parents, il laisse dans le deuil sa soeur Claudette (Donald Stewart Forbes), ses frères René (Lynne Palardy), Jacques, son grand-père M. Alphonse Couture, son neveu et sa niece David et Catherine Forbes aussi plusieurs cousins et sœurs ainsi que ses collègues de théâtre Le Trident. Vous pouvez témoigner vos condoléances en faisant un don à MELS, 175 rue St-Jean, Bureau 200, Québec, Qc, G1R 1N4, des formulaires seront disponibles à l'église, des remerciements sont adressés à tout le personnel de la Maison Marc Simon. Pour renseignements, (418) 835-5329.

Direction A. Dallaire Inc

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑	↑	↑	↓	↑
+19.63 1840.59	+39.30 3869.49	+20.96 3567.70	-0.02 78.07	+3.20 393.00

Bond de 25% de la construction résidentielle

PRESSE CANADIENNE

Après avoir été en baisse durant cinq trimestres consécutifs, la construction résidentielle remonte la pente au Québec. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) rapporte en effet qu'au cours du deuxième trimestre, 37 600 logements ont été mis en chantier, en données désaisonnalisées et annualisées (DDA), un bond de 25% par rapport au premier trimestre.

«Les faibles taux d'intérêt et le programme fédéral de mise de fonds de 5% ont facilité l'accès à la propriété à de nombreux locataires», explique Jean-François Dion, économiste régional à la SCHL. «Nous sommes toutefois loin de la moyenne annuelle de 50 000 mises en chantier enregistrée au cours des années 80. La lenteur de la reprise économique et l'insécurité face au marché du travail continuent d'affecter la confiance des consommateurs, particulièrement ceux qui envisagent l'achat d'une deuxième propriété. Ces derniers devraient toutefois être plus actifs au cours des prochains mois grâce au récent regain enregistré dans la vente des propriétés», ajoute M. Dion.

Le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard a aussi rapporté une augmentation et cela a favorisé une légère amélioration dans le secteur de la construction domiciliaire dans tout le pays durant le deuxième trimestre de l'année, a indiqué hier la Société centrale d'hypothèques et de logement.

La SCHL a dit qu'il y a eu 5,5% plus de mises en chantier au pays d'avril à juin qu'au cours des trois premiers mois de 1993, en données ajustées aux variations saisonnières. L'organisme gouvernemental a précisé que selon ses chiffres ajustés aux variations saisonnières, il y a eu 153 500 mises en chantier au cours du deuxième trimestre, contre 145 500 durant le premier.

Au Québec, sur plan régional, toutes les régions métropolitaines affichaient un recul par rapport à l'an dernier à l'exception de Trois-Rivières où l'activité du deuxième trimestre était en hausse de 46%. La baisse la plus forte a été enregistrée dans la région de Chicoutimi-Jonquière (-22%) suivi de Sherbrooke (-17%), Hull (-12%), Québec (-10%) et Montréal (-3%).

Une vocation agricole confirmée

Saint-Hyacinthe mise sur le Centre d'innovation et de transfert technologique

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La vocation agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe fut singulièrement confirmée dans les années 80 par la création d'un campus de haute-technologie dont le remplacement prochain par un Centre d'innovation et de transfert technologique annonce une étape nouvelle, puisque ce Centre sera au service de l'ensemble des petites et moyennes entreprises du Québec.

«Le campus, c'était beaucoup du bénévolat», explique M. Jean-Claude Messier de la Corporation de développement économique et industriel de la région de Saint-Hyacinthe. Le Centre ne roulera pas sur l'or, mais il bénéficiera tout de même à sa première année d'activités d'un budget de 150 000\$ à 200 000\$, selon ce qu'en dit M. Gilles Cardinal, président du conseil d'administration provisoire du Centre, dont l'ouverture officielle est prévue pour septembre.

Créé en vertu d'une entente entre les ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur, ce centre offrira des services axés sur les besoins des entreprises agro-alimentaires, particulièrement celles oeuvrant dans le secteur de la transformation et de la distribution. Son mandat consistera à «contribuer au développement du secteur agro-alimentaire en mettant à la disposition de l'industrie des services de développement et de transfert technologique et de formation dans les technologies alimentaires».

Selon M. Gilles Vézina, directeur général de l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe, il y a au Québec environ 1500 entreprises de transformation ou de conditionnement d'aliments et de boissons. La plupart d'entre elles sont des

PME, puisque les trois quarts embauchent moins de 50 employés, ce qui leur donne à peine 20% des 69 000 emplois permanents de cette grappe industrielle.

Pour sa part, Saint-Hyacinthe présente déjà un noyau fort important d'activités reliées au domaine agro-alimentaire. Selon des informations compilées auprès des membres du campus de haute technologie en 1990, environ 5000 personnes y trouvaient leur gagne-pain; plus de 1000 dans l'enseignement et la recherche, au-delà de 3000 dans l'industrie et le reste dans des services privés ou au sein d'associations diverses.

Par ailleurs, les gens de Saint-Hyacinthe veulent développer des liens permanents de coopération avec le principal centre semblable d'activités agro-alimentaires au Canada anglais, celui de Guelph, en Ontario. «A nous deux, nous aurons des contacts avec 70% de toute l'industrie agro-alimentaire canadienne», fait valoir M. Messier.

M. Claude Bernier, maire de la ville, n'hésitait pas la semaine dernière lors de l'inauguration officielle de l'expo agricole de Saint-Hyacinthe à faire une proclamation solennelle: «Nous sommes fiers de notre titre de capitale agro-alimentaire». La création d'un centre spécialisé agro-alimentaire permettra à Saint-Hyacinthe d'avoir un plus grand rayonnement au Québec, ce qui devrait avoir dans trois ou quatre ans, une fois le centre bien lancé, un effet d'entraînement sur le développement de cette grappe industrielle dans la région elle-même.

En fait, il y a déjà dans la région des retombées très concrètes découlant des activités de recherche et développement. Le cas le plus remarqué actuellement est celui de Boviteq qui est un centre de transfert embryonnaire qui l'an dernier seulement a

exporté 1400 embryons dans 14 pays. Cette petite entreprise de 21 employés dont le chiffre d'affaires est de 1,2 million\$ est dans la course avec les Américains pour le titre de leader mondial dans ce champ d'activités à la fine pointe de la technologie.

Le Québec est reconnu depuis longtemps pour la qualité génétique de son troupeau laitier, d'où l'exportation dans le passé de vaches dans plusieurs pays, ce que l'on faisait à pleins bateaux et avions. Puis, dans les années 40, on a inventé la technologie du gel de la semence du taureau, ce qui permettait d'exporter cette semence à beaucoup moins de frais de transport et de risques de maladies. Mais, il manquait alors une mère d'aussi grande qualité que le taureau.

Ce problème est désormais résolu avec la technologie de l'embryon congelé provenant du meilleur taureau et de la meilleure vache québécoise. Mieux encore, cet embryon déposé dans une vache porteuse du pays importateur donne au veau qui naît éventuellement avec toutes les qualités génétiques d'ici et avec le système immunitaire de la vache receveuse. Bref, c'est le meilleur de deux mondes. Il y a toutefois des risques et il faut actuellement en moyenne deux embryons pour un veau; la recherche sur la technique de congélation et de décongélation se poursuit.

Le transfert embryonnaire présente aussi de grands avantages pour les producteurs québécois. À l'heure présente, une vache ensemencée artificiellement peut donner cinq embryons à tous les deux mois que l'on va chercher par le moyen d'un lavage utérin, ce qui veut dire que cette vache peut donner 15 veaux par année avec la contribution des vaches porteuses, qui sont choisies parmi celles dont le patrimoine génétique est le plus faible.

EN BREF

TÉLÉGLOBE ET ORBITAL SIGNENT

Téleglobe et Orbital Sciences Corporation ont signé des accords concernant le financement et le développement en commun du système de communication numérique par satellite à couverture mondiale ORB-COMM. Aux termes de ces accords, qui remplacent une entente provisoire conclue en avril dernier, les deux entreprises ont convenu de financer le projet en deux phases. La première phase, dont le budget sera de 55 millions\$ US, couvrira la construction, le lancement et l'exploitation des deux premiers satellites du réseau. Après le lancement des deux premiers satellites, Téleglobe pourra choisir de participer — à hauteur de 70 millions\$ US — à la deuxième phase, pour laquelle un budget de 80 millions\$ US a été prévu. Cette phase couvrira la construction, le lancement et l'exploitation de satellites additionnels, dont le nombre pourrait atteindre 24. Le système ORB-COMM mettra en oeuvre jusqu'à 26 petits satellites en orbite basse conçus pour la prestation — à plein temps et sur demande — de services de données bidirectionnels à tarifs réduits dans le monde entier.

LE PHÉNOMÈNE ICE AUX ÉTATS-UNIS

Les Brasseries Molson vont introduire «le phénomène ice» aux amateurs de bière américains avec le lancement de la Molson ICE aux États-Unis. Cette bière, qui contient 5,6% d'alcool, sera offerte initialement dans les états du Michigan et de la Georgie par l'entremise de Molson U.S.A. Cette bière sera brassée selon les normes brassicoles canadiennes à l'usine de la Brasserie Molson O'Keefe, rue Notre-Dame à Montréal. La Molson ICE serait mise à l'essai dans les états du Michigan et de la Georgie pour être ensuite lancée à l'échelle nationale. Aux États-Unis, Molson est le deuxième plus important importateur de bières.

DUPONT CANADA SE MAINTIENT

DuPont Canada a dégagé, au deuxième trimestre, un bénéfice net de 28,6 millions\$ ou 92 cents par action comparativement à 29,2 millions ou 94 cents l'action pour la même période de l'année dernière. Le bénéfice net pour le semestre s'élève à 47,3 millions\$ (1,53\$ par action), comparativement à 46,5 millions (1,50\$ par action) pour le premier semestre de 1992, sur des ventes de 811,7 millions\$, en hausse de 8,3%.

SEARS VEND MOINS

Sears Canada a dégagé un chiffre d'affaires de 891,7 millions\$ au deuxième trimestre, soit une diminution de 4,5% par rapport à 934,1 millions\$ pour la même période en 1992. Ces revenus se traduisent par une perte de 18,9 millions, ou de 20 cents par action, comparativement à une perte de 29,2 millions\$ (34 cents l'action) un an plus tôt. Pour l'ensemble du premier semestre, les revenus de Sears Canada ont totalisé 1,66 milliard\$, en baisse de 2,6% par rapport à la période correspondante de 1992. La perte se chiffre à 40,7 millions\$ (43 cents par action), contre 64,8 millions\$ (77 cents l'action) au premier semestre de 1992.

BOEING HAUSSE SES VENTES

Seattle (AP) — Le géant américain de l'aéronautique Boeing a annoncé hier des gains de 426 millions\$ US pour le deuxième trimestre 1993, en perte de 1% par rapport à la même période l'an dernier où ils s'établissaient à 432 millions\$ US. Toutefois les ventes sont en augmentation de 2%, à 7,99 milliards\$ US, contre 7,82 milliards en 1992. Dans le domaine de l'espace et de la défense, les ventes sont de 14% inférieures à l'année dernière. Au cours de ce deuxième trimestre, Boeing a livré 109 avions de ligne, en plus des 202 vendus au début de l'année.

FORESTIERIE NORANDA INC. AVIS DE DÉCLARATION DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 10 cents (0,10 \$) l'action en devise canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la Société a été déclaré payable le 21 septembre 1993 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er septembre 1993 par les administrateurs de Forestier Noranda Inc.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Secrétaire
T.G. Shinson

TORONTO, Ontario
Le 13 juillet 1993

Première victoire contre le piratage de logiciels

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Une poursuite au criminel contre Rexcan Circuits, une première au pays dans le domaine du piratage et de l'utilisation illégale de logiciels, a abouti à un plaidoyer de culpabilité et à l'imposition d'une amende.

L'Alliance canadienne contre le vol de logiciels (ACCVOL) a ainsi remporté une première victoire judiciaire dans sa lutte contre l'utilisation illicite de logiciels. Selon l'ACCVOL, le piratage de logiciels coûte annuellement quelque 200 millions\$ aux manufacturiers et fabricants présents au Canada, une industrie qui génère un chiffre d'affaires de 500 millions\$.

L'enquête menée pendant plusieurs mois par la GRC à partir d'allégations d'utilisation illicite de logiciels a permis le dépôt de 63 chefs d'accusation contre la compagnie ontarienne Rexcan Circuits, filiale de la japonaise Kuriko Electrical Industries, et deux de ses directeurs. Rexcan a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation devant la Cour de l'Ontario, et a été condamnée à verser une amende de 50 000\$. De plus, l'entreprise doit soumettre ses logiciels à une vérification, qui sera menée

par l'ACCVOL dans les trois prochains mois. «Les accusations connexes portées contre deux de ses directeurs ont été abandonnées», a précisé l'ACCVOL, dans un communiqué. Selon les modalités de la Loi sur les droits d'auteur, les défendeurs étaient passibles d'une amende de 1 million\$ et/ou de cinq ans d'emprisonnement pour chacun des chefs d'accusation.

L'ACCVOL n'écarte pas la possibilité de poursuivre Rexcan au civil pour violation de droits d'auteur. Parallèlement, l'action intentée contre Duncan Computers suit son cours. Le marchand d'ordinateurs de Regina et son propriétaire doivent répondre à six accusations relatives à la présumée copie non autorisée de disques d'amorçage et de chargement d'unité de disque rigide.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 27 mai dernier, l'ACCVOL faisait également état d'accusations au criminel devant éventuellement être portées contre une compagnie montréalaise, le babillard électronique 90 North, alors que plusieurs autres enquêtes, impliquant des magasins montréalais et des entreprises canadiennes, se poursuivaient. René Bouffard, porte-parole de l'ACCVOL, ne parle d'aucun développement récent dans ces différents dossiers.

Oerlikon licenciera 200 personnes cet automne

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Se retrouvant sans contrat et affichant un carnet de commandes dégarni, Oerlikon Aerospace retranchera entre 160 et 200 emplois à ses installations de Saint-Jean-sur-Richelieu. La force de travail de l'usine sera ramenée à 325 personnes à la fin d'octobre, une coupure qui pourrait n'être que le prélude à une restructuration majeure si les commandes n'entrent pas.

«Nous sommes en train de revoir la structure de l'entreprise. En l'absence de contrat, la rationalisation est devenue inévitable», a déclaré Christiane Beaulieu, directrice des communications chez Oerlikon.

Depuis 1986, Oerlikon a accumulé une perte de quelque 300 millions\$ en sol canadien. Campée à Saint-

Jean pour satisfaire un contrat de 740 millions\$ octroyé par les Forces armées canadiennes pour la fourniture de 36 systèmes lance-missiles, la filiale de la société suisse Oerlikon-Buhr employait près de 700 personnes il y a à peine deux ans. La livraison, fin 1992, des derniers systèmes de défense anti-aériens ADATS à l'armée canadienne, combinée à l'annulation d'une commande de plus de 1 milliard\$ pour l'armée américaine, a forcé une réduction en deux temps du personnel à l'usine de Saint-Jean.

«Nous avons complété la livraison des derniers systèmes. Il nous reste toutefois des contrats avec le gouvernement canadien pour des programmes reliés à cette commande qui sauront occuper le personnel restant pour un certain temps encore», insiste Mme Beaulieu, qui ajoute: «Oerlikon poursuit ses efforts de marketing, qui pourraient se traduire par d'importantes commandes en provenance de l'Extrême et du Moyen-Orient d'ici la fin de 1993.»

La directrice des communications d'Oerlikon refuse de parler de remise en question de l'existence-même de cette usine. Elle préfère plutôt s'en remettre au potentiel offert par cette région chaude du globe. «La Turquie a lancé un appel d'offres portant sur une soixantaine de ces systèmes.» Au Moyen-Orient, le potentiel oscille entre 75 et 80 lance-missiles et en Extrême-Orient, «on parle d'une quantité importante».

Cambior hausse sa production aurifère

PRESSE CANADIENNE

Cambior a annoncé hier que sa production aurifère totale s'était élevée à 126 410 onces au second trimestre de 1993, comparativement à 98 013 onces pour le trimestre correspondant de 1992, soit une hausse de 29%. Au premier semestre de 1993, la production d'or de la Société a également connu une hausse de 29% par rapport à 1992, passant de 180 665 onces à 233 321 onces.

INFORMATIQUE

WordPerfect fait flèche de tout bois

ANDRÉ SALWYN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le monde de l'informatique est en train de vivre des heures assez angoissantes à cause de l'incertitude des marchés, de la restructuration des grandes entreprises, et du lancement de nouveaux produits qui — dans bien des cas — n'ont pas encore fait leurs preuves. On sent nettement cette angoisse même au sein du personnel d'entreprises comme IBM et Apple, deux des plus grands fabricants d'ordinateurs au monde.

La purge qui a commencé dans la direction d'IBM par la «démission» de deux directeurs vétérans indique, semble-t-il, une réorientation de la multinationale vers un conseil de direction plus jeune et plus apte à comprendre l'évolution du marché et les besoins qui en découlent.

Le problème, c'est que l'inquiétude que l'on sent à la base se traduit par une confusion telle que, selon certains rapports, «on se donne des coups de couteau dans la poitrine au lieu de s'en donner dans le dos!». Le résultat: un marketing très inégal dans lequel les exemples d'efficacité côtoient un laisser-aller incroyable qui inquiète les utilisateurs au point où certains vont même jusqu'à proposer à IBM de leur confier le marketing de certains produits comme OS 2.1 par exemple!

De leur côté, les membres de la direction de Apple font maintenant face à une poursuite judiciaire d'actionnaires qui les accusent d'avoir gagné des millions de dollars en gonflant le prix des actions de l'entreprise en faisant de fausses affirmations.

Ces affirmations, alléguent les actionnaires, ont permis aux membres

de la direction de vendre leurs actions et de «mettre 25,2 millions\$ dans leurs poches» avant que des révélations désastreuses fassent plonger les cours.

Dell, de son côté, essaie encore de limiter les dégâts causés par sa mise en marché d'ordinateurs portables qui se sont révélés une véritable calamité. Après être allée chercher chez Apple un des meilleurs ingénieurs dans la conception d'ordinateurs portables, l'entreprise revient timide-ment sur le marché.

Le revers de cette médaille plutôt sombre est l'effort spectaculaire que fait WordPerfect pour revenir en force sur le marché avec son fameux traitement de texte. Le lancement de WordPerfect 6.0 pour DOS a démontré à quel point cette entreprise se soucie de la moindre demande du marché. En fait, elle fait littéralement flèche de tout bois en annonçant une versions WordPerfect 5.2 pour OS/2 et une version pour Macintosh venant ainsi combler deux autres niches dans lesquelles un concurrent aurait pu se placer avantageusement. Ce qui frappe chez WordPerfect, ces temps-ci, c'est un marketing de pointe qui ne laisse pas indifférent. Quel journaliste francophone peut rester insensible à un appel du siège social de WordPerfect situé à Orem (Utah) lui offrant les services d'un interprète à ses présentations au COMDEX de Toronto?

À cela, il faut ajouter un service de presse qui — et cela de façon presque quotidienne — ne cesse d'abreuver les médias de communiqués annonçant programme sur programme et donnant détails après détails sur les progrès de l'entreprise.

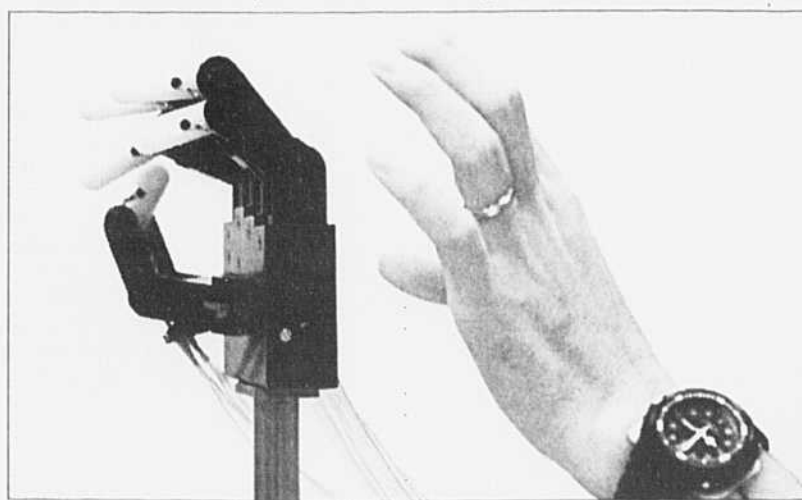
Même si ce bombardement continu peut devenir agaçant, on ne peut

que respecter et même admirer l'effort que fait cette entreprise pour gagner le terrain qu'elle a justement perdu au cours des dernières années en restant confortablement assise sur les lauriers qu'elle avait accumulés lorsqu'elle contrôlait le marché du traitement de texte.

Parlant justement de WordPerfect 6.0 pour DOS, il faut dire que tous ceux qui ont pu le mettre à l'essai ont été impressionnés par la polyvalence de ce logiciel et surtout par l'étendue de son champ d'action dans le domaine de l'édition.

Un des exemples les plus spectaculaires que les visiteurs au COMDEX de Toronto ont apprécié a été la facilité avec laquelle ce nouveau logiciel permet de marier le texte à l'image.

Même si le texte est présenté sous



Une photographie d'une main-robot assistée par ordinateur développée par Nippon Telegraph and Telephone. Ce robot peut imiter les mouvements de la main en analysant les pulsions nerveuses envoyées par le cerveau aux muscles des doigts. Les scientifiques japonais espèrent que les ordinateurs seront un jour contrôlés directement par les pensées humaines.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Internationaux de tennis du Canada

Nestor déjà exclu

MARIO SIMARD
PRESSE CANADIENNE

Le Torontois Daniel Nestor peut au moins se consoler en pensant que pendant 90 minutes, il a dominé l'un des 50 meilleurs joueurs au monde, le Péruvien Jaime Yzaga, hier, en fin d'après-midi, aux Internationaux de tennis du Canada.

Mais Nestor n'a pas fini le travail.

Il a raté une balle de match au deuxième set pour permettre à Yzaga de prendre l'ascendant et l'emporter 5-7, 7-6 (9-7), 6-2.

Le grand gaucher Nestor a complètement débordé Yzaga au service, poussant souvent la balle à plus de 170 kilomètres-heure. Mais il faut plus qu'un service.

«Je manque de confiance sur les gros points; je ne suis pas assez agressif, a dit Nestor. Si j'avais un peu mieux retourné la balle, j'aurais gagné ce match en deux sets.»

Nestor, âgé de 21 ans, est bien meilleur que ne l'indique son 336e rang au classement de l'ATP. On se souvient de sa victoire aux dépens de Stefan Edberg, alors premier joueur au monde, lors d'un match de la coupe Davis en 1992, à Vancouver.

Des blessures l'ont considérablement ralenti en 1993, mais sa récente participation à la finale des cham-

pionnats canadiens (où il s'est incliné devant Andrew Sznajder) a confirmé son retour en forme.

«Mon classement n'indique pas la façon dont je joue présentement, a-t-il dit. Je me sentais très confiant avant le match. Yzaga servait avec moins de force que Sznajder aux championnats canadiens. Si seulement j'avais mieux retourné...

Dans les autres matchs de l'après-midi, le Sud-Africain Wayne Ferreira, neuvième favori, a disposé de l'Américain Chuck Adams par 6-3, 6-4.

L'Australien Wally Masur est devenu la première tête de série à tomber. Masur, 10e favori et 23e au monde, s'est incliné par 6-4, 3-6, 6-3 devant le Suisse Jakob Hlasek, 46e joueur mondial.

Ferreira et Masur, pourtant les deux seuls parmi les 10 premières têtes de série à jouer dès la première journée du tournoi, ont bizarrement été relégués au court numéro un, devant une poignée de spectateurs à peine.

Par ailleurs, l'Australien Jason Stoltenberg, le meilleur joueur issu des qualifications, disposait de l'Américain Brad Gilbert, 16e favori, par 6-4, 7-6 (7-4). Stoltenberg est un joueur sur la lancée qui est passé en moins d'un an de la 166e place à la 58e au classement ATP.

Tour de France

Petit nuage dans le ciel du Tour

Paris (AFP) — Tout va très bien, mais... Un petit nuage obscurcit l'horizon du Tour de France même si ses organisateurs ont toutes les raisons de se féliciter du bon déroulement de la 80e édition qui s'est donnée pour lauréat, un grand champion en la personne de l'Espagnol Miguel Indurain.

Ce petit nuage, c'est bien sûr la domination exercée par «Indurey» pour la troisième année consécutive. «La première année, on découvre, la deuxième, on admire, la troisième, on commence à se lasser», déclarait avec cynisme, hier, un des parraineurs de l'épreuve qui applaudit toutefois à la démonstration de force d'Indurain. «Ce n'est pas la faute d'Indurain mais plutôt de ses adversaires».

Le Tour passionne les foules, à l'évidence, et continue à captiver les téléspectateurs comme l'a prouvé le «final» des Champs-Élysées (trois-quarts de l'audience). Il joue le rôle d'une formidable locomotive pour les autres programmes, à la grande satisfaction des dirigeants de France-Télévision. La Grande Boucle offre un spectacle télévisuel de première grandeur à travers les beautés de la France en même temps qu'un affrontement sportif de très haut niveau.

Absence de suspens

Il existe toutefois un signal que ne manqueront pas d'analyser les dirigeants de la Société du Tour de France et les firmes directement intéressées. Les chiffres d'audience officiels, bien que très élevés, laissent percer une petite baisse d'intérêt par rapport aux records de l'année passée. L'explication, avancée par les parraineurs interrogés, tient à l'absence prévisible de suspens et, à un moindre degré selon eux, à la faible présence française dans les premiers rangs.

Du temps d'Eddy Merckx et de Bernard Hinault, à la férule autrement plus implacable que celle de Miguel Indurain, le phénomène s'est déjà produit. Leur fin de carrière a coïncidé avec les éditions parmi les plus passionnantes de l'histoire du Tour. En 1975, quand Bernard Thévenet mit fin à la série de victoires du «cannibale» belge. En 1986, quand Greg LeMond dut combattre durement pour réduire à merci son coéquipier français.

A 29 ans, anniversaire qu'il a fêté pendant le Tour, Indurain est encore loin de sa fin de carrière. Avec sa sagesse instinctive et son expérience forgée aux côtés du patient Jose Miguel Echavarri, il s'attend à devoir passer la main... un jour ou l'autre, le plus tard possible. D'une phrase: «Tant que je resterai à mon niveau, je courrai pour gagner».



TOUR DE FRANCE

Expos

Le succès passe par Grissom

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — L'autre jour à San Francisco, où il a connu des saisons de gloire dans l'uniforme des Giants, Felipe Alou a traversé le terrain pour s'entretenir avec Barry Bonds, sans aucun doute le meilleur joueur de la Ligue nationale présentement.

Felipe a joué avec et contre Bobby Bonds, le père du jeune phénomène. Il le connaît bien. Il l'a vu quand il était encore tout petit.

«Je voulais savoir pourquoi Bonds frappait au cinquième rang du rôle des Giants, a dit Alou. Ça n'avait pas beaucoup de sens qu'un gars qui domine la ligue pour les circuits, pour les points produits et qui présente une moyenne de .344 soit utilisé comme cinquième frappeur. Le plus grand producteur de points devrait toujours être au quatrième rang.»

Alou a bien aimé la réponse de Bonds. Et un parallèle peut facilement s'établir entre cette réponse du joueur des Giants et l'attitude de Marquis Grissom.

«Bonds m'a dit qu'il avait lui-même demandé de frapper au cinquième rang, a dit Alou. Il voyait devant lui des gars comme Matt Williams et Will Clark, qui avaient toujours produit comme troisième et quatrième frappeurs dans le rôle des Giants. Il ne voulait rien perturber.»

«Il m'a dit aussi qu'avec ces gars-là devant lui, il aurait la chance de produire autant de points et que sa présence au cinquième rang ferait que la menace pour les adversaires durerait plus longtemps.»

«Même s'il s'agit du grand Bonds, il pensait en fonction de l'équipe. Il voulait produire pour son équipe.»

Et Grissom

Avant de se présenter à la plaque en huitième manche dimanche, Grissom avait été blanchi à ses 16 dernières présences.

Son coude gauche le faisait royalement souffrir. Après avoir été atteint le 16 juillet par un tir d'Orel Hershi-

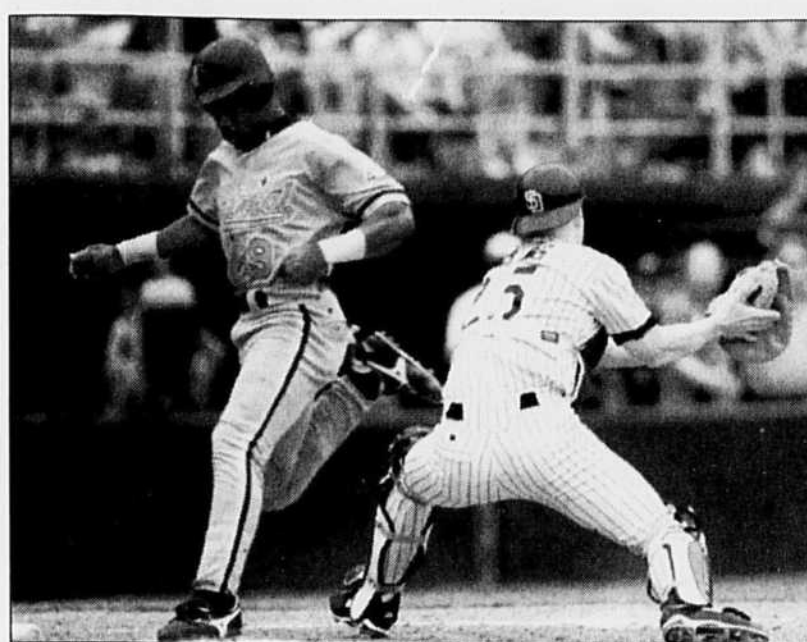


PHOTO AP

Bien qu'ennuyé par un malaise au bras depuis le séjour des Expos à Los Angeles, Marquis Grissom continue d'aider l'équipe en mal de leader. Dimanche, à San Diego, Grissom a inscrit le point victorieux après avoir volé audacieusement le deuxième coussin. En attendant que Larry Walker ou un autre se lève et prenne en main le leadership de cette équipe...

ser, il n'a plus été le même. Auparavant, Grissom connaissait une excellente saison, la plus productive dans l'uniforme des Expos avec 12 circuits et 56 points produits.

Plutôt que de voir chuter sa moyenne parce qu'il était incapable de bien s'élancer, il aurait pu demander de rester à l'écart le temps qu'il guérisse. Mais il a demandé à Alou de demeurer en poste.

Et il en a souffert et sa moyenne aussi. A tous les jours, il devait passer deux heures dans la salle du soigneur Ron McClain pour être capable de jouer. Mais jamais il ne s'est plaint.

«Ça me fait mal et ça ne guérit pas rapidement, a dit Grissom. Mais je veux jouer, je l'ai demandé à Felipe. Ça me fait aussi mal quand je suis sur le banc de toute façon.»

Finalement, Grissom a contribué directement à la victoire des Expos en 10e manche dimanche en arra-

chant un simple au champ intérieur et en volant courageusement le deuxième but.

Il a glissé les pieds devant, contrairement à son habitude pour ne pas aggraver sa blessure au coude.

Ce fut là le jeu-clé du match et cette victoire pourrait relancer les Expos et faire en sorte qu'ils aient un voyage un peu plus respectable.

«J'avais l'intention de faire reposer Grissom. Mais, comme Tim Wallach au cours des dernières années, c'est impossible de le faire. Il veut jouer tout le temps et il m'a convaincu de le laisser jouer.»

«Il y a beaucoup de jeunes joueurs ici. Ils savent tous qu'il est blessé. Son exemple est positif. Nous avons besoin de tels leaders. Sa contribution à la victoire a été importante.»

Les jeunes ont certes compris le message. Maintenant, si Larry Walker pouvait lui aussi prêter oreille...

Grand Prix d'Allemagne

Pas de droit à l'erreur

PATRICE BURCHKALTER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Hockenheim — Seul un renversement de situation incroyable, une improbable série de revers, pourraient empêcher Alain Prost (Williams-Renault Elf) de remporter son quatrième titre mondial à l'issue de la saison. Sans doute même avant l'ultime étape du Championnat du monde de Formule 1, programmée le 7 novembre à Adelaide en Australie.

En enlevant sa septième victoire de la saison, dimanche en Allemagne à Hockenheim, Prost a creusé un écart suffisamment important (27 points) sur son plus dangereux rival, le Brésilien Ayrton Senna (McLaren Ford). A six courses du but, le pilote français ne veut toutefois pas envisager cette nouvelle couronne. D'autant que l'épisode d'une nouvelle pénalité de dix secondes lui a rappelé, si besoin était, que rien ne lui sera pardonné dans les Grands Prix à venir, après les tracas faits à l'écure Williams (engagement en début d'année, suspension active...), et l'épisode de la superlicence.

Le Français n'a pas le droit à l'erreur, à la moindre faute. «Nous avions évoqué au briefing d'avant course le cas où un pilote couperait

une chicane involontairement, pour éviter un accrochage, notamment. Et il avait été décidé que dans cette éventualité, il n'y aurait aucune sanction», déclarait Prost. Dimanche, c'était bien le cas. Or on m'a pénalisé. C'est scandaleux».

Une certitude, la sanction a provoqué un rebondissement, donné un «piment» supplémentaire au Grand Prix d'Allemagne et failli faire le bonheur de Damon Hill. Un intérêt qui aurait certainement été totalement absent si Prost avait réussi son départ. La Williams-Renault numéro «deux» se serait alors lancée dans un cavalier seul. Mais voilà, le Français ne parvient jamais à «décoller» au feu vert. Il multiplie les hésitations.

«Il va falloir que je m'entraîne, que je fasse des essais de départ, déclare Prost dimanche soir. D'ailleurs, je vais m'y mettre dès cette semaine». La prochaine course, le Grand Prix de Hongrie le 15 août sur l'Hungaroring, se jouera en effet au «feu vert». Sur un circuit où il est impossible de dépasser, l'obtention de la «pole» et un départ réussi sont une assurance de succès.

«Nous devrions être particulièrement performants à Budapest, reconnaissait-il. Avec des appuis plus importants, nous éprouvons moins de problèmes de suspension».

Jeux d'Atlanta

Les droits de télé atteindraient 450 millions\$

Washington (AFP) — Les trois principales chaînes américaines de télévision, ABC, CBS et NBC, entameront aujourd'hui à New York des négociations pour l'attribution des droits de retransmission des Jeux olympiques d'Atlanta 1996 qui pourraient être cédés pour 450 millions\$.

Mise à part ces trois grandes chaînes, Turner Broadcasting Systems (TBS), qui appartient au magnat de la télévision «payante» Ted Turner, pourrait également décrocher une partie de la retransmission des Jeux.

Depuis les Jeux de Los Angeles en 1984, plus de 60 millions de foyers sont équipés du système de retransmission par câble ce qui permettrait à TBS de retransmettre les sports moins populaires.

Le président de du Comité organi-

sateur des Jeux d'Atlanta (ACOG), Billy Payne avait annoncé il y a trois ans que les droits seraient vendus pour 500 à 600 millions\$.

Mais selon les observateurs, la somme de 450 à 480 millions\$ pour les droits exclusifs paraît déjà quelque peu excessive.

NBC avait payé 401 millions\$ pour les Jeux de Barcelone mais avait dû déboursier 100 millions\$ de plus pour couvrir les frais de la retransmission par câble peu suivie par le public américain.

De ce fait les trois chaînes ne cachent pas leurs hésitations face au montant demandé par les organisateurs d'Atlanta. Les trois chaînes ont également noté que le coût des spots publicitaires ne devrait pas augmenter par rapport aux Jeux de Barcelone. Les trente secondes seront vendues 170 000\$.

Concours hippique de Québec

Parcours sans faute

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Le Concours hippique de Québec a pris fin, dimanche après-midi, par la victoire, à l'issue d'un parcours sans faute, de la cavalière montréalaise Lucie Corbeil, sur Diorella, dans l'épreuve du Grand Prix dotée d'une bourse de 6000\$.

Elle devançait, par un mince six centièmes de seconde, son entraîneur Benoît Bréard, et, au troisième rang, un espoir du sport équestre québécois, la jeune Isabelle Lapierre, 14 ans, de Breakeyville, qui a d'ailleurs impressionné tout le week-end. Le champion québécois Mario Deslauriers, sur Shadow et Sarra, n'a pu faire mieux que les cinq et sixième rangs.

Parcours sans faute également pour le comité organisateur qui tentait un retour de l'événement après dix années d'absence. Un retour modeste, avec une compétition d'envergure nationale cette année, une manière de répétition générale pour l'organisation qui, de l'aveu même de sa présidente, Rhonda Rioux, a des visées plus grandes.

L'objectif de cet événement est de redevenir international. Il y a une possibilité de faire une demande auprès des fédérations concernées pour obtenir une épreuve préliminaire à la Coupe du monde. On va essayer d'avoir ça l'année prochaine, ou en 1995. Un jour ça va nous mener à un concours international, comme on avait au Bois de Coulange.

Des différends avec la Société linéenne avaient écarté, en 1982, le Concours hippique de Québec du site enchanteur du Bois de Coulange.

Repasant à zéro, le Concours avait à rétablir sa crédibilité et à se faire connaître. Il pouvait compter sur une équipe solide ayant pour noyau Michel Vaillancourt, le nouvel entraîneur de l'équipe équestre nationale, comme chef de piste, le juge international François Ferland, comme juge en chef de l'événement, et la présidente Rhonda Rioux, riche d'une longue expérience dans le milieu équestre.

Le but semble atteint. Tout le week-end, et malgré un temps parfois incertain, le public a répondu avec enthousiasme. Des milliers de personnes se sont relayées sur le site des Plaines d'Abraham. Des jeudi, et à la surprise des compétiteurs, un public nombreux assistait déjà aux épreuves des petites classes, ce qui n'est guère fréquent dans les compétitions équestres.

BASEBALL

HIER	
LIGUE NATIONALE	
Los Angeles 15	San Francisco 1
San Diego à Chicago	
Cincinnati à Houston	
Atlanta à Colorado	
LIGUE AMÉRICAINNE	
Texas à Kansas City (2)	
New York à Detroit	
Cleveland à Chicago	
Boston à Milwaukee	
Oakland à Californie	

LIGUE NATIONALE		LIGUE AMÉRICAINNE	
Dimanche		Dimanche	
Montréal 5	San Diego 4	Boston 8	Oakland 1
Atlanta 13	Pittsburgh 1	New York 9	Californie 8
Chicago 3	Houston 1	Detroit 3	Kansas City 0
Saint Louis 5	Colorado 4	Cleveland 11	Seattle 9
New York 4	LA 0	Minnesota 5	Baltimore 2
SF 5	Philadelphie 2	Milwaukee 7	Chicago 8
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
San Diego (Benes 10-7)		New York (Abbott 7-8)	
à Chicago (Harkey 7-4), 15h20		Detroit (Gullickson 6-5), 19h05	
Saint Louis (Magrane 8-8)		Baltimore (Sutcliffe 8-6)	
à Philadelphie (Greene 12-3), 19h35		à Toronto (Morris 5-11), 19h35	
Montréal (Rueter 1-0)		Cleveland (Mutis 2-3)	
à Pittsburgh (Cooke 5-6), 19h35		à Chicago (McDowell 15-6), 20h05	
Florida (Rapp 1-2)		Boston (Darwin 9-7)	
à New York (Gooden), 19h40		Milwaukee (Navarro 5-8), 20h05	
Cincinnati (Browning 7-5)		Texas (Rogers 7-6)	
à Houston (B Williams 3-3), 20h05		Kansas City (Apier 11-4), 20h35	
Atlanta (Smoltz 8-8)		Minnesota (Tapani 5-11)	
à Colorado (Reynoso 7-5), 21h05		à Seattle (Hanson 8-7), 22h05	
Los Angeles (Gross 7-8)		Oakland (Witt 8-7) en Californie (Springer 1-5), 22h05	
à San Francisco (Burkett 14-4), 22h35			

LIGUE NATIONALE (Parties d'hier non comprises)				
	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	62	38	620	—
Saint Louis	57	41	582	4
Montréal	52	47	525	9 1/2
Chicago	49	48	505	11 1/2
Pittsburgh	45	54	455	16 1/2
Florida	42	56	429	19
New York	33	65	337	28
Section Ouest				
San Francisco	67	33	670	—
Atlanta	58	42	580	9
Houston	51	47	520	15
Los Angeles	51	47	520	15
Cincinnati	51	50	505	16 1/2
San Diego	38	62	380	29
Colorado	36	62	367	30

LIGUE AMÉRICAINNE (Parties d'hier non comprises)				
	G	P	Moy.	Diff.
Boston	55	43	561	—
New York	56	44	560	—
Toronto	56	44	560	—
Baltimore	54	45	545	1 1/2
Detroit	51	48	515	4 1/2
Cleveland	47	52	475	8 1/2
Milwaukee	39	57	406	15
Section Ouest				
Chicago	52	45	536	—
Kansas City	50	47	515	2 1/2
Texas	49	47	510	2 1/2
Seattle	49	50	495	4
Californie	44	53	455	8
Minnesota	42	54	438	9 1/2
Oakland	40	55	426	11

LES MENEURS (Parties d'hier non comprises)				
	R	AB	P	CS
Galaraga Col	79	308	48	121
Merced Pit	84	273	51	97
Bonds SF	98	340	79	117
Kruk Phi	95	328	67	112
Jeffries StL	91	359	59	122
Gwynn SD	86	343	39	113
Gracie Chi	93	351	51	114
Gulley StL	77	311	51	101
RoThompson SF	76	294	53	94
Kelly Cin	78	320	44	102

Points — Dykstra, Philadelphie, 90. Bonds, San Francisco, 79. Kruk, Philadelphie, 67. Biggio, Houston, 66. Lewis, San Francisco, 65. Blaser, Atlanta, 63. Coleman, New York, 63. Points produits — Bonds, San Francisco, 29. Moltis, San Francisco, 72. Galaraga, Colorado, 31. Baullier, Philadelphie, 70. Justice, Atlanta, 68. Murray, New York, 66. Bagwell, Houston, 65. Doubles — Bichette, Colorado, 32. Biggio, Houston, 28. Dykstra, Philadelphie, 26. Gilkey, St. Louis, 25. Grace, Chicago, 25. Galaraga, Colorado, 25. Gwynn, San Diego, 25. Triples — Coleman, New York, 8. Castilla, Colorado, 6. Morandini, Philadelphie, 5. Lewis, San Francisco, 6. Frey, Houston, 6. Young, Colorado, 5. Martin, Pittsburgh, 5. J.Bell, Pittsburgh, 5. Butler, Los Angeles, 5. Circuits — Bonds, San Francisco, 29. Justice, Atlanta, 23. Moltis, San Francisco, 23. Gant, Atlanta, 22. McGriff, Williams, 22. Bonilla, New York, 21. Piazza, Los Angeles, 20. Butts volés — Coleman, New York, 8. Lewis, San Francisco, 34. DeShields, Montréal, 31. San Francisco, 30. Jeffries, St. Louis, 30. Young, Colorado, 26. Roberts, Cincinnati, 26. Dykstra, Philadelphie, 26. Lanceurs (11 décisions) — Kile, Houston, 11-1, 917, 2.71. T.Greene, Philadelphie, 12-3, 800, 3.38. Avery, Atlanta, 11-3, 786, 3.05. Burkett, San Francisco, 14-4, 778, 3.23. Glavin, Atlanta, 12-4, 750, 2.91. Swift, San Francisco, 14-5, 737, 2.69. Osborne, St. Louis, 9-4, 692, 3.72.



AU BÂTON										
	AB	PC	CS	PP	CC	BV	BB	BB	BB	BB
18. Alou, Moises	340	47	94	56	14	16	276			
5. Barry, Sean	337	19	37	24	6	5	271			
28. Bolick, Frank	186	24	41	24	4	20	0	221		
15. Colburn, Greg	153	15	39	23	4	255				
12. Cordero, Wilfredo	309	40	75	33	6	9	243			
4. DeShields, Delino	361	51	106	19	2	31	294			
24. Fletcher, Darrin	212	15	58	30	4	0	274			
7. Frazier, Lou	120	22	39	9	1	14	325			
9. Grissom, Marquis	308	57	101	57	12	23	274			
19. Laker, Tim	84	3	16	7	0	2	180			
3. Lansing, Mike	301	40	82	26	3	14	272			
2. Spher, Tim	48	14	3	5	5	1	14	44		
23. VanderWal, John	40	21	34	24	5	4	245			
3. Walker, Larry	274	6	3	42	13	15	265			
14. White, Dennis	16	1	3	2	1	0	18	28		
AU MONTICULE										
	G	P	VP	ML	PM	BB	R	AMP		
41. Barnes, Brian	2	4	3	76.1	39	41	4	166		
13. Fassano, Jeff	6	1	3	68.1	14	31	65	184		
16. Gardner, Mike	2	3	3	108.1	22	22	1	10		
14. Hill, Ken	1	2	0	111.1	32	56	56	254		
32. Martinez, Dennis	10	7	1143.0	56	39	81	35	35		
43. Nabholz, Chris	5	6	0	80.1	45	49	51	504		
51. Rojas, Mel	4	7	8	55.2	23	21	26	34		
42. Rueter, Kirk	1	0	0	20.1	2	4	8	04		
54. Scott, Tim	2	1	0	46.0	15	23	36	37		
11. Shaw, Jeff	1	0	1	69.3	34	24	31	37		
36. Valdez, Sergio	0	0	0	0	0	0	2	2	0.0	
57. Wetzeland, John	5	1	21	50.1	10	15	64	171		
20. Young, Pete	1	0	0	5.1	2	0	3	0		

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Vers la
«dollarisation»
de la Russie

Pagaille dans les rues, imbroglio à l'intérieur de toute la zone rouble: voilà les premières conséquences, constatées hier, de la décision, annoncée dans la nuit de vendredi à samedi par la Banque centrale de Russie, de retirer de la circulation tous les roubles imprimés avant 1993. Cette décision a été prise sans prévenir le ministre des Finances Boris Fiodorov, qui a exigé hier l'annulation d'une mesure qui n'est justifiée «ni économiquement ni politiquement», ajoutant: «Une fois de plus, nous nous ridiculisons aux yeux du monde.» Le président Boris Eltsine a pour sa part émis hier un décret assouplissant les modalités de la réforme monétaire (voir ci-contre).

JOSÉ-ALAIN FRALON
LE MONDE

Moscou — Devant les caisses d'épargne et les banques, des centaines de personnes faisaient la queue pour pouvoir échanger leurs anciens billets contre des nouveaux. Signe de la mauvaise préparation de celle-ci: les banques faisaient souvent savoir qu'elles n'avaient pas suffisamment de liquidités et ne pouvaient en conséquence procéder à l'échange. «C'est fini, ils vont me prendre tout mon argent», se lamentait ainsi une vieille «babouchka» en montrant son sac rempli de billets de 100 roubles à l'effigie de Lénine.

La décision n'a pourtant pas fait que des malheureux: les milliers de petits et de grands trafiquants qui compte la capitale se sont aussitôt mis en cheville avec des banques et des magasins, qui ont le droit de changer leurs anciens roubles contre des nouveaux sans aucune limite, (alors que les simples citoyens n'ont droit qu'à un quota de 35 000 roubles et les étrangers... 15 000), et se sont livrés à une spéculation juteuse.

Avant même que Boris Eltsine, qui avait décidé d'interrompre ses vacances, soit arrivé à Moscou, le premier ministre Viktor Tchernomyrdine avait donné une première explication de cette décision: celle-ci était, selon lui, destinée avant tout à stopper l'invasion de la Russie par des roubles venues d'autres Républiques de l'ex-Union soviétique. Il y avait, ces derniers temps, en Russie, plus de roubles en provenance de l'extérieur que de roubles imprimés dans le pays, a souligné le premier ministre.

Les pays de l'ex-URSS ont réagi en ordre dispersé et de manière totalement différente à la décision de Moscou. Favorables, les dirigeants du Kazakhstan ont confirmé qu'ils appliqueraient la mesure dans les mêmes conditions que la Russie, et ceux de la Biélorussie se sont même «félicités» d'une décision «qui peut permettre de réguler la circulation monétaire». Furieux, le ministre arménien des finances a déclaré que cette décision «violait les accords» existant entre les pays de la CEI.

Intéressé, le gouvernement d'Ouzbékistan a indiqué qu'il procèdera à l'échange de billets... lorsque Moscou lui aura fourni les nouvelles coupures. Logiques, les responsables géorgiens ont décidé d'accélérer la mise en place de leur propre monnaie. Politiques, enfin, les indépendantistes abkhazes — cette région autonomiste en guerre avec la Géorgie — ont annoncé qu'ils suivraient à la lettre la décision de Moscou, une manière de creuser encore le fossé qui les sépare de leur capitale.

En tout état de cause, cette mesure mal préparée et annoncée à la va-vite, sans avoir fourni la moindre explication aux 300 millions de personnes concernées, risque bien d'avoir des effets contraires à son objectif initial, qui était, sans doute, de donner une nouvelle santé au rouble en «épongeant» la masse monétaire. La décision de la Banque centrale risque de laminier un peu plus la confiance déjà bien faible, vis-à-vis de la monnaie russe et, en contrepartie, d'accélérer la «dollarisation» de l'économie de toute l'ex-URSS.

HAÏTI

Aristide se choisit
un premier
ministre

Robert Malval, un «modéré»,
plaît à Washington

Washington (Reuter) — Le père Jean-Bertrand Aristide a l'intention de nommer Robert Malval comme nouveau premier ministre d'Haïti, a déclaré hier le Département d'Etat américain.

Le porte-parole Mike McKurry a cependant ajouté que les sanctions contre Haïti ne pourraient être levées tant que d'autres mesures destinées à régler la crise politique du pays n'auraient pas été prises.

La nomination d'un nouveau premier ministre par le président haïtien, renversé en septembre 1991, constitue l'une des étapes clef de l'accord de paix signé ce mois-ci à New York sous l'égide des Nations unies pour ramener au pouvoir le premier président élu du pays.

Le porte-parole a souligné que les États-Unis soutenaient le choix de Robert Malval, qui est considéré comme un modéré.

À Port-au-Prince, un groupe d'observateurs de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA) a publié hier un rapport dans lequel il affirme que le respect des droits de l'homme ne s'est pas amélioré depuis l'annonce du processus de transition.

«Nous ne sommes pas satisfaits des réponses (apportées par les autorités militaires) et nous ne le serons pas tant que nous ne constatons pas une diminution des violations des droits de l'homme», a dit un observateur à Reuter.

Colin Granderson, le chef du groupe, a prévenu que les Nations unies examineraient de près la question des droits de l'homme lorsqu'elles devraient se prononcer sur la suspension des sanctions économiques.

Russie: le rouble en crise

Eltsine s'empresse d'assouplir la réforme

La panique gagne les petits épargnants, les politiciens se blâment mutuellement

Moscou (Reuter) — Boris Eltsine a assoupli hier la réforme monétaire annoncée ce week-end par la banque centrale de Russie et qui a suscité dans le pays une vague de réprobation, y compris au sein du gouvernement.

Le président russe maintient la décision de remplacer les billets de banque émis avant 1993 mais chaque citoyen pourra échanger 100 000 roubles — au lieu des 35 000 roubles prévus à l'origine — et aura jusqu'à la fin août pour le faire — et plus seulement jusqu'au 7 août.

Dans un décret qui prend effet immédiatement, le chef de l'Etat précise que les billets de 10 000 roubles pourraient être échangés librement, bien qu'ils aient été mis en circulation en 1992, et que les billets de 10 roubles ou moins restaient valables. Ce décret «vise à protéger les droits et les intérêts légitimes des citoyens», rapporte l'agence Itar-Tass.

La banque centrale avait annoncé samedi le retrait, à partir de ce lundi, de tous les billets de banque émis avant 1993, reconnaissables à l'effigie de Lénine.

Prenant le contre-pied du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, le ministre des Finances Boris Fiodorov, en visite aux États-Unis, avait assuré qu'il n'avait rien à voir avec cette «provocation honteuse, injustifiée économiquement comme politiquement».

Manoeuvre politique?

Le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, avait également demandé à la Banque centrale et au gouvernement de faire marche arrière. «Si ces mesures restrictives ne sont pas annulées, nous convoquerons immédiatement une session du Soviet suprême et nous demanderons le limogeage des responsables à l'origine de cette initiative», avait-il averti. Le procureur général, Valentin Stepankov, avait également demandé l'annulation de la réforme en estimant qu'elle violait la Constitution.

La décision de la banque centrale, destinée à uniformiser la masse monétaire et à éliminer les contrefaçons, a semé la confusion dans la capitale et les Moscovites se sont précipités dans les caisses d'épargne pour écouler leurs vieux billets. Mais de nombreuses banques, par



PHOTO AP

Les Moscovites se débarrassent de leurs anciennes coupures.

manque de liquidités, sont restées fermées hier et la colère monte dans la population, notamment parmi les retraités inquiets de perdre leurs maigres économies.

Pourtant, le rouble s'est renforcé sur le petit marché officiel MICEX où il s'échangeait 996,5 dollars hier, contre 1004 dollars vendredi. Pour certains économistes, l'initiative de la Banque centrale constituait une manœuvre politique pour discréditer le gouvernement. La Banque relève en effet de l'autorité du Parlement, dominé par les conservateurs, et

non de celle du gouvernement. «Economiquement, la réforme peut se défendre.

Aux termes de la réforme, revue par Boris Eltsine, toute somme supérieure à 100 000 roubles doit être déposée pour six mois sur un compte bloqué. Mais avec des taux d'intérêt annuels d'environ 100% et une inflation de 750%, les Russes craignent de voir leur pécule fondre comme neige au soleil. Ce vent de panique rappelle celui de 1991, lorsque les grosses coupures avaient été retirées de la circulation.

AFRIQUE DU SUD

Un projet de constitution
épouvante les conservateurs

La récente tuerie éclipse les pourparlers sur l'après-apartheid

Johannesburg (Reuter) — Le projet de constitution provisoire présenté hier aux participants aux négociations sur la démocratie en Afrique du Sud a suscité l'émotion des délégués conservateurs.

«C'est une recette pour la guerre civile, la détérioration économique et une escalade de la violence et de la criminalité qui va conduire le pays à la ruine», a déclaré le leader du Parti conservateur (CP) Ferdi Hartzenberg qui précise que son parti ne peut plus participer à cette «farce manipulée» que sont les pourparlers.

En présentant le document de 43 pages qui doit retenir une période de 350 ans de domination blanche, un comité d'experts a insisté sur l'aspect provisoire du texte. L'un des initiateurs du projet a déclaré que ce n'était qu'une «bauche», pas le projet définitif, et qu'il appartenait au conseil de négociation de dire si les experts étaient sur la bonne voie.

Les négociateurs devaient débattre du projet hier soir au World Trade Centre près de Johannesburg. Mais le massacre perpétré la veille dans l'église St-James, en banlieue du Cap, a alourdi l'atmosphère des pourparlers. Au moins 11 personnes, dont deux enfants, ont été tuées dimanche lorsqu'un groupe de Noirs armés a

fait irruption dans l'édifice, ouvert le feu à l'arme automatique et lancé des grenades sur le millier de blancs qui assistaient à un office religieux.

Ce massacre est la plus grave attaque dirigée contre la communauté blanche depuis la légalisation des mouvements noirs et le lancement du processus d'abolition de l'apartheid par le président Frederik de Klerk en 1990.

«Nous condamnons (l'attaque) dans les termes les plus sévères, mais nous ne permettrons pas à ceux qui veulent faire échouer le processus des négociations de réussir», a déclaré Cyril Ramaphosa, le chef de la délégation de l'ANC.

Il était cependant peu vraisemblable que le parti zoulou Inkatha, le Parti conservateur et l'Afrikaner Volksunie (Union du peuple afrikaner) — regroupés au sein du Groupe des Sud-Africains concernés — acceptent le projet alors qu'ils boycottent les pourparlers depuis plus de trois semaines.

Le texte prévoit la constitution d'une Assemblée nationale forte de 400 membres élus au scrutin proportionnel et d'un Sénat regroupant dix représentants de chacune des assemblées régionales.

Les deux assemblées seront réunies en un corps constituant (CMB) qui ré-

digera la constitution finale de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. «Le CMB doit entreprendre une révision complète du projet de constitution et le nouveau texte fondamental doit être adopté au plus tard deux ans après l'ouverture de la première session du Parlement», peut-on lire dans le document présenté aux négociateurs. Les élections, les premières au suffrage universel de l'histoire sud-africaine, sont prévues pour le 27 avril 1994.

Le texte devra recueillir dans un premier temps les deux tiers des suffrages du CMB. Il sera alors soumis à l'approbation des citoyens sud-africains qui se prononceront par référendum (une majorité de 60% est requise pour l'adoption finale de la constitution).

Pour l'équilibre des pouvoirs entre l'Etat central et les régions — le point essentiel aux yeux de l'Inkatha —, le comité d'experts propose de définir des entités régionales dotées d'assemblées propres. Ces autorités décentralisées jouiraient de pouvoirs allant de la fiscalité à l'administration policière, de l'éducation au choix de la langue officielle. Mais les rédacteurs du projet ont clairement stipulé que les régions seraient placées sous la juridiction du Parlement national et de la constitution.

EX-YOUGOSLAVIE

Des Canadiens déployés entre
les Serbes et les Croates

En Bosnie, Briquemont parle d'éventuelles ripostes

À la veille de la reprise de la conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie à Genève, des unités de Casques bleus canadiens ont pris position dans la république de Krajina (autoproclamée par les Serbes de Croatie), tandis qu'en Bosnie, le commandement onusien a annoncé son intention de riposter à toute nouvelle attaque contre les bases de la force internationale de protection.

D'APRÈS PC ET AFP

Darvar — Des Casques bleus canadiens occupent depuis hier de nouvelles positions dans une région sous contrôle serbe au sud-ouest de la côte adriatique de Croatie.

Environ 500 soldats et 155 véhicules du 2^e bataillon d'infanterie légère canadienne Princess Patricia sont partis dimanche matin de leur base de Darvar, au centre de la Croatie, pour un périple de 400 kilomètres.

La plupart sont arrivés hier matin à leur nouveau campement à proximité de Knin, capitale de la république serbe autoproclamée de Krajina, a indiqué un porte-parole de l'armée canadienne. Environ 250 d'entre eux se sont installés dans un village croate

abandonné du lac Perucko, où se trouve un barrage vital pour la région, a dit le major Brett Boudreau.

Quelque 150 autres sont arrivés à Gracac, à une quarantaine de kilomètres du pont Maslenica, qui est l'enjeu de combats, où ils seront stationnés en compagnie de militaires français. Les 100 derniers soldats devaient rejoindre les troupes stationnées au lac Perucko en fin de journée, hier.

Le déploiement a été ordonné par le commandement des Nations unies à titre de «mesure destinée à bâtir la confiance» en préparation d'un éventuel accord des autorités croates et serbes locales favorable au respect des demandes de l'ONU. Celle-ci souhaite que soit neutralisée cette région, où la situation est tendue.

Un accord serbo-croate pourrait amener la FORPRONU à prendre le contrôle du pont Maslenica, de l'aéroport Zemunik, près du port de Zadar, et du barrage du lac Perucko.

Par ailleurs, le commandant de la FORPRONU pour la Bosnie, le général belge Francis Briquemont, a annoncé hier à Sarajevo qu'il a donné à tous ses commandants l'ordre de riposter immédiatement en cas d'une nouvelle attaque, après celle contre une base de l'ONU dimanche.

Une base militaire française de la FORPRONU située près du stade olympique Zetra, à Sarajevo, a été pilonnée dimanche à partir des chars serbes, a indiqué le général. Le pilonnage de la base avait duré 45 minutes, mais n'a pas fait de blessés, selon la FORPRONU.

Dans une lettre que le général Briquemont a reçue du chef d'état-major des forces serbes bosniaques, celui-ci accusait l'armée bosniaque à majorité musulmane d'avoir provoqué l'incident. Le général a estimé cependant qu'il était impossible pour l'armée bosniaque d'atteindre la base de la FORPRONU.

EN BREF

LES PRÉSOMÉS ASSASSINS À L'OMBRE

Rio de Janeiro (AFP) — Le juge brésilien Ernesto Ferreira a décidé de placer en détention provisoire les trois agents de la police militarisée soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de sept enfants des rues vendredi dernier à Rio de Janeiro et qui avaient été arrêtés dimanche, après avoir été reconnus par des témoins. Selon les experts de la police, certains assassins des sept enfants ont utilisé des balles explosives et tous un calibre identique à celui de la police. L'un des enfants blessés, Marco Antonio da Silva, s'il survit, est condamné à une existence végétative. D'autre part, le président brésilien Itamar Franco devait présider dans la soirée d'hier deux réunions: une première avec le gouverneur de l'Etat de Rio, M. Leonel Brizola, et une deuxième avec ses trois ministres de la Justice, de l'Education et de l'Action sociale. Peu avant la réunion, se sont déroulées les obsèques de l'une des sept victimes. Une quarantaine d'enfants des rues, masqués pour éviter d'être reconnus, ont réclamé justice.

ADIEU LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

La Démocratie chrétienne italienne a annoncé hier sa propre fin pour renaitre en une nouvelle formation qui devrait s'appeler «Parti populaire», au terme d'une assemblée constituante de quatre jours. Le secrétaire Mino Martinazzoli, qui avait proposé le changement de la DC (premier parti italien, au pouvoir depuis près de 50 ans) en Parti populaire, a vu l'assemblée de quelque 500 délégués approuver à mains levées sa proposition. M. Martinazzoli a annoncé son intention de soumettre le nouveau nom du parti à un référendum parmi les militants. Il a par ailleurs accepté les pleins pouvoirs pour assurer la transition jusqu'au congrès qui devra sanctionner la naissance du Parti populaire, avant la fin de l'année. La décision prise par l'assemblée constituante marque la fin d'un demi-siècle d'histoire italienne. Ebranlée par les scandales de corruption, la DC voyait son électorat fondre à vue d'oeil depuis les dernières élections législatives.

LE POST CHANGE D'AVIS SUR CUBA

Washington (Service espagnol de l'AFP) — Le quotidien américain *The Washington Post* demande au président Bill Clinton de modifier l'embargo commercial que les États-Unis appliquent contre Cuba depuis 30 ans. «Ce quotidien a longtemps soutenu l'embargo contre le communisme cubain, mais les événements nous commandent à présent de changer d'avis», peut-on lire dans un éditorial de l'influent journal. Le *Washington Post* note que privé de l'aide de l'Union soviétique, Fidel Castro n'a plus la capacité de nuire aux intérêts politiques des États-Unis. Cette nouvelle situation a favorisé les tensions et pourrait déboucher sur une explosion sociale et politique dans l'île des Antilles. En conséquence, les États-Unis devraient adopter une attitude de «bon voisinage» et montrer leur volonté de «voir le peuple cubain cheminer pacifiquement vers la démocratie.» Dans la mesure du possible, les échanges dans le secteur privé devraient être autorisés.

UN TOGOLAIS TENACE

Lomé (Reuter) — Un dirigeant de l'opposition togolaise s'est déclaré hier déterminé à se présenter à l'élection présidentielle malgré l'explosion d'une bombe au siège de son parti. L'avocat Yaoi Agboyibo a déclaré que l'attentat à la bombe de samedi soir était un signe inquiétant au moment où le calme semblait de retour au Togo avec la signature le 11 juillet d'un accord pour la tenue des prochaines élections pluralistes. La candidature de Gilchrist Olympio, l'un des plus farouches opposants au président Gnassingbé Eyadéma, risque d'être repoussée, estimant d'autre part des observateurs. La candidature du leader de l'Union de forces du changement pourrait être rejetée car les autorités ont jugé «non conformes» les certificats médicaux joints à son dossier. Par ailleurs, une enquête a été ouverte pour savoir si Olympio, fils du premier président du Togo, Sylvanus Olympio, avait joué un rôle dans une attaque contre la résidence du président Eyadéma en mars dernier.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Réservez votre avis par télécopieur : 985-3340

appel d'offres

Gouvernement du Québec
Ministère des Approvisionnements
et ServicesFonds des approvisionnements et services
Direction des acquisitions

Le ou les présents projets sont assujettis à l'Accord intergouvernemental sur les marchés du secteur public et ils sont ouverts aux fournisseurs des provinces et territoires des gouvernements signataires.

Projet	Description	Livraison
041264	23 015 sacs de tourbe de sphagnum conforme à la spécification DGA-S-8720-1 du 92-07-20.	Différents endroits

Pour renseignements: François Pouliot Tél.: (418) 643-4513

Garantie de soumission exigée:

10 000 \$ sous forme de cautionnement

5 000 \$ sous forme de chèque visé, mandat, traite, lettre de garantie irrévocable ou obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans

Clôture des soumissions: 17 août 1993 à 15 h 00

Prix du document:	20,00 \$ non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre du Fonds des approvisionnements et services — Direction des acquisitions
-------------------	---

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 575, rue Saint-Amable, 4^e étage Québec (Québec) G1R 5N9 Tél.: (418) 643-5438

Le Ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Tout fournisseur du Québec dont l'entreprise compte plus de cent (100) employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à implanter un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) ou détenir une attestation d'engagement à cet effet émise par le ministère des Approvisionnements et Services du Québec.

De même, un fournisseur hors du Québec mais au Canada dont l'entreprise compte plus de cent (100) employés, devra fournir au préalable une attestation à l'effet qu'il s'est déjà engagé au programme d'accès en emploi de sa province ou de son territoire s'il en est ou, à défaut, à un programme fédéral d'équité en emploi.

Ces obligations s'appliquent également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des achats,
Michel Gagnon, ing.

NOTRE SAVOIR-FAIRE POUR VOTRE SATISFACTION

Québec

Transports
Québec

Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque cette licence est exigée et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier» lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

QUEBEC	MONTREAL
Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre,
Georges Lalande**C Contrat no 3571-93-0201** — Correction des approches et construction d'un porcheau en béton armé sur la route 138, au-dessus de la rivière Saint-Cœur dans la municipalité de Rivière-Saint-Jean, M.R.C. Minganie, circonscription électorale de Duplessis.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 25 000 \$ ou chèque visé: 12 500 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi 17 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 3571-93-0301 — Tracé de bandes de démarcation routière sur la route 138 entre Rivière-Saint-Paul et Sandwash Pond, de l'intersection du chemin de l'aéroport de Lourdes-de-Blanc-Sablon et la limite territoriale entre le Québec et le Labrador, sur le chemin de l'aéroport de Lourdes-de-Blanc-Sablon et sur le chemin du quai de Blanc-Sablon, dans les municipalités de Blanc-Sablon et Bonne-Espérance, M.R.C. Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 67,65 km.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 610 \$ ou chèque visé: 305 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 10 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 3671-93-0302 — Marquage permanent de la chaussée, sur diverses routes, dans diverses municipalités, M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay et Lac-Saint-Jean Est, circonscriptions électorales de Jonquière, Lac-Saint-Jean et Dubuc. Longueur de 12,31 km.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 19 600 \$ ou chèque visé: 9 800 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 10 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 3800-93-0301 — Marquage sur la chaussée avec des produits de longue durée, sur les routes 155, 157 et 161, dans diverses municipalités, M.R.C. Mékinac, Arthabaska et Francheville, circonscriptions électorales de Laviolette, Arthabaska et Champlain. Longueur de 7,202 mètres.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 6 500 \$ ou chèque visé: 3 250 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 10 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6173-93-0607 — Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud sur l'autoroute 55, dans les municipalités de Stanstead Est et Sainte-Catherine-de-Hatley, M.R.C. Memphrémagog et Coaticook, circonscription électorale d'Orford. Longueur de 12,9 km.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 42 000 \$ ou chèque visé: 21 000 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 17 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6272-93-0005 — Scellement de fissures sur diverses sections des routes 10 et 104, dans les municipalités de Ste-Ange-de-Monnoir, par. St-Césaire, par. St-Ange-Gardien, par. St-Luc, v. M.R.C. Rouville et Le Haut-Richelieu, circonscription électorale d'Iberville et St-Jean. Longueur de 21,07 km.Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 6 700 \$ ou chèque visé: 3 350 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 11 août 1993 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉELes réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
avant 12h00 le vendrediPublications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendrediPublications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE
ET DE LA PÊCHE

PROJET: 322-098 — Aménagement de 5 unités d'hébergement (Huron-Wandat). Secteur Tourilli. Réserve faunique des Laurentides. Circonscription électorale de Chauveau.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux détenant la licence de la Régie du bâtiment du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 27 juillet 1993, par remise d'un montant de dix dollars (10,00 \$), T.P.S. et T.V.Q. incluses, non remboursable, soit en argent comptant, par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150 boul. René-Lévesque Est, 7^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, Tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction du Québec, région de Québec, et à l'Association de la construction du Québec, région de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 19 500,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 9 750,00 \$.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

MARDI, le 10 août 1993, à 15:00 heures.

Le sous-ministre,
André Magnoy

Québec



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure de Montréal

GMG.30199.F le mardi 10 août 1993	LBA.32214.A le mardi 10 août 1993	DPL.38825.A le mardi 17 août 1993
Région Laurentides	Région Maisonneuve	Région St-Laurent
596 CAVALIERS POUR MISE À LA TERRE	SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX, LABORATOIRES ET AUTRES PIECES AU 4875, BOUL. COUTURE, ST-LÉONARD	SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES AU 201 JARRY OUEST, 8181 AVENUE DE L'ESPLANADE ET AU 140 CRÉMAZIE OUEST À MONTRÉAL
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
FGR.37039.A le mardi 17 août 1993	GAP.32054.A le mardi 17 août 1993	GAP.32055.A le mardi 17 août 1993
Postes Chaudière et Montmagny Comtés Les-Chutes-de-la- Chaudière et Montmagny-L'Islet	Région Laurentides Secteur Lanaudière	Région Laurentides Secteur Hautes et Basses Laurentides
REEMPLACEMENT DE CLÔTURES À MAILLES DE CHÂÎNES ET TRAVAUX CONNEXES	FOURNITURE D'UN BÂTIMENT DE DISTRIBUTION INCLUANT LES BUREAUX, GARAGES ET AUTRES SERVICES DE SAINT-ÉMILE DE L'ÉNERGIE	FOURNITURE D'UN BÂTIMENT DE DISTRIBUTION INCLUANT LES BUREAUX, GARAGES ET AUTRES SERVICES À L'ANNONCIATION
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
LCP.38769.A le mardi 17 août 1993	MST.30847.A le mardi 17 août 1993	FLR.37771.A le mardi 24 août 1993
Poste Rosemont Ville de Montréal	Centrale Bersimis-2	Comtés Kanouaraska-Témiscouata et Rivière-du-Loup
ADDITION D'UNE SECTION 120KV ET 25KV INTÉRIEURE, AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE COMMANDE, INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL	TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE LEVAGE DE LA GRUE PORTIQUE	CONSTRUCTION D'UNE LIGNE À 120KV SUR PORTIQUES DE BOIS ENTRE LES POSTES SQUATEC ET SAINT-CLEMENT
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission	Garantie de soumission: 10% du montant total de la soumission
Prix du document: 125 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements: (514) 858-2830

Le montant du document d'appel d'offres est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHÈQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO. 505-05-000567-930
COUR SUPÉRIEURE
PROTONOTAIRE ADJOINT:
GIUSEPPE PIEROTTIDemandeur
JEAN-BERNARD MASSÉ
et
158058 CANADA INC.Défendeurs
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
SEIGNEURIE DES ÎLES INC.et
LE REGISTREUR DE LA
DIVISION D'ENREGISTREMENT DE
CHAMBLAYMis en cause
ASSIGNATIONORDRE est donné aux défendeurs, Jean-Bernard Massé et 158058 Canada Inc., de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 rue Jacques-Cartier est, à Longueuil, dans un délai de trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR, au 2050, de Bleury, à Montréal. Copies du bref d'assignation et de la déclaration et avis selon l'article 119.1 C.p.c. ont été laissées à leur attention au greffe de la Cour Supérieure, district de Longueuil, LONGUEUIL, ce 22 juillet 1993
PROTONOTAIRE ADJOINT
YVAN ALLY

PRENEZ AVIS que LAYLAH ARTEMIS BAGALON SOTHIS CREYKE, domiciliée au 5440 Prince of Wales, Montréal Qc, H4V 2N3, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de LAYLAH ARTEMIS BAGALON SOTHIS STEWART.

CONTRAT DE TRANSFERT ET
CESSION ABSOLUS DES LOYERS
RELATIFS À CERTAINS
PORTEFEUILLES DE BAUX

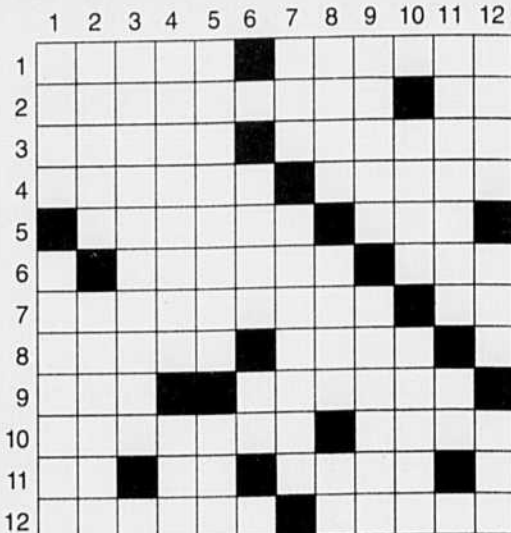
AVIS est par les présentes donné aux termes de l'article 1571 d du Code civil du Bas-Canada qu'un contrat de transfert et cession absolus des loyers relatifs à certains portefeuilles de baux daté du 29 juin 1993, par lequel Location Desjardins, une division de Crédit Industriel Desjardins Inc., a vendu, cédé et transféré à AT&T Capital Canada Inc., tous les loyers et autres paiements échus ou à échoir à Location Desjardins, une division de Crédit Industriel Desjardins Inc., en vertu de la quasi-totalité des portefeuilles de baux portant sur des équipements de faible valeur, de moyenne valeur et des équipements lourds et du matériel agricole, des automobiles de luxe et des automobiles avec option de Location Desjardins, une division de Crédit Industriel Desjardins Inc., lequel contrat a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de juillet 1993 sous le numéro 4625969, au bureau de la division d'enregistrement de Laval le 7ème jour de juillet 1993 sous le numéro 831240, au bureau

de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 7ème jour de juillet 1993 sous le numéro 421800, au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke le 7ème jour de juillet 1993 sous le numéro 428371, au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi le 7ème jour de juillet 1993 sous le numéro 558309, au bureau d'enregistrement de Laprairie le 7ème jour de juillet 1993 sous le

numéro 346539, au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 7ème jour de juillet 1993 sous le numéro 1519977 et au bureau de la division d'enregistrement de Hull le 13ème jour de juillet 1993 sous le numéro 472687. Les locataires visés par ladite vente seront également avisés par écrit.

Le 23 juillet 1993
AT&T Capital Canada, Inc.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Bœuf de l'Asie du Sud-Est. — Navire de l'Empire byzantin.
- 2- Exciter la curiosité. — Bismuth.
- 3- Bohémien d'Espagne. — Canal pour l'écoulement des eaux.
- 4- Antenne. — Aigir.
- 5- Peintre français (1659-1743). — Désert de dunes.
- 6- Meneuse d'ânes. — Monnaie nipponne.
- 7- Irritable. — Ricané.
- 8- Vente aux enchères. — Habitation de sapin.
- 9- Portion. — Imaginaire.
- 10- Actinide. — Laboura avec la houe.
- 11- Magnésium. — Carte. — Égône.
- 12- Pierre d'aigle. — Endommagé par le feu.

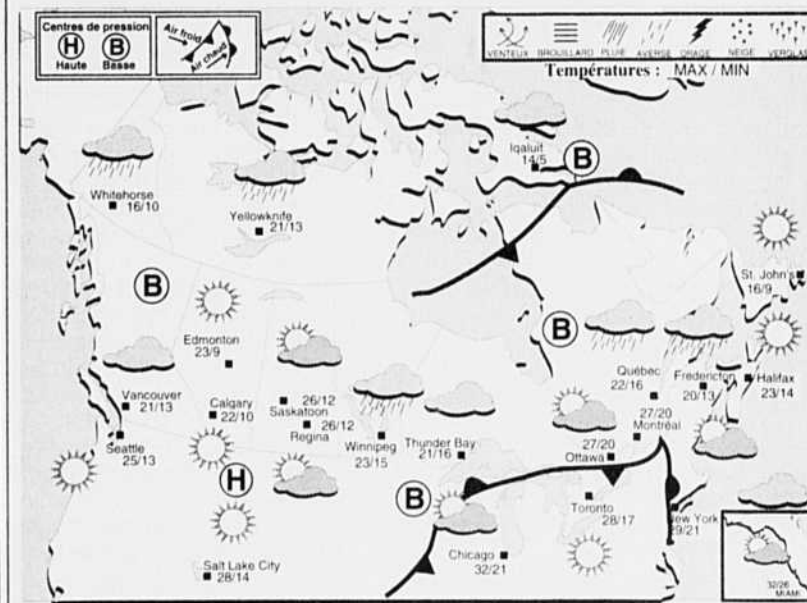
Solution d'hier

1. AIGUILLE
2. MOELLEUX
3. AIL
4. ÉDITEUR
5. CONE
6. RENÉ
7. OTTE
8. PIPIN
9. CORINTHIENNE
10. ABEE
11. AIEZE
12. NE
13. UNION
14. ULM
15. SAO
16. SIEB
17. SIEB
18. SIEB
19. SIEB
20. SIEB
21. SIEB
22. SIEB
23. SIEB
24. SIEB
25. SIEB
26. SIEB
27. SIEB
28. SIEB
29. SIEB
30. SIEB
31. SIEB
32. SIEB
33. SIEB
34. SIEB
35. SIEB
36. SIEB
37. SIEB
38. SIEB
39. SIEB
40. SIEB
41. SIEB
42. SIEB
43. SIEB
44. SIEB
45. SIEB
46. SIEB
47. SIEB
48. SIEB
49. SIEB
50. SIEB
51. SIEB
52. SIEB
53. SIEB
54. SIEB
55. SIEB
56. SIEB
57. SIEB
58. SIEB
59. SIEB
60. SIEB
61. SIEB
62. SIEB
63. SIEB
64. SIEB
65. SIEB
66. SIEB
67. SIEB
68. SIEB
69. SIEB
70. SIEB
71. SIEB
72. SIEB
73. SIEB
74. SIEB
75. SIEB
76. SIEB
77. SIEB
78. SIEB
79. SIEB
80. SIEB
81. SIEB
82. SIEB
83. SIEB
84. SIEB
85. SIEB
86. SIEB
87. SIEB
88. SIEB
89. SIEB
90. SIEB
91. SIEB
92. SIEB
93. SIEB
94. SIEB
95. SIEB
96. SIEB
97. SIEB
98. SIEB
99. SIEB
100. SIEB

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal

Aujourd'hui	Ce soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
max 27	min 20	max 28	18/27	18/27



Situation générale: une bande d'averses et d'orages traversera le Québec au cours des prochaines 48 heures.

Pontiac, Gatineau-et-Lièvre, Ottawa, Hull et Cornwall: Brume se levant le matin, ciel variable par la suite. Max. 28. Demain: Ensoleillé le matin, ciel variable par la suite. Min. 20. Max. 28.

Montréal: nuageux et brumeux tôt le matin avec 30 % de probabilité d'averses, ciel variable par la suite. Max. de 26 à 28. Vents devenant de 20 à 40 km/h le matin. Demain: Ensoleillé le matin, ciel variable par la suite. Min. 20. Max. 28.

Trois-Rivières, Drummondville et La Tuque: nuageux avec 60 % de probabilité d'averses, Max. de 24 à 26. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: Dégageant. Min. de 16 à 18. Max. de 24 à 27.

Estrie: nuageux avec 70 % de probabilité d'averses, Max. de 22 à 24. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. 18. Max. 24.

Réservoirs Cabonga et Gouin et Laurentides: nuageux avec 60 % de probabilité d'averses, Max. de 22 à 25. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. de 16 à 18. Max. 24.

Lac St-Jean, Saguenay, Charlevoix et Rivière-du-Loup: nuageux avec 70 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max. de 20 à 22. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: Nuageux avec éclaircies et 30 % de probabilité d'averses. Min. 16. Max. de 21 à 24.

Rimouski, Matapédia et Baie Comeau: nuageux avec éclaircies, 40 % de probabilité d'averses ou d'orages tard en après-midi ou le soir. Max. de 18 à 20. Vents de 20 à 40 km/h saut rafales du sud-est à 60 km/h en après-midi sur la rive sud. Demain: nuageux avec éclaircies et 40 % de probabilité d'averses. Min. de 12 à 15. Max. de 16 à 20 à Baie Comeau et 20 à 24 sur la rive sud. Vents de 20 à 40 km/h.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ennuageant. 40 % de probabilité d'averses le soir. Max. 20. Vents de 20 à 40 km/h avec rafales d'est à sud-est à 60 km/h le soir. Demain: averses. Min. 14. Max. 20.

Lever 5h33
Coucher 20h28

Prévision à long terme pour Québec

Aujourd'hui	Ce soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
max 22	min 16	max 24	16/27	15/24

Prévision à long terme pour Ottawa

Aujourd'hui	Ce soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				
max 27	min 20	max 28	18/27	18/27

DÉTOURS



LE DEVOIR, LE MARDI 27 JUILLET 1993

Par ici les «amérindo-dollars»

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Il suffit d'aller faire un tour au centre d'achats de Chibougamau pour se voir frappé par l'omniprésence de la clientèle amérindienne. «Sans eux, bien des commerces auraient fermé», me dit-on. Ils viennent en famille de Mistassini, de la nouvelle réserve d'Oujé-Bougoumou près de Chapais, de Waswanipi au Sud pour magasiner sur la 3e rue de la grande ville.

Les vieilles dames en fichus, les enfants vêtus comme des cartes de mode s'éclatent dans les rayons vêtements et quincaillerie de chez Woolco. Les Cris ont de l'argent et sont de grands consommateurs. Toute la ville profite des retombées générées par leurs «amérindo-dollars».

Les Cris de la région sont conventionnés. En vertu du traité de la Baie James signé en 75, une grande partie du territoire nordique leur est concédée aujourd'hui. Ils ont reçu de l'argent en partage, en plus des droits de trappe, de chasse et pêche, perçoivent un salaire pour s'adonner à leurs activités traditionnelles. Et s'y adonnent effectivement. Du moins les plus âgés d'entre eux qui continuent à mi-temps à vivre dans les tentes de toile qu'on voit se découper un peu partout dans les bois avoisinants.

La région n'est développée que depuis 40 ans. Et les vieux Cris demeurent proches de leurs racines nomades. Mais les jeunes sont à cheval entre deux cultures, avec les excès, les désespoirs que cette situation comporte. Comme dans toutes les villes du nord, les rapports entre Blancs et autochtones sont teintés d'une vague hostilité mêlée de préjugés et d'incompréhension. Les deux commu-

nautés s'ignorent autant que faire se peut, tout en ayant besoin l'une de l'autre. Les Cris font rouler l'économie des Blancs. Les nouveaux richards, ce sont eux.

A ce chapitre, une visite à Oujé-Bougoumou laisse baba. Bonjour, le luxe et la beauté! Les 500 Indiens de Chibougamau étaient demeurés jusqu'ici sans réserve. Certains habitaient en ville, d'autres étaient dispersés le long de la route. On est en train de leur bâtir au coût de 85 millions\$ une réserve-mo-dèle en plein bois au Nord de Chapais. En évitant de reproduire les gaffes des réserves plus anciennes, de couper le site à blanc avant d'y planter des maisons.

Si bien qu'à Oujé-Bougoumou, sur le terrain montueux, il y a des arbres entre les superbes constructions de bois aux toits semi-circulaires qui poussent là-bas comme des champignons. Le spectacle est vraiment inusité, car du côté blanc, en ces temps de récession, l'heure n'est plus à la création de municipalités. D'autant moins que les réseaux de transports se sont améliorés.

Les promoteurs qui ouvrent des nouvelles mines loin des centres urbains ont plutôt tendance à créer des camps volants et à rapatrier ensuite la main-d'œuvre; ce qui coûte bien moins cher. Si bien qu'au milieu des années 90, une ville naissant dans le Nord ne peut être qu'une ville autochtone. «Juste retour des choses», diront les Cris...

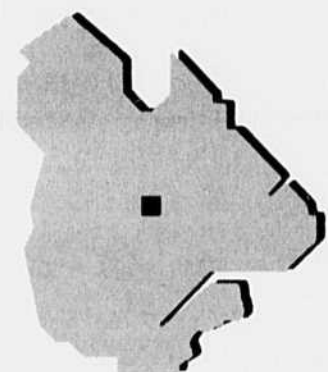
Les Cris font rouler l'économie des Blancs. Les nouveaux richards, ce sont eux.



La rivière Opawica, près de Chibougamau, une ville — et une région — située dans la forêt boréale de ce qu'on appelle le Moyen-Nord. Chibougamau, en montagnais, signifie: là où les eaux se rencontrent.

À la tête des eaux

Chibougamau, ville minière, voudrait bien faire mentir les oiseaux de malheur qui l'ont condamnée à une mort lente



CHIBOUGAMAU

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

En arrivant par la route de Saint-Félicien, le voyageur est accueilli par une talle de maisons mobiles qui ont donné sa couleur à l'endroit et sa réputation de ville laide. Mais plus loin, de nouveaux développements ont poussé avec leurs bungalows de banlieue, aussi bourgeois qu'ailleurs et pas plus moches. Laide, Chibougamau? Oui et non. Elle a ses atouts: la forêt d'épinettes qui la cerne de toutes parts. Et ce qui n'est pas rien en ces temps de pollution: en plein centre-ville, on peut se baigner dans l'eau cristalline du lac Gilman, la boire même et nager avec les dorés et les truites.

Autour, c'est la forêt boréale du Moyen Nord. Pas encore la toundra dégarnie, mais les feuillus sont clairsemés, et les conifères ont pris le contrôle. En montagnais, Chibougamau signifie: là où les eaux se rencontrent. À quelques kilomètres d'ici, les ruisseaux, les rivières se jettent d'un côté dans le lac Saint-Jean, de l'autre dans la baie James. Entre les deux, il y a ce flottement en forme de ville.

Ici, on trouve de l'or, du cuivre, du zinc, des originaux, des mouches noires, des geais gris, des cours

d'eau. Les Cris fréquentent l'endroit depuis toujours, les blancs depuis les années 50 quand la découverte d'un gisement de cuivre a entraîné l'ouverture de la première mine. La main-d'œuvre était venue de l'Abitibi et du Lac-Saint-Jean tenter sa chance dans la nouvelle ville. À l'époque, on montait dans le Nord «faire une passe». On criait au Klondike. Ça ne l'est plus aujourd'hui. Des mines ont fermé au fil des ans. Le cours du cuivre stagne, celui de l'or a baissé. Les gisements exploités à Chibougamau sont moins riches que ceux de Val-d'Or et de Rouyn. La récession s'est mise de la partie. Chibougamau bat de l'aile.

À la fin des années 70, la population de Chibougamau était de 12.500 personnes. Elle est de 8.900 à peine aujourd'hui. À 40 ans, la ville doit trouver un nouveau souffle. Il y va de sa survie.

Les villes minières sont des nids de rumeurs, souvent démenties, toujours reprises. «Il paraît qu'ils ont trouvé de l'or ici, il paraît qu'ils vont construire une mine là-bas.» Tout le monde est un peu prospecteur dans le coin. La découverte d'un gisement important pourrait créer un boom, relancer toute l'économie. On suppute, on espère. Mais depuis quelques années, les rumeurs sont plus sombres et résonnent comme un glas. «La ville va fermer.» On entend le refrain jusqu'à Montréal, 650 milles plus au sud. L'exemple de la défunte Schefferville est dans toutes les mémoires.

Un coin politiquement stratégique

Certains observateurs m'assurent que Chibougamau ne fermera jamais, parce qu'elle constitue un point stratégique entre l'Abitibi, le Lac Saint-Jean et la Baie James, et que, pour des raisons politiques, les gouvernements ne feraient jamais la folie d'abandonner complètement le territoire aux Indiens. Prudente, la ville a cessé d'être mono-industrielle pour devenir un point de service au profit des communautés des alentours, autochtones surtout. Avait-elle le choix? Il y a aussi quelques scieries, mais le bois est petit et la ressource s'éloigne.

On a déjà eu douze mines (cuivre et or) à Chibougamau. Seules trois d'entre elles sont encore actives. Des 1250 mineurs d'autrefois, il en reste quelque 500 environ aujourd'hui. L'hécatombe commençait en 88-89 avec la fermeture de la mine Campbell. En décembre dernier, un nouveau coup frappait la ville: La mine West Miner (appartenant à des Australiens) mettait le cadenas sur la porte, au milieu de la panique générale.

Mais l'entreprise était rachetée par un groupe québécois sous le nom MSV quelques mois plus tard. Ils sont les premiers Québécois à la tête d'une mine à Chibougamau.

Tous ceux qui exploitaient ses mines jusqu'à maintenant avaient été des étrangers, non intégrés à la région. Il y eut des Australiens, des Américains, des Irlandais, des Ontariens, avec des maisons-mères à l'extérieur et des patrons coupés du milieu. L'arrivée au printemps du joueur MSV (qui a acquis la mine

pour \$1) change toutes les règles du jeu, sur le plan salarial d'abord.

Précisons-le d'abord: le milieu des mineurs est un milieu hyper syndicalisé, particulièrement à Chibougamau où les salaires sont plus élevés du tiers qu'en Abitibi. Tellement, dit-on, que ça a contribué à la faillite des mines. MSV a repris les 250 employés de West Miner en héritant de son syndicat, qui a négocié à rabais, en quelque sorte. Les salaires ont baissé du tiers qui dépassait. Il y eut suppression du système de bonus (basé sur le rendement) et nouvelle participation des mineurs au profit. Ce qui devrait en principe entraîner toute une nouvelle philosophie de la mine. D'autant plus que les patrons sont proches du milieu, connaissent le terrain (il y a plusieurs géologues) et sont sur place pour négocier.

Jusqu'ici, Chibougamau n'a pas eu de chance. À l'encontre de l'Abitibi, elle a connu très peu d'exploration minière sur son territoire. Les gens faisaient leur boulot sans trop chercher de nouveaux filons. Pourtant la ville est construite, comme Val-d'Or sur la faille géologique du lac Doré et en principe, il n'y a pas de raison pour que les gisements soient plus pauvres. Mais on n'avait pas vraiment cherché. C'est en train de changer.

SOQUEM (La Société québécoise d'exploration minière) investit désormais 3 millions\$ par année dans l'exploration. La Société de développement de la Baie James de son côté met de l'argent dans la nouvelle route du Nord (un projet de 73 millions\$), qui reliera Chibougamau à Nemiskau en rejoignant le territoire de la Baie James. Ce qui devrait entraîner de l'exploration minière et forestière accrue.

Cette année, des symptômes d'une timide remontée sont enregistrés. On construit à Chibougamau, on rénove. L'hémorragie semble endiguée pour un temps. Et même, signe des temps, de jeunes professionnels, notaires, pharmaciens, médecins, au lieu de se barrer les pieds dans les métropoles, études complétées, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans le Nord, reviennent travailler à la maison.

Claude Marcell a trente ans. Ce fils de mineur est de la première génération née à Chibougamau. Et cette année, reçu dentiste, il venait pratiquer dans sa ville natale. Claude a déjà été champion olympique d'escrime. Il a vu du pays. Mais croit à Chibougamau. «J'ai une mentalité de pionnier, me dit-il. Ici, tout est à faire. On peut arriver avec de projets, sportifs ou autres. La mairie est à côté, accessible. A Montréal, on se sent comme un petit grain dans une plage. Et puis ici l'air est pur, la nature baigne tout».

Le Sud se pose la question: «Faut-il fermer le Nord?» Mais là-bas toute une population jeune se bat pour sa survie. Elle parle de diversification, de nouvelle société de services, d'explorations et de découvertes. S'il existe un avenir, il est entre ses mains.

Le Sud se demande: faut-il fermer le Nord? Là-bas, signe des temps, les jeunes se battent pour leur survie et celle de leur région natale.



La nouvelle réserve d'Oujé-Bougoumou près de Chapais, parmi le feuillage. Une visite là laisse baba. Bonjour, le luxe et la beauté!

PHOTO ODILE TREMBLAY

Chapais brûle-t-il?

Prononcez le nom Chapais, et attendez les réactions: «Chapais, vous avez dit? là où il y a eu l'incendie du Nouvel An?» Au Québec, la tragédie de Chapais est restée imprimée dans la mémoire collective. En 1980, 48 personnes y avaient trouvé la mort au centre communautaire de la ville, quand le briquet d'un jeune farceur avait enflammé le sapin de Noël et mit le feu à la baraque. Pour plusieurs, Chapais est demeurée une ville un peu maudite.

Elle est née à peu près en même temps que Chibougamau, juste à 44 kilomètres au sud. En 55, issue de la mine Opemiska qui dans ses beaux jours faisait travailler 700 personnes. En 91, elle n'en employait plus que 250. Alors la seule mine de Chapais a fermé ses portes. Le gros employeur de la place est Barette-Chapais, une scierie embauchant 400 personnes. Une chance qu'à part ça l'Hydro a besoin de monde pour entretenir les lignes électriques qui viennent de la Baie James. Car l'embauche est maigre.

Bien du monde trouve folle cette coexistence de ces deux villes nordiques érigées trop près l'une de l'autre. Plus encore que Chibougamau, Chapais avec sa population de 2.700 habitants (elle a déjà été de 4.500) menace toujours de fermer boutique.

Mais qui veut mourir? Surtout pas Jacques Bérubé, le maire de Chapais (pourtant entrepreneur de pompes funèbres), qui me brandit un plan de relance fort élaboré. Elu depuis 86, il s'est attelé à la nécessaire diversification de l'économie. Lui et son équipe ont mis sur pied un projet d'usine de cogénération, se proposant de transformer les résidus forestiers des scieries avoisinantes en électricité. Coût estimé de l'opération: 62 millions\$.

Jacques Bérubé est un optimiste: «Quand les mines baissent, le bois monte», profère-t-il, avant de s'exclamer: «Comment peut-on mourir quand on a l'immense potentiel de Chapais?» Et de dévoiler dans un même souffle un projet de compostage à partir de semence de pommes de terre, une rêve de développement touristique (un musée minier): «Si on ne s'était pas pris en main, la vil-

le aurait fermé. Ça fait réfléchir sur la nécessité de l'initiative, de l'imagination, la clé de l'avenir pour le Nord».

O.T.



L'ancienne mine Opemiska dont la fermeture en 1991 a failli entraîner celle de la ville tout entière de Chapais.

Jacques Bérubé, le maire de Chapais. Un optimiste qui refuse de rendre les armes.



◆ LE DEVOIR ◆

CULTURE

O P É R A

Pour le plaisir de l'oreille

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit; Saint-Saëns, «Samson et Dalila», distribution: Gary Lakes (Samson, ténor), Denyce Graves (Dalila, mezzo-soprano), Philippe Rouillon (Grand-Prêtre, baryton), Claude Corbeil (Abimélech et le vieil Hébreu, basse), le Chœur de Saint-Laurent, dir. Iwan Edwards. Samedi 24 juillet, amphithéâtre de Joliette.

CAROL BERGERON

L'opéra français, dit-on, n'attire point les fanatiques de bel canto. Et puis, faut-il encore admettre avec un certain embarras: Dutoit et l'OSM ne suscitent pas l'intérêt que les responsables du Festival avaient prévu, le public montréalais ne voyant pas l'intérêt d'aller les entendre à Joliette, alors qu'ils continuent de se produire à Montréal pendant ce même mois de juillet. Deux mille cinq cent personnes en un lieu capable d'en recevoir près de 10 000, cela constitue un auditoire plutôt maigre, considérant que la soirée fut à maints égards à la hauteur des plus hautes attentes. Peut-être faudra-t-il un jour considérer que l'amphithéâtre jolietain devienne la résidence d'été de l'OSM, comme cela se pratique à Saratoga pour le Philadelphia Orchestra ou à Tanglewood pour le Boston Symphony.

Dès les premières mesures, il fut possible de sentir que la soirée allait être mémorable: la phalange mont-réalaïse et son chef exhibaient une forme des grandes occasions, mettant ainsi au service de Saint-Saëns un jeu d'une précision exemplaire et un enthousiasme communicatif qui inspirèrent au Chœur de Saint-Laurent une réponse de même niveau. Il convient ici de souligner l'excellent travail de préparation que Iwan Edwards exigea de ses choristes.

Ainsi, le «décor musical» fut-il planté, car nous assistions à une version concert de *Samson et Dalila*. Cette représentation sans scénographie s'opposait, en quelque sorte, au spectacle des deux *Manon* de Massenet et de Puccini qui, une semaine auparavant, avait servi de pré-texte à une «mise en espace» par laquelle Bernard Uzan avait proposé un compromis entre le concert et le spectacle lyrique.

Rappelons que pour les interprètes, l'expérience du concert s'avère proportionnellement enrichissante à la valeur intrinsèque de l'oeuvre. Or le chef-d'oeuvre de Saint-Saëns inspire l'engouement autant par la qualité de son langage musical que par maîtrise de son écriture orchestrale et vocale. Sa réalisation tient de ce prodige qui unit indissociablement certains livrets à certaines musiques.

Couteuses, les productions théâtrales de *Samson et Dalila* ne sont pas nombreuses; au concert, on ne s'y risque guère, à moins de pouvoir s'offrir une distribution à la hauteur. C'est d'ailleurs pour réunir de bons interprètes que le Festival International de Lanaudière a collaboré étroitement avec le Philadelphia Orchestra qui, sous la direction de Dutoit, l'a donné une première fois le 21 juillet à Philadelphie, avant de venir à Joliette, samedi soir, et d'aller à Saratoga, le 7 août prochain.

Charles Dutoit a ainsi eu l'avantage de travailler avec des chanteurs de tout premier rang. De fort belles voix qui, dans le cas des rôles-titres, firent oublier qu'au-delà d'une magnifique «vocalité», le mezzo-soprano Denyce Graves et le ténor Gary Lakes ne surent guère animer leur personnage — comme s'ils n'avaient pas vraiment su mesurer la substance du texte qu'ils chantaient. On comprendra alors que le Samson de Gary Lakes ne peut faire oublier celui de Joh Vickkers qui l'immortalisa au disque (EMI 7 478958).

Mais là encore, il ne faudrait sans doute pas se méprendre sur la puissance vocale des chanteurs, puisqu'une très mauvaise régie sonore engendra un retour de son sous le toit de l'amphithéâtre, créant ainsi l'impression d'une amplification aussi désagréable qu'inacceptable, alors que les haut-parleurs ne doivent servir qu'à projeter vers l'extérieur pour les gens qui prennent place sur le gazon. Il a fallu attendre le troisième acte pour qu'enfin la musique reprenne naturellement son débit. Si le mezzo américain fut incontestablement une heureuse découverte, le baryton français Philippe Rouillon laissa une impression aussi forte, bien que son rôle du Grand-Prêtre de Dagon n'ait pas l'importance de celui de Dalila. Ronde, puissante et bien timbrée, sa voix se plia avec une grande flexibilité aux exigences du texte. Ce qui fit regretter la discrétion excessive de la basse Claude Corbeil qui remplaçait le baryton-basse cino-américain Hao Jiang Tian.

E N B R E F

MÉTÉO-MÉDIA VENDUE

(PC) — Le CRTC a finalement autorisé la vente de la chaîne câblée Météo-Média à la société Pelmorex, de Toronto. Par cette transaction de 24,7 millions \$, Pelmorex acquiert la totalité des titres de l'ancienne filiale du groupe Lavalin. Le tribunal administratif note que Pelmorex compte maintenir à 23 cents (au lieu de 25 ou 26 actuellement) par abonné par mois le prix de gros fait aux compagnies de câble.

LA TÉLÉ

C E S O I R

NORD-SUD

Il n'y a pas que la fille d'Ipanema qui traîne dans les rues de Rio, les enfants y grouillent à l'abandon. TV5, 18h10

UN CADAVRE AU DESSERT

Quand une bande de rigolos comme David Niven, Peter Falk et Peter Sellersse retrouvent dans une comédie, on peut s'attendre à se dilater la rate. Radio-Canada, 20h

THE BEER HUNTER

Tant qu'à boire de la bière, autant la boire intelligemment et savoir d'où elle vient, comment elle est produite, etc... Une série documentaire qui se poursuivra demain et jeudi. PBS, 21h

INTERNATIONAL DISPATCH

Reportage sur les réalités du sida en Afrique du sud. PBS, 22h
Pascale Pontoreau

R O C K

Tragically Hip danse sur le feu de Midnight Oil

Le mini-festival Another Roadside Attraction consacre le groupe canadien

SYLVAIN CORMIER

Cela se passait le 24 octobre 1964 au Civic Auditorium de Santa Monica, en Californie. Après Marvin Gaye, les Beach Boys, les Supremes et une dizaine d'autres méga-stars du moment, James Brown avait fait place nette avec le meilleur show de rhythm'n'soul que vous puissiez imaginer. En sortant de scène, épuisé, ruisselant de sueur, satisfait, impérial, Brown arborait un sourire plein de dents qui disait: qui ose me suivre? En coulisses, les Rolling Stones, programmés en vedette, faisaient dans leurs frocs. Passer après Mr. Dynamite, c'était suicidaire. Jagger, paniqué, tentait désespérément d'imiter les glissades du Soul Brother Number One. On allait le jeter comme un malpropre, c'était certain. Et pourtant, pas du tout. Ce public-là était d'abord venu voir les Stones, ses nouvelles idoles, et ce n'était pas la performance phénoménale d'un James Brown qui allait gâcher leur plaisir. Résultat, les Stones, malgré leur amateurisme flagrant, ont triomphé.

De la même façon, au parc Therrien de Verdun, où se déroulait dimanche l'événement rock de l'été, le mini-festival *Another Roadside Attraction*, il fallait être fou dans sa tête ou avoir les couilles grosses comme le mont Royal (qui constituait par ailleurs un majestueux fond de scène) pour oser succéder à Midnight Oil. La commande semblait inhumaine, le vétéran groupe australien ayant tout dévasté sur son passage pendant la toute petite heure qui lui était impartie dans l'horaire passablement strict de la journée. Non seulement les kangourous ont-ils offert un rock exceptionnellement puissant, intelligent, pertinent et dansant, riche en guitares et en harmonies vocales, où les récentes *Truganini* (quelle ligne de basse, mes aïeux!) et *Renaissance Man* n'avaient rien à envier aux classiques *Beds Are Burning* et *Blue Sky Mining*, mais ils ont soutenu de bout en bout une cadence infernale, imposée par la gestuelle impérative et l'énergie démentielle de leur charismatique chanteur Peter Garrett, dont l'aspect colossal demeure tout aussi impressionnant (et quelque peu ter-



PHOTO DEREK RIDGERS

The Tragically Hip (Gordon Downie, Bobby Baker, Johnny Fay, Paul Langlois et Gord Sinclair, tous Canadiens) brûlait les planches avec moins d'intensité que le groupe australien Midnight Oil, mais le public en voulait tout autant.

rifiant) en 1993 qu'aux débuts de Midnight Oil, il y a déjà plus de quinze ans.

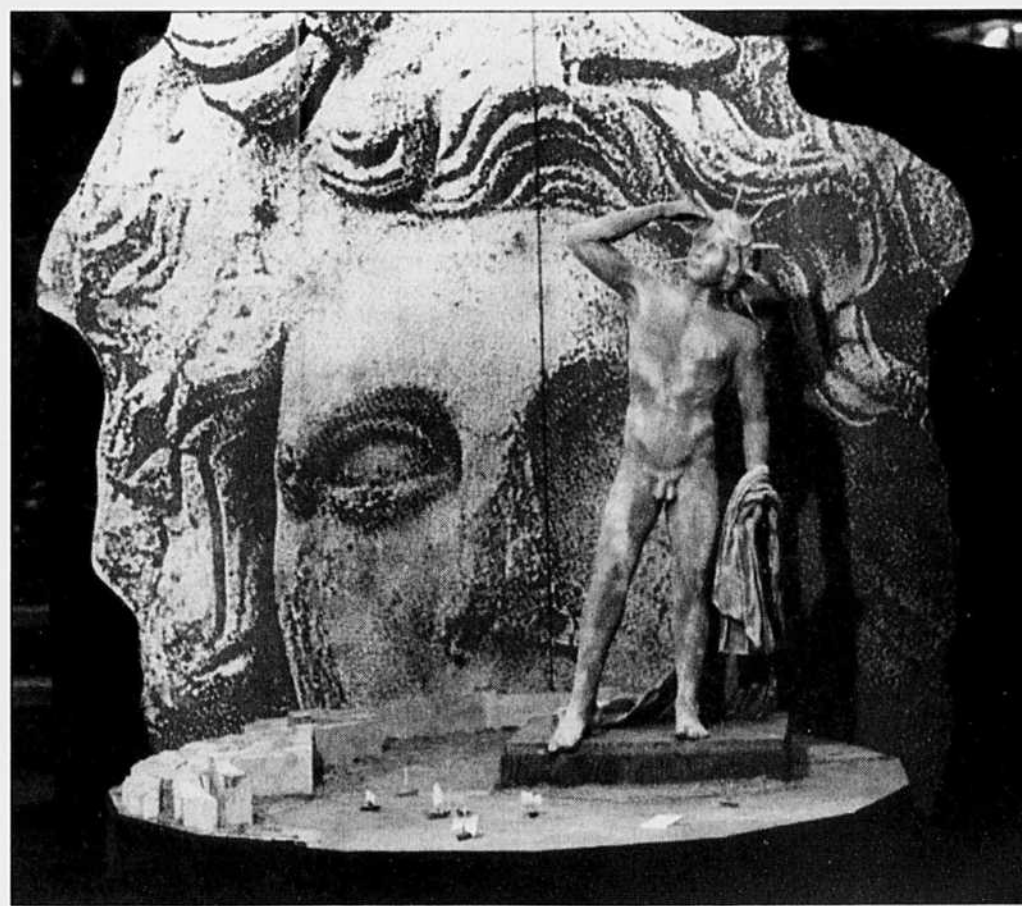
Personne, sinon le Springsteen des beaux jours, ne s'approprie une scène avec la vigueur et l'intensité de l'avocat-chanteur Garrett, une bête unique à tête chauve et au gabarit gigantesque qui tient à la fois du Jolly Green Giant et d'un monstre mi-androïde mi-zombie, et personne ne se serait avisé dimanche de se mettre en travers de son chemin. «You wanna fight, you go join a football club», a-t-il signifié, le doigt accusateur pointé comme un arc, à quelques troubles-fête à l'avant-scène que les agents de la sécurité ont éjectés illico. «You, with the black T-shirt, you're out!» Exit l'excité. Garrett ne supporte pas la violence, et il était prêt à assommer quiconque pensait le contraire. Rien n'aurait pu l'empêcher de réitérer son message écologiste: «go look after the planet!» Les 15 000 spectateurs ont hurlé leur assentiment.

Ce qui ne les a pas empêché d'acclamer leurs héros canadiens, The Tragically Hip, comme si Garrett et Midnight Oil n'avaient jamais existé. Comme les Stones après James Brown en 1964, les Hip n'avaient vraiment rien à craindre. Au Canada, ils ont la cote (et la méritent amplement). Gordon Downie, leur chanteur psychotique, avait beau crier «I'm choked!», en arrivant sur scène, visiblement soufflé par l'ouragan Peter, ils étaient la véritable attraction d'*Another Roadside Attraction*. Si leur rock de riffs keithrichardsiens, honnête et efficace, me semblait déficitaire après l'éclatante démonstration de Midnight Oil, leurs fans n'en avaient cure, trop heureux de porter aux nues ces Canadiens ordinaires qui leur ressemblent et qui sont parvenus à se bâtir un succès durable à la seule force du poignet.

En regard de tels plats de résistance, tout ce qui a précédé n'était qu'hors-

d'oeuvre. Crash Vegas et Daniel Lanois, en ouverture, étaient idéalement programmés, leurs musiques atmosphériques et planantes servant de fond sonore au spectacle majeur de l'après-midi: la foule sous le soleil brûlant. Lanois, tout particulièrement, contrôlait la distorsion de sa guitare, notamment pendant son envoûtante version du *Love Is Blindness* de U2, comme si c'était le soleil lui-même qui déformait les notes. Du groupe irlandais Hothouse Flowers, on n'aura retenu qu'une agréable reprise du grand succès de Johnny Nash, *I Can See Clearly Now*. Et Midnight Oil aura bien vite effacé le spectacle sans grand entrain de Richard Séguin, qui semblait avoir renoncé d'office à jouer le grand jeu, privilégiant les chansons douces et lentes (*Pleure à ma place, Terre de Cain*) qui avaient bien peu de prise sur une foule majoritairement anglophone. Le défi était beau, encore eut-il fallu le relever.

E X P O S I T I O N S



Le Colosse de Rhodes.

Les Sept Merveilles au musée

Sauriez-vous les énumérer?

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

Pour discrète et modeste qu'elle soit, cette exposition n'en est pas moins sympathique. Elle n'a pas fait grand bruit jusqu'à maintenant faute de moyen de promotion et d'un affichage adéquat au Vieux Port, sa situation au-dessus du Marché aux puces ne favorisant guère son accessibilité.

Et pourtant, ce sont les Sept Merveilles du monde qui nous attendent dans cet endroit grand comme un mouchoir de poche peuplé de reproductions naïves et gigantesques des réalisations les plus grandioses que le génie humain ait pu accomplir.

Mais commençons par le commencement et faisons un exercice de mémoire en énumérant les Sept Merveilles du monde. Il me souvent, chaque fois j'en oubliais ou moins une ou deux mais je commençais toujours par Les Jardins suspendus de Babylone, La Statue de Zeus, Le Temple d'Artémis à Ephèse, Le colosse de Rhodes, Le Phare d'Alexandrie, La Pyramide de Khéops, Le Mausolée d'Halicarnasse. Pour ne pas être en reste, on en ajoutait une huitième, soit Les Chutes Niagara!

Donc, l'histoire de tous ces célèbres monuments nous est racontée par le biais de reproductions géantes, accompagnées de textes et de photos, et aussi d'une bande sonore. «Il

s'agit d'ouvrages réalisés il y a 2500 ans ou avant», souligne le responsable de l'exposition René Jacques, un enthousiaste d'archéologie et de montgollières qui, avec Alain Desgagné a mis au point cette exposition en collaboration avec le Musée maritime Bernier, de l'Islet-sur-Mer. Ce qui explique le fond marin sur lequel on présente les maquettes des merveilles. La valeur pédagogique et culturelle de cette exposition est indéniable.

Berceau de notre société moderne, l'époque antique marque un tournant de l'histoire humaine, les civilisations des côtes méditerranéennes nous ayant laissé un héritage d'une grande richesse et quelques-unes des réalisations les plus grandioses que le génie humain ait pu accomplir.

L'époque des Sept merveilles du monde est également marquée par la navigation. Les visiteurs pourront aussi admirer la maquette d'un trirème, un imposant navire de guerre qui comportait trois étages de rameurs.

A quelques pas de l'exposition «Macédoine, royaume d'Alexandre Le Grand» au Marché Bonsecours

qui présente elle aussi une série de monographies sur les Sept merveilles du monde, une visite au hangar 8 au-dessus du Marché aux puces dans le Vieux-Port de Montréal complètera avantageusement cette incursion dans l'histoire. Ouvert du mercredi au dimanche de 11h à 21h, le prix d'entrée n'est que de 4\$.

L'époque
antique
marque un
tournant de
l'histoire
humaine.LE GRAND CONCOURS
DE PHOTOGRAPHIE
DU DEVOIR

Vous voyez clair ?
Vous faites clic ?
Vous aimez faire des photos ?
Vous aimez les montrer à tout le monde ?
Vous aimeriez les voir publiées ?

Soit, LE DEVOIR est exactement ce qu'il vous faut.

Nous organisons cet été un concours pour les photographes amateurs du Québec. Ce que nous cherchons ? Des photos intéressantes, éloquentes, insolites, esthétiques, surprenantes. Bref, des photos réussies... Le sujet ? Il vous appartient: faune de nuit, rosée du matin, action, réflexion, contemplation, évasion, peu importe: nous sommes à la recherche d'images de qualité, dont le sujet sied, évidemment, à la parution dans un quotidien familial.

Nous publierons les meilleures photos dans une page spécialement aménagée du DEVOIR, une fois la semaine, à partir de la fin de juillet. Des experts évalueront votre travail.

Un tirage au sort parmi les photos publiées déterminera une photo gagnante. Son auteur recevra une caméra vidéo Sanyo d'une valeur de 750 \$, gracieuseté de Dumoulin.

Remplissez le formulaire et faites parvenir vos photographies à Mme Suzanne Marchand, LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 tél.: (514) 985-3333

JE PARTICIPE AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR

Brève description du sujet:.....

Nom:.....

Adresse:.....

Ville:..... Code postal:.....

Téléphone:.....

Le tirage aura lieu le 10 septembre 1993. Le gagnant ou la gagnante sera avisé(e) par téléphone. La valeur du prix attribué est de 750 \$. Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du DEVOIR. Inclure une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée. Le concours se termine le 30 juillet 1993.

Dumoulin

CITE
107, 314
BOUL. DE LA SÉRIE

ÉDITORIAL

L'amère pilule municipale

Gilles Lesage

Une tuile n'attend pas l'autre pour le monde municipal. Alors qu'il s'ajuste avec peine au transfert croissant, pour ne pas dire au pelletage, de responsabilités provenant de Québec — qu'il s'agisse de transport en commun, de police, de routes locales — voici qu'un jugement de la Cour suprême du Canada aura des répercussions considérables sur un nombre important de municipalités, surtout celles qui s'appuient sur une seule grosse entreprise. Rendu public le 15 juillet, ce jugement est largement passé inaperçu, en raison de la période estivale. Mais il risque d'alourdir de façon catastrophique la note déjà fort salée de centaines de milliers de contribuables surtaxés.

Rappelons les faits. Cette saga dure depuis dix ans. Au terme de multiples péripéties, le plus haut tribunal du pays donne raison à Ciment Québec dans sa lutte contre l'évaluation industrielle de la petite municipalité de Saint-Basile, dans Portneuf. La Cour renverse la décision rendue par la Cour d'appel, il y a deux ans, et rétablit la première, celle du BREF (Bureau de révision de l'évaluation foncière) du Québec, en août 1985. L'entreprise soutenait que la plupart de ses immeubles devaient être exclus du rôle d'évaluation parce qu'ils servaient principalement à des fins de production industrielle. S'appuyant sur la loi relative à la fiscalité municipale, le BREF lui donna raison et diminua de moitié l'évaluation municipale de l'usine. Les deux parties ont interjeté jugement. En septembre 1991, la Cour d'appel donnait raison à Saint-Basile, lui permettant ainsi de récupérer plus de 200 000\$ en taxes foncières. La Cour suprême vient de trancher le litige.

Pour la seule municipalité de Portneuf, des centaines de milliers\$ sont en jeu. Mais, prenant en compte que plusieurs entreprises attendaient ce jugement, et que l'évaluation industrielle représente environ 10% de l'assiette fiscale des municipalités, plusieurs dizaines de millions de dollars sont en cause. Peut-être même jusqu'à 300 millions\$, selon des estimations sommaires, étant donné l'effet de domino sur les commissions scolaires, dont l'évaluation foncière est basée sur celle des municipalités. Un impact financier considérable, un manque à gagner énorme en perspective, un casse-tête de plus pour les organismes municipaux et scolaires. Et, en bout de ligne, le contribuable, qui écopera encore et toujours, comme il se doit.

Dès le lendemain du jugement-massue, le président de l'Union des MRC a écrit à tous ses membres et au ministre des Affaires municipales pour réactiver le comité sur la fiscalité municipale qui avait le mandat d'étudier l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale de 1979. Le couperet de la Cour suprême est tombé avant que ce comité ne conclue ses travaux. La jurisprudence ainsi créée par le plus haut tribunal du pays a l'effet suivant: tout immeuble peut constituer une machine, un appareil ou accessoire, qu'il soit immeuble par nature ou objet mobilier placé à perpétuelle demeure; cet immeuble est désormais susceptible d'être exclu du rôle d'évaluation s'il sert principalement à la production industrielle ou à l'exploitation agricole. Afin de corriger cette situation urgente et aux effets dévastateurs pour les administrations locales, écrit le président Roger Nicolet, l'UMRCQ espère obtenir une modification législative lors de la prochaine session parlementaire. «Nous sommes conscients des courts délais impartis pour une telle opération», écrit-il à M. Ryan, mais nous sommes d'avis que le sujet ne peut souffrir de retard dans les circonstances.

Manque à gagner d'un côté, économies substantielles de l'autre, pour les entreprises qui, comme Ciment Québec voudront se prévaloir du jugement de la Cour suprême. Et elles sont nombreuses, semble-t-il, à vouloir en profiter. D'autant que le BREF attendait ce jugement pour

procéder dans d'autres causes en attente. Il y a notamment celles des alumineries Alouette, de Sept-Îles, et ABI, de Bécancour. Faut-il, pour ne pas mettre en péril l'équilibre précaire de plusieurs municipalités mono-industrielles ou presque, contrer les effets de la Cour suprême, comme le souhaite l'UMRCQ? Ou plutôt, cette décision doit-elle être suivie à la lettre?

Pas facile de trancher si rapidement et en quelques mots. Sans compter que les avis préliminaires et partiels sont fort divergents. Par exemple, selon l'avocat de Saint-Basile, Me Paul Bégin, l'impact sera énorme. Ce sont peut-être les deux tiers de l'évaluation des industries qui vont sauter. Si Saint-Basile perd 17% de son rôle d'évaluation, il faudra augmenter d'autant celui des contribuables. Sans parler du remboursement pour les années antérieures.

La décision rompra l'équilibre en faveur des entreprises, fait valoir un autre avocat, Me Pierre Pelletier, qui a négocié des ententes hors cour pour ses clients Alcan et Abitibi-Price; les tribunaux seront amenés à exclure des rôles d'évaluation un nombre important de biens dont les industries toléraient généralement la présence au rôle, notamment les bases de béton et les structures de support des équipements.

Mais l'avocat qui a obtenu gain de cause pour Ciment Québec met un bémol à ces inquiétudes. Il ne faut pas amener la population, qui se voit déjà crouler sous les taxes, souligne Me Benoît Mailloux. Chaque entreprise qui conteste son évaluation est examinée en détail. Chaque cas est un cas d'espèce. Par exemple, Ciment Québec a fait évaluer 41 unités de production, susceptibles d'être exclues du rôle d'évaluation. De ce nombre, cinq seulement ont de fait été exemptées de taxes municipales et ce, dans un certain pourcentage seulement. L'avocat rappelle un point intéressant. À l'origine, la disposition en litige de la loi de 1979 visait à inciter les entreprises à s'installer dans les petites municipalités. Faut-il les pénaliser à rebours?

Dans ce nouveau débat d'experts, qui a raison? Fidèle à son habitude de prudence, le ministre Ryan se refuse à parler d'urgence. Mais il est disposé à discuter du problème dans le contexte de la Table Québec-Municipalités, vers la fin d'août. Les délais pressent, aussi bien pour la présentation d'une loi à l'Assemblée nationale au cours de l'automne, le cas échéant, que pour la confection des rôles d'évaluation municipale.

Quoi qu'il en soit, les municipalités en cause devront demander un délai à cet égard. Elles devront surtout négocier avec les entreprises établies chez elles, de façon à éviter de s'embourser dans des litiges judiciaires interminables. L'affaire traîne depuis plus de dix ans. Il est grandement temps d'en venir à une conclusion ferme, si pénible et dure soit-elle.

En avril 1992, une commission parlementaire présidée par le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, recommandait au gouvernement de modifier la loi de 1979 pour réduire le nombre de plaintes et préciser les normes d'évaluation municipale. N'ayant pas eu depuis le courage de faire une distinction nette entre ce qui est taxable et ce qui ne l'est pas, Québec y est désormais contraint par la Cour suprême.

LETTRES

Plaidoyer pour le «genre humain»

Oui, certaines modes linguistiques nous compliquent la vie au Québec! Comme ces communications où l'on s'efforce de mettre le féminin entre parenthèses pour montrer que les femmes le sont de moins en moins! Ce qui rend certains passages difficilement lisibles et tout à fait imprononçables. Ou encore, ces redoublements systématiques et répétitifs, le féminin devant obligatoirement suivre le masculin (comme si l'homme devait encore précéder???). Ce qui rend les textes particulièrement longs et lourds.

Deux consolations cependant: le gouvernement du Québec n'a pas encore succombé à cette mode et se contente de préciser que l'emploi du masculin s'adresse également aux hommes et aux femmes. Et la jeune fille qui m'apporte le journal chaque matin refuse que je l'appelle «camélot»!!!

Certes, notre grammaire d'antan n'hésitait pas à nous enseigner que «le masculin l'emporte sur le féminin», expression qui ne sied plus aujourd'hui et n'aurait jamais dû être utilisée. On pourrait se contenter de dire «autres temps, autres mœurs...». Mais il me semble qu'il y aurait une autre manière très simple et tout aussi juste de dire les choses.

Il suffirait de considérer qu'outre le féminin, le masculin et le neutre, il existe un quatrième genre en français, qui regroupe les deux premiers. On l'appellerait le «genre humain», qui se formerait comme les deux derniers. Et il serait le genre idéal pour les noms propres de famille, car les mettre au masculin n'a pas vraiment de sens.

Je dédie donc ce «plaidoyer pour le genre humain» à tous nos éminents

linguistes, pour qu'il se penchent sur cette approche. Et aussi aux membres du Parti Québécois, dont la région Ville-Marie a adopté, en congrès du 12 juin dernier, une résolution-mandat qui suggère de: «Supprimer, dans le programme & tout texte émanant du PQ, les doublets systématiques de genre» (...) et «si on le juge à propos, de mettre une note au début d'un texte pour rappeler que le masculin servira à exprimer les deux genres.» On comprendra que nous espérons que cette proposition soit également adoptée au prochain congrès national qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 août prochain. Mais que, fidèles à nous-mêmes, nous aurions préféré que la note au début de tout texte dise: «que le genre humain sert à exprimer le masculin et le féminin»...

Jean Rémillard
Montréal, 21 juillet 1993

À la défense du Dictionnaire québécois

Les soussignés, professionnels et professeurs d'université membres de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes du Québec (CPTAQ), tiennent à indiquer publiquement qu'ils se dissocient de la prise de position de la CPTAQ sur le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui dont LE DEVOIR a rendu compte, sous la plume de Caroline Montpetit, dans son édition du 14 juillet dernier. Cette prise de position consistait en une mise en garde à l'égard d'un usage normatif de ce dictionnaire.

Nous considérons en effet que cet ouvrage représente une contribution indéniable à l'avancement de la lexicographie québécoise et qu'il constitue un excellent dictionnaire pour la compréhension et l'utilisation du français

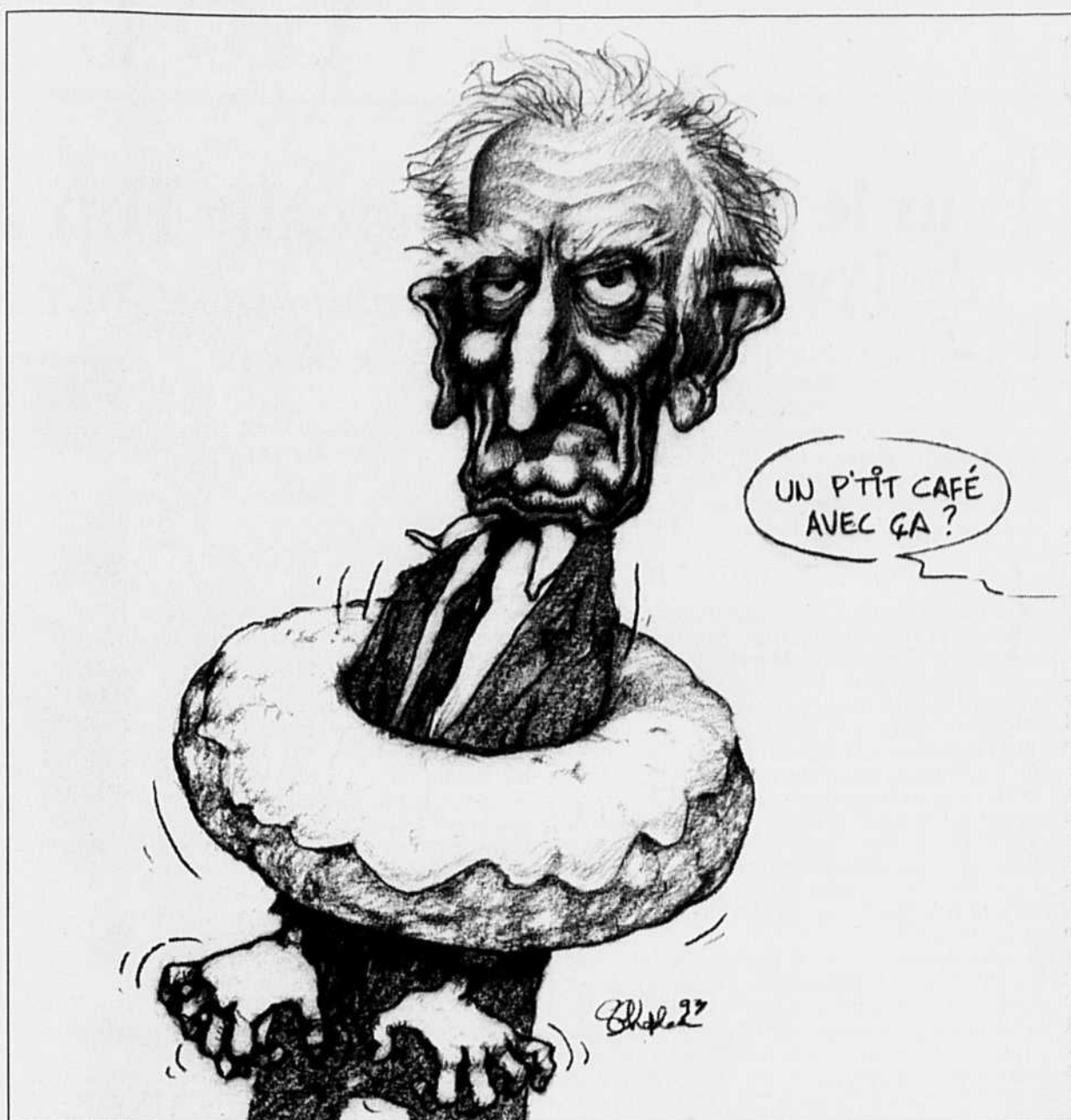
au Québec, sous réserve bien entendu d'une présentation pédagogique adéquate.

Qu'on nous permette ici de rendre hommage à Jean-Claude Boulanger, qui s'est avec patience et dévouement attelé à la tâche de décrire notre langue dans ses multiples dimensions, et de souligner également son abnégation et son courage.

Certes, les traducteurs, les terminologues et les interprètes ont contribué, eux aussi, à l'établissement d'une norme dans le cadre des communications internationales. Que dire, en effet, de la fonction évocative de nos panneaux publicitaires qui, depuis quelques années, tirent bon parti des expressions imagées à saveur québécoise, sans parler des richesses de notre littérature, ainsi que de notre langue, façonnée par quatre cents ans d'histoire?

Ne serait-il pas temps d'inviter le grand public et, en particulier les enseignants, à prendre connaissance par eux-mêmes de l'ouvrage, par exemple en y examinant très soigneusement une dizaine de pages consécutives, sans négliger le contenu de chacun des articles. Au public de déterminer si l'ouvrage reflète sa culture et si les expressions et les exemples correspondent à un usage de sa langue dont il reconnaît la légitimité.

Gilles Bélanger, Louise Brunette, André Clas et Monique C. Cormier, professeurs à l'Université de Montréal; Zélie Guével, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières; Jean Quirion, terminologue-analyste, Services gouvernementaux Canada; Roda Roberts, professeur à l'Université d'Ottawa
Montréal, 20 juillet 1993



J.-Z. Léon Patenaude, homme d'appétit

Il était un homme d'appétit. D'un immense appétit. Non seulement pour la nourriture, et c'était visible, car il s'essouffait sous le poids de son corps, mais pour tout le reste: les photos, les réceptions, les rencontres, les livres.

Après avoir été de l'équipe qui porta Jean Drapeau au pouvoir à l'Hôtel de Ville, J.-Z. Léon est devenu Monsieur Livre. C'est alors que je l'ai connu, que je l'ai côtoyé et fréquenté. Directeur du Conseil supérieur du livre, il n'avait qu'un souci: imposer la présence du livre québécois ici et dans le monde. Un homme de relations publiques, disait-on. Sans doute. C'était ce que l'époque exigeait. Mais il était assurément plus que cela. Il avait une vision politique, dans le meilleur sens du mot.

Je me souviens de sa présence à la Foire du livre de Francfort, à celle de Bruxelles, dans les années soixante. Le livre québécois existait mais on ne le distinguait pas du livre français. Avant son départ à Francfort, le grand souci de J.-Z. Léon était la réception que l'ambassadeur du Canada à Bonn allait offrir à Francfort. Qui inviter? Sur place, les ambassadeurs canadiens présidaient, serraient des mains. Certains étaient enthousiastes, qui lisaient et qui connaissaient le livre. Pour d'autres, ce n'était que de la routine. Je m'en souviens d'un, en particulier, qui s'étonnait qu'on publiait tant de livres au Canada, et dans les deux langues.

On pouvait reprocher à Patenaude de se préoccuper moins de la substance, de la qualité du livre que de sa présence sur les étagères. Au pays, son principal effort se concentrait sur les subventions:



NAÏM
KATTAN

amener les gouvernements à soutenir l'édition. Lisait-il les livres dont il parlait? Oui, certes. Mais il croyait que son rôle se trouvait ailleurs. Et avec l'aide d'éditeurs comme Jacques Hébert et Pierre Tisseyre, ses efforts donnaient des résultats. Le livre québécois prenait son envol. Il fallait en établir l'autonomie, la spécificité, en délimiter le territoire et, grâce aux fonds publics, en consolider les assises. Une étape, un moment dans le déroulement de l'histoire. Instinctivement, Patenaude les a reconnus et a accompli sa mission.

Souvent, il allait de l'avant, sautant les étapes. Ainsi, il a essayé, grâce à une Foire du livre, de faire de Montréal le Francfort des Amériques. Il avait vendu l'idée aux gouvernements et à nombre d'éditeurs. Des Européens sont venus, mais les Américains n'étaient pas au rendez-vous. Ils préférèrent Francfort. Patenaude reconnut son échec. e Salon du livre de Montréal changea de formule et de fonction. Ce n'était point Francfort mais un immense librairie francophone.

J.-Z. Léon était obsédé par la photo. Dans le bulletin du Conseil, on pouvait voir sa photo jusqu'à vingt fois. J'ai essayé de com-

prendre. Il se savait malade. Le diabète qui finit par l'emporter, ne l'empêchait pas, confiait-il, de vider une demi bouteille de vodka avant le déjeuner. Sans doute, exagérerait-il comme il avait la tendance de le faire. Il y avait, en lui, un petit garçon qui se cachait, qui affectionnait le clandestin, le secret, l'invisible. Il possédait une grande collection de livres érotiques. Lui, l'homme à la voix tonitruante, l'homme des relations publiques, avait été, chuchotait-il, membre de l'Ordre Jacques Cartier, de la Franc-Maçonnerie. Tel un enfant espiègle, il avait besoin qu'on sache qu'il possédait des livres interdits et qu'il militait dans des organisations secrètes. Il ne voulait pas exercer le pouvoir, il préférait dire qu'il en connaissait les méandres, les agitations et qu'il savait comment les autres l'exerçaient. Il y avait dans son attitude de la naïveté ou plutôt de la candeur. S'il se cachait, c'était pour qu'on le découvre. Il agissait dans les coulisses mais se faisait abondamment photographier.

Son appétit de vie était insatiable et avait pour point de départ, pour fondement, une profonde inquiétude, la peur de cette mort qu'il défilait. Il me parlait de sa mère, comme lui diabétique qui ignorait les lois de la nature et qui survivait. Lui, malheureusement, fut vaincu par cette nature qui l'a frappé dans son appétit.

Je le vois encore, au Salon du Livre, amaigri et qui se dirigeait à l'aide d'une canne. Lui qui voulait absorber le monde, l'avaler par le regard, se trouvait diminué, sans vue, quasi aveugle. Il ne reconnaissait pas sa défaite. Il regimbait, son appétit de vie n'étant pas apaisé. Et c'est cet appétit qui l'a finalement emporté.

À PROPOS

... de victimes devenues agresseurs

Bien qu'il existe de nombreuses preuves que les enfants victimes de violence sexuelle harcèlent à leur tour d'autres enfants, leur motivation n'est pas claire. Le bon sens voudrait que les enfants agressés tentent d'éviter la répétition d'un geste effrayant et dégoûtant. Malheureusement, le «bon sens» peut facilement nous induire en erreur.

Dans plusieurs cas, les enfants molestés répètent le scénario qui a fait d'eux des victimes, tentant de comprendre ce qui s'est passé. Par exemple, un garçon peut avoir été forcé d'avoir une relation sexuelle orale avec un garçon plus âgé. L'acte peut à la fois l'avoir effrayé, embarrassé et excité sexuellement. La répétition du geste avec un garçon plus jeune comme victime lui donne un nouveau rôle, il devient maître de la situation. La peur et l'anxiété sont moins grandes, il comprend mieux le désir du garçon plus âgé.

Les garçons sont souvent gênés d'admettre qu'ils ont été des victimes; faire subir de la violence sexuelle à un autre enfant peut donc constituer un appel à l'aide. Parfois, les garçons admettent avoir agressé sexuellement

un enfant avant d'admettre qu'ils sont eux-mêmes des victimes.

Les filles n'adoptent pas aussi souvent que les garçons le rôle d'agresseur. Les recherches montrent que celles qui le font ont un long passé de violence sexuelle extrême.

La «compulsion de répétition» n'est pas inévitable. Elle n'est qu'une des façons par laquelle les enfants tentent de s'adapter aux mauvais traitements. Règle générale, plus l'enfant se sent à l'aise lorsqu'il raconte les faits dont il a été victime, moins il sera susceptible d'exercer lui-même un harcèlement sexuel. Dans les familles où l'on attend des garçons stoïcisme et autonomie, le passage à l'acte est plus probable.

En ne permettant pas aux garçons d'admettre leur sentiment d'impuissance, nous créons des situations qui ne laissent place qu'à des sentiments de colère et de violence.

La plus importante chose à dire aux enfants, et plus particulièrement aux garçons, est «Parles-en». Tiré de «Les enfants sexuellement agressés», Family Services of Greater Vancouver, 1991

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Les médecins dépanneurs vont rester indispensables

CLÉMENT RICHER

Président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Récemment dans LE DEVOIR, le Dr Jean Pelletier du Centre hospitalier Saint-François d'Assise, à La Sarre, commentait le problème de la pénurie d'effectifs médicaux en région.

Venons-en au coeur même de l'accord-cadre intervenu récemment entre notre Fédération et le ministère de la Santé, qui est le concept d'activités médicales particulières. Je comprends parfaitement bien que ce concept soit un luxe pour une région comme l'Abitibi. J'ai étudié attentivement les profils généraux de pratique des médecins omnipraticiens dans les régions désignées et je partage tout à fait l'avis que ce concept ne révolutionnera pas l'exercice professionnel des médecins en région. Toutefois, il faut situer toute la discussion dans une perspective provinciale. Tout d'abord, il est impératif de considérer d'une façon parallèle le cadre de référence sur la répartition de l'effectif médical et les activités médicales particulières. Le cadre de référence est l'outil de répartition interrégionale de l'effectif médical. Quant à l'accord-cadre sur les activités médicales particulières, il se veut surtout un outil de répartition des tâches lourdes à l'intérieur d'une région. Première constatation, il faudra dorénavant que les jeunes médecins omnipraticiens s'acquittent de certaines activités médicales particulières, surtout dans les régions urbaines, pour pouvoir bénéficier de la pleine rémunération prévue par l'entente. Plusieurs de ces jeunes médecins avaient renoncé à la pratique hospitalière à cause du décret punitif.

Prenons l'exemple de la région de Québec qui se voit fixer un objectif global de décroissance, pour les trois prochaines années, de 53 médecins spécialistes, alors qu'elle ne pourra augmenter son effectif d'omnipraticiens pendant la même période. Cela signifie que les médecins de moins de 10 ans de pratique à Québec devront s'impliquer dans les activités médicales particulières, sous peine de subir une pénalité de 30% sur leur rémunération en cabinet. Il semble d'ailleurs que ces médecins aient compris cette réalité puisqu'il n'y a plus, actuellement, de postes dans les hôpitaux pour les médecins omnipraticiens. À partir de cet exemple, nous pouvons postuler que les futurs médecins omnipraticiens (il y en a 200 qui ont obtenu leur licence le 1er juillet) devront s'installer ailleurs qu'à Québec puisqu'il n'y aura que très peu de possibilités pour eux de s'acquitter de leurs obligations en activités médicales particulières dans cette région. La pénalité à assumer constitue, de l'avis de plusieurs, un incitatif puissant pour s'installer en dehors des grands centres. C'est ici qu'entre en ligne de compte le cadre de répartition de l'effectif médical. Ce cadre prévoit, par exemple, pour la région de la Mauricie et des Bois-Francs, un objectif de croissance de 43 médecins omnipraticiens pour une période de trois ans. Cet objectif sera assez rapidement comblé, il faut en convenir, puisqu'il est prévisible qu'il y aura un ajout net de 432 médecins omnipraticiens pendant les trois prochaines années.

En somme, les activités médicales particulières visent à faire supporter par l'ensemble des médecins le travail lourd fait en établissement ou dans certains programmes concrets. D'autre part, le cadre de référence sur la répartition de l'effectif médical vient fixer des règles de répartition équitables des nouveaux médecins entre les régions. L'application simultanée de ces deux concepts contribuera, à mon avis, à disposer plus rapidement des problèmes de pénurie d'effectifs médicaux en région.

Sur un autre sujet, nous reconnaissons effectivement qu'une année passée à Lévis ou à Drummondville a la même valeur, au sens de l'accord, qu'une année passée à Maria, à La Sarre ou aux Escoumins. Notre position de départ, cependant, était qu'une année passée en région désignée devait équivaloir à deux années, au sens de l'accord. Cette position a été expliquée, lors des réunions annuelles, aux médecins des associations des régions éloignées. Or, ces médecins croyaient qu'une reconnaissance de deux ans par année impliquerait une espèce d'invitation à partir de la région après cinq ans. Ils pensaient aussi qu'un médecin installé depuis cinq ans devient de plus en plus précieux dans sa région et qu'il ne faut absolument pas l'inciter, d'une façon ou d'une autre, à quitter cette région. Ce sont donc les médecins des régions désignées qui ont demandé à la Fédération de renoncer à cet objectif.

Les activités médicales particulières ne sont pas sous-traitées, en général, de l'application du décret punitif. C'était la volonté de la Fédération au départ, mais le fait est que le ministre a consenti à soustraire de l'application du décret l'exercice dans les salles d'urgences des centres hospitaliers de soins de courte durée seulement. Nous favorisons nettement, comme politique, l'installation des médecins en région désignée. Nous ne pouvons nier cependant, après avoir consulté chacune des associations impliquées, que les mesures de dépannage et de remplacement doivent être maintenues, à tout le moins pendant quelques années. Personne n'a jamais prétendu que le problème de la pénurie des effectifs médicaux dans les régions désignées serait réglé instantanément après la signature d'une entente. Je crois qu'au contraire, il y aura toujours un besoin réel de mesures d'appoint comme le dépannage ou le remplacement.

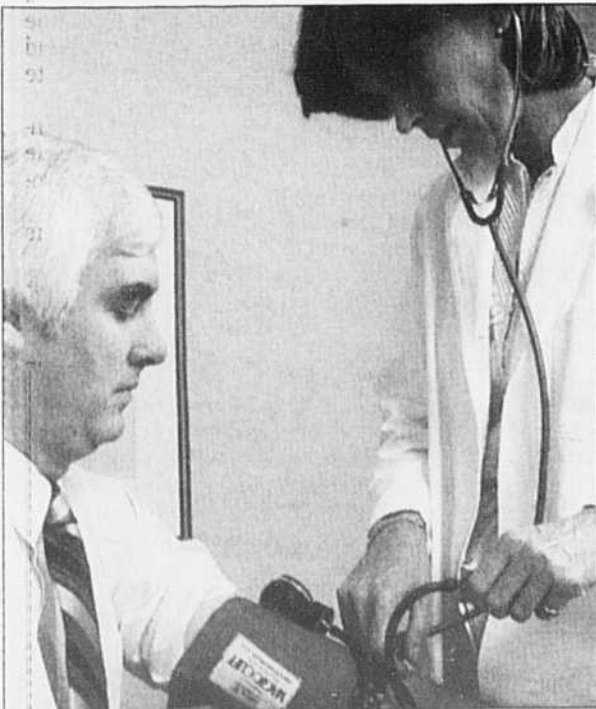


PHOTO ARCHIVES

La question de la pénurie de médecins en région doit être discutée dans une perspective provinciale.

BRUNO HAMEL

Chargé de cours et étudiant au doctorat en science politique à l'UQAM

Un casino ouvrira bientôt ses portes dans la région de Montréal. Loin de n'être qu'une décision administrative anodine, l'ouverture de ce casino apparaît importante à bien des égards. En effet, la question du développement économique de la région montréalaise par le jeu dépasse les simples allusions métaphoriques. Cette question renvoie à l'essence même d'une gouvernance politique dite néo-libérale et permet aussi de mieux saisir à quelle représentation la société québécoise adhère en cette fin de siècle.

Depuis plusieurs années la région montréalaise est aux prises avec une désindustrialisation et un chômage qui affligent des milliers de personnes. Malgré une pléthore de discours et de programmes de renouveau économique, le chômage demeure aux environs de 14% dans la région de Montréal et avec des pointes atteignant près de 20% dans certains quartiers. Au-delà des vœux pieux politiques, l'ouverture du casino de Montréal apparaît à plusieurs comme étant la seule véritable initiative de développement de la région. À preuve, on estime à environ 150 000 le nombre de personnes ayant postulé les différents emplois de croupiers, commis et autres. Ces candidatures représentent près de 7% de la population totale de la région de Montréal. C'est tout dire.

Il ne s'agit pas ici de discuter de la criminalité et des autres problèmes liés à l'ouverture de tels établissements, mais simplement de voir à quoi correspond la forme et l'essence d'un tel développement économique.

Tout d'abord, quant à la forme, un développement de cet ordre en dit long sur la décrépitude d'une base économique montréalaise qui, devant le jeu de l'internationalisation, se résigne à prendre la voie d'évitement si souvent empruntée par les pays les plus pauvres, c'est-à-dire le développement économique par le tourisme et l'apport de capitaux étrangers.

Par ailleurs, ce même développement, s'il n'est pas sans témoigner d'une certaine américanisation de la société québécoise, souligne au moins l'influence grandissante des États-Unis sur la conjoncture politique et économique québécoise. En effet, un des arguments présidant à l'ouverture de casinos ayant été de retenir la cohorte québécoise qui s'adonnait au jeu dans les centres américains d'Atlantic City, voire de Las Vegas. L'étrangeté culturelle de cet établissement est d'ailleurs bien rendue par le fait qu'il s'agira de localiser ce casino sur une île au beau milieu du Saint-Laurent. Bien entendu, cette localisation s'impose afin de contourner ce qui est d'emblée posé comme les désavantages du casino, c'est-à-dire la prostitution, la drogue et le blanchiment de fonds. Loin d'être une négation des critiques à l'endroit du casino, la décision de le localiser ainsi se présente comme une admission.

L'intérêt du casino de Montréal, pour comprendre l'état du Québec en 1993, tient surtout à son essence même. Le jeu comme élément de développement économique apparaît tout à fait conforme à la doctrine d'un régime politique qui voudrait se représenter la société québécoise comme un vaste mécanisme aléatoire dans le marché.

Nous savons que la métaphysique du jeu interdit toute alliance des joueurs, ce qui est associée à la tricherie. L'impersonnalité de la roulette érige en système le cloisonnement des individus. De la même façon, nombre d'orientations politiques prises par le Québec au cours des dernières années visent en fait à construire une individualité québécoise à travers différentes stratégies d'individualisation et de responsabilisation.

D'autre part, la métaphysique du jeu et du marché s'accompagne de l'idolâtrie des gagnants. La dichotomie entre gagnants et perdants est d'ailleurs un élément marquant du Québec des années 1980. Ce Québec ainsi cassé en deux, ne peut maintenir sa cohésion sociale et économique qu'au prix de l'acceptation de l'hypothèse de l'aléatoire. En effet, il importe que la détermination des gagnants et des perdants tienne du hasard, que la défaite de l'un ne tienne pas au truchement du jeu, mais tout simplement à sa propre perte. Devant cette multitude anonyme de perdants, les gagnants aux jeux du marché et du casino font figure d'être surhumains.

Par contre, ce savoir et cette capacité à tromper l'aléatoire du marché ne leurrent plus personne. Ce qui fait une fortune, la défaite, les winners des années 1980 sont les losers des années 1990.

Dans le délire entrepreneurial des années 1980, voilà le Québec prêt à partir à l'assaut des grandes firmes américaines et ce, sur leur propre terrain.

Et c'est au nom de cette logique incontournable de la concurrence mondiale que sont décrétées les grandes oeuvres néo-libérales. Dans ce contexte, les régimes politiques font figure de victimes consentantes en s'immolant eux-mêmes sur l'autel du marché mondial. Penser comment l'État même néolibéral peut promouvoir la spontanéité du marché comme c'est le cas dans le Québec de Robert Bourassa, c'est un peu réfléchir sur les différents dispositifs qui doivent assurer l'aléatoire du marché. Ainsi, l'État apparaît bel et bien présent dans toutes les sphères de la société québécoise, mais cet interventionnisme ne consiste plus qu'à assurer la maximisation des rendements marchands. En suivant notre métaphore, l'État québécois se présente donc comme un État-croupier.

Poussé plus avant, l'État au Québec postule que les individus sont libres de leur choix, qu'ils sont à même de percevoir la complexité des rapports internationaux mais, d'autre part, les individus sont sanctionnés dans leurs rapports les plus privés.

Qu'on ne se y trompe pas, les différentes coercitions politiques et administratives exercées sur les individus n'ont d'autre finalité que de rendre les mécanismes marchands plus performants. Les grands débats politiques ont ainsi trait à la réforme de l'assurance-chômage, l'indemnisation des accidents de travail, la recherche et le développement technologique et, sujet galvaudé s'il en est, la formation professionnelle. Dans tous les cas, il s'agit plus que jamais de décharger le secteur privé des coûts qui lui interdiraient une véritable compétitivité internationale. Du même

Développement économique

La roulette du néo-libéralisme



Le jeu comme élément de développement économique apparaît tout à fait conforme à la doctrine qui voudrait représenter la société québécoise comme un vaste mécanisme aléatoire dans le marché.



coup, c'est tout le corps social qui est forcé de participer à la grande équipée néo-libérale et à la conquête des nouveaux marchés. C'est aussi dans ce contexte que se profile la grande singularité du modèle québécois, à savoir la concertation des intervenants économiques vers les grands buts communs qui sont synonymes de ceux des grands exportateurs québécois. En d'autres termes, et pour nous résumer, la gouvernance politique québécoise apparaît résolument néo-libérale, renonçant à son leadership politique pour s'abandonner aux diktats du commerce international.

Il nous semble que le crépuscule de ce qu'il faudra bien appeler le moment néo-libéral tient à la conception même d'une régulation politique et économique par le marché. Le marché vu comme un jeu a en effet d'importantes limites. La participation aux échanges marchands est impensable sans l'illusion de la victoire. Or, le grand moment de libéralisation que traverse l'Occident depuis quelques années et les importantes restructurations économiques qui en découlent, permettront, tôt ou tard, de discerner les agents à qui profitent véritablement cette restructuration. Dès lors, il ne s'agira plus que de désillusions, mais surtout de discrédit d'un processus marchand poussé dans sa logique la plus folle.

Cette révolte de la raison, même si elle se voile dans la morosité ambiante, prend différentes formes dans la société québécoise. Alors que le marché qui chante sonne de plus en plus faux, le futur québécois se conjugue aux suffixes du postmodernisme: néo et rétro. Des politiciens des années 1970 font un retour en politique, la mode est résolument rétro. Les Doors vendent mieux morts que vivants et les négociations constitutionnelles sentent le patchouli. Devant un horizon bouché, la révolte québécoise de la raison prend la forme d'une fuite en arrière dans l'Histoire. Au-delà des phénomènes de mode, c'est tout l'imaginaire collectif qui est traversé par les fantômes d'une autre époque.

C'est aussi dans cette rétro-Histoire, dans cette réécriture du passé, que s'incarne l'un des plus profonds malaises de la société québécoise: le triomphe des idéologies molles. Dans le sillage d'un libéralisme mal digéré, le Québec règle ses comptes en revisitant l'Histoire. L'exorcisme du nazisme québécois à la télé ou dans les nouveaux procès intentés contre Lionel Groulx et au Devoir, l'expiation des crimes contre les autochtones québécois dans la trituration de l'Histoire en sont des exemples illustres. Après les droits individuels, les droits collectifs et les droits acquis, voilà venir l'ère des droites rétroactives.

Il est clair qu'à travers cette révolte, elle-même à la suite des excès de la métaphysique du jeu et du marché, se profile l'image d'une société en rupture historique. Cela ne devrait guère nous étonner puisque, en quelque sorte, cette schizophrénie entre présent et passé, entre l'enfer des années 1990 et le paradis québécois perdu, n'est que le corollaire de la rupture que nous identifions plus tôt entre politique et société. Cette schizophrénie nous permet de mieux comprendre les malaises de la société québécoise à composer avec les réalités actuelles comme la multiethnicité, la tolérance, les questionnements autour de la souveraineté nationale et l'interdépendance entre les peuples.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chertier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paire, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Talifer, Danny Vear, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique: Gérard Berube (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clement Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commiss), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA DIRECTION ARTISTIQUE** Lucie Lacava. **LA PUBLICITÉ** Lucie Pissoneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Latleur (réceptionniste). **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Legaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christianne Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. **LA PRODUCTION** Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline DesRosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. **LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS** Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge Cesar, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Desirée Szucsany, Marc Vigneault. **CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

Israël poursuit son «règlement de compte»

Les derniers bilans des raids contre le Sud-Liban font état de 38 morts et 143 blessés

L'opération militaire «Règlement de compte» menée par Israël contre des positions du Hezbollah au Liban s'est poursuivie hier pour la deuxième journée consécutive. L'engrenage attaques-représailles pourrait menacer le processus de paix, à quelques jours de l'arrivée du secrétaire d'État américain Warren Christopher dans la région. Les derniers bilans des raids israéliens et des représailles du Hezbollah font état de 38 morts et de 143 blessés dans les deux camps.

D'APRÈS AP, AFP ET REUTERS

Les attaques aériennes, navales et d'artillerie lancées depuis dimanche par l'armée israélienne dans la moitié sud du Liban et contre le port de Tripoli, au nord, ainsi que les roquettes Katiousha tirées en riposte sur le nord d'Israël par les intégristes pro-iraniens du Hezbollah ont fait au total, des deux côtés de la frontière, au moins 38 morts et 143 blessés.

Israël a fait état de quatre morts et de 24 blessés: deux civils ont été tués et 24 autres blessés dimanche lors d'une attaque à la roquette contre la ville de Kyriat Chmona (nord d'Israël). Plus de la moitié des 23 000 habitants de la ville auraient pris la fuite. Par ailleurs, deux soldats ont trouvé la mort hier lors d'une embuscade dans la

«zone de sécurité» revendiquée par la milice pro-syrienne d'Amal.

Le bilan, côté libanais, s'élèverait donc à 34 morts et 121 blessés. Il s'agit des attaques les plus meurtrières depuis la fin de la guerre du Liban en mai 1985. Depuis Tunis, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a affirmé que «de nombreux Palestiniens ont été tués» et que des dizaines ont été blessés — parmi lesquels des femmes et des enfants — lors des attaques menées contre les camps de réfugiés.

A ce bilan des victimes viennent s'ajouter les 50 000 civils libanais et palestiniens contraints de fuir les bombardements et leurs villages de la plaine de la Bekaa pour des régions plus au nord. La radio «La voix du sud» tenue par la milice pro-israélienne de l'Armée du Liban-Sud (ALS) avait diffusé des messages d'avertissement à la population de cette région pour leur demander d'évacuer avant 16h00 locales. A Nabatieh, les bombardements étaient tellement violents que les habitants n'ont pas pu quitter leurs maisons.

En Galilée (nord d'Israël), quelque 150 000 Israéliens vivant dans la région frontalière du Liban ont passé la nuit de dimanche à lundi dans des abris souterrains et plusieurs maires de la région projetaient de faire évacuer les enfants et les personnes âgées ou handicapées vers des zones épargnées par les tirs du Hezbollah.

L'opération de Tsahal a été menée en représailles contre les attaques du Hezbollah qui ont causé la mort de sept soldats israéliens depuis le 8 juillet, sans compter les deux tués d'hier. Elle visait des positions du Hezbollah et

celles d'extrémistes palestiniens soutenus par la Syrie dans le sud du Liban. Des bases palestiniennes situées près du camp de réfugiés de Baddaoui (nord du Liban) ont également été pilonnées.

Christopher y va quand même

Cette nouvelle escalade de la violence intervient à quelques jours de l'arrivée de Warren Christopher au Proche-Orient. Le secrétaire d'État américain, dont la tournée doit débuter dimanche, a estimé que cette flambée «va à l'encontre des négociations de paix».

Les raids israéliens ne devraient pas affecter le voyage du secrétaire d'État, a indiqué hier à Washington le porte-parole du département d'État. «Je n'ai connaissance d'aucune modification dans le programme» de M. Christopher, a déclaré M. Michael McCurry au cours d'un point de presse.

M. Christopher a blâmé hier à Singapour le mouvement libanais pro-iranien Hezbollah pour les violences actuelles au Liban.

De son côté, Paris, qui se dit «préoccupé» par la situation, «appelle Israël à mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette initiative qui porte atteinte à la souveraineté du Liban et risque de mettre en danger le processus de paix au Proche-Orient».

Le Liban a demandé hier une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour discuter des attaques israéliennes contre son territoire. Mais il a un peu plus tard suspendu sa requête, apparemment à la demande des

États-Unis.

Le président du Conseil de sécurité, le Britannique David Hannay, avait prévu hier soir des consultations privées consacrées à la requête libanaise. Il a annoncé ensuite que les consultations avaient été reportées à la demande du Liban.

Les États-Unis ont demandé au Liban de suspendre sa requête parce qu'ils voulaient éviter un débat acerbe alors que le secrétaire d'État américain est attendu au Proche-Orient, dit-on de source proche du Conseil de sécurité.

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a de son côté déploré les raids israéliens ainsi que les attaques aux roquettes lancées par des maquisards intégristes contre le nord d'Israël.

«Le secrétaire général est inquiet et profondément préoccupé par l'escalade de la violence entre Israël et le Liban», dit une déclaration diffusée par un porte-parole de l'ONU.

Le secrétaire général a donné pour consigne au commandant de la FINUL (force d'interposition de l'ONU) d'exhorter les deux parties à faire preuve d'un maximum de retenue, poursuit la déclaration.

L'ambassadeur d'Israël aux Nations unies, Gad Yaacobi, a rencontré hier David Hannay et lui a adressé une lettre expliquant la position de son pays.

Pendant de nombreux mois, Israël a fait preuve de retenue face à des attaques du Hezbollah et d'autres organisations terroristes. Face à la récente recrudescence des attaques terroristes, Israël s'est senti contraint à riposter», dit la lettre.

POLICIERS

Possibilité de «journées d'études»

SUITE DE LA PAGE 1

Peu bavards, les représentants syndicaux n'ont pas voulu préciser la nature de la «stratégie» à venir. «On va élaborer des stratégies communes. Ça peut être des choses qui ont déjà été faites. Ça peut être de nouvelles choses. Mais on va en parler entre nous avant d'en parler publiquement», a dit Jean-Guy Roch, président de la Fédération des policiers du Québec qui représente 4600 agents de 151 municipalités.

Les policiers municipaux pourraient reprendre les moyens de pression qu'ils ont délaissés au début des vacances de la construction. Ils pourraient à nouveau cesser d'émettre des contraventions. Ils pourraient également tenir des «journées d'étude».

En fin de semaine, le président de l'Union des municipalités du Québec, Ulric Blackburn, avait pressé Québec et le ministre de la Sécurité publique et des Affaires municipales Claude Ryan d'adopter une loi spéciale pour mettre au pas les corps de police qui reprendraient leurs moyens de pression.

Le ministre Ryan n'a pas voulu commenter hier les propos de M. Blackburn. Mais, à tour de rôle, les représentants syndicaux ont dénoncé ces propos. «Avant de penser à faire des lois spéciales, il faudrait voir ce qui va se produire. Pour le moment, sa déclaration est prématurée. On verra au mois d'août», dit Jocelyn Turcotte, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec.

«Le président de l'UMQ compte avec les représentants du gouvernement. Québec nous a sorti cette

«Le président

de l'UMQ

compte avec

Québec»,

dit Yves

Prud'Homme

ministre va lui accorder une loi spéciale», a affirmé M. Roch.

Au début de la rencontre qui se tenait à l'hôtel des Gouverneurs, sur l'île Charron, les représentants syndicaux ont expliqué qu'ils voulaient présenter leur stratégie et les résolutions adoptées à leur bureau de direction syndical respectif.

«Nous avons un objectif commun: conclure des ententes entre les trois associations policières», a dit Yves Prud'Homme.

Le président de la Fraternité a souligné qu'il voulait également «discuter des alternatives» qui s'offraient aux policiers s'ils n'arrivaient pas à négocier un nouveau contrat de travail avec leurs employeurs.

A ce chapitre, les policiers de la Sûreté du Québec se retrouvent dans une situation privilégiée. Contrairement à leurs collègues de la CUM, ils ont entrepris des négociations avec leur employeur le 15 juillet dernier.

«Nous continuons nos rencontres exploratoires et nos discussions. Le gouvernement n'a pas encore fait preuve de mauvaise foi», a dit Jocelyn Turcotte, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec qui représente les 4530 agents de la SQ.

De leur côté, une trentaine de corps de police municipaux auraient entamé des négociations avec leurs employeurs.

Dans les prochaines semaines, les policiers de la SQ pourraient se retrouver dans une position difficile s'ils devaient conclure une entente avec Québec. Ils pourraient se retrouver forcés de prendre le relais des policiers municipaux lorsque ceux-ci décideront de la reprise de leurs moyens de pression.

C'est là une éventualité qui ne plaît guère aux policiers municipaux qui pourraient voir désamorcer leurs moyens de pression. Les policiers municipaux «pourraient utiliser des moyens de pression qui ne mettraient pas en danger la sécurité publique» et les policiers de la SQ «n'auraient pas besoin d'intervenir», a souligné M. Turcotte. Il a toutefois refusé de préciser quels sont les moyens de pression sécuritaires envisagés.

SUITE DE LA PAGE 1

voqué le fait qu'«en matière linguistique, une plainte déposée au Québec est totalement ignorée, alors que lorsqu'on agit en dehors, ça fonctionne».

De fait, ce serait plutôt «le gouvernement qui provoque (les anglophones) depuis environ 20 ans», a-t-il noté, ajoutant que l'inscription ne faisait que «décrire aux touristes américains l'état du Québec du point de vue des libertés de la personne. Et nous avons choisi d'utiliser les mots de Robert Bourassa, qui expliquait en 1988 que nous avons suspendu les libertés fondamentales en défendant la loi 178.»

«Ce n'est pas notre message, c'est celui du premier ministre du Québec.»

Lorsqu'on lui fait remarquer que les propos de M. Bourassa avaient été tenus au moment du débat sur la loi 178 et le recours à la clause dérogatoire, débat qui a depuis été réglé avec la loi 86, M. Donderi n'en démord pas.

«En elle-même, la loi 86 ne change rien. Elle ne garantit rien du point de vue de l'exposition des autres langues que le français, parce que tout est laissé à la discrétion du cabinet, qui peut procéder par règlement. Elle continue de considérer le fait de parler anglais comme un privilège, alors qu'il s'agit d'un droit», s'insurge le professeur.

M. Donderi a admis qu'il existait une certaine tolérance au Québec à l'égard de la question linguistique,

DÉBAT

«Le gouvernement provoque depuis 20 ans»

tolérance qui est d'ailleurs «bienvenue», mais, soutient-il, «la loi ne reflète pas cette tolérance».

Aussitôt mis en place et «inauguré» dans les formes — Cit-Can avait convoqué une conférence de presse —, le panneau a déclenché un concert de réactions défavorables. L'avocat Julius Grey, lui aussi professeur à McGill et bien connu pour sa défense des droits anglophones, a pour sa part parlé d'un geste «ridicule».

«M. Donderi a le droit de dire tout ce qu'il veut dire. Les gens ont le droit le plus parfait de dire des sottises. Mais en même temps, je ne crois pas que cela puisse représenter la majorité, ni des anglophones ni des francophones», a dit M. Grey.

Chez Alliance Québec, la directrice générale Victoria Percival-Hilton a précisé que son organisme n'était «pas du tout d'accord» avec la démarche de Cit-Can, tout en reconnaissant par contre qu'ils ont le droit de s'exprimer, en tant qu'individus, de la façon qu'ils jugent appropriée.

Quant au chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, il a qualifié l'initiative de «geste totalement inacceptable qui va empoisonner à nouveau l'atmosphère du débat linguistique, qui aurait besoin d'un peu de compréhension, de dialogue et de calme. Cela va jeter une ombre sur le Québec à l'étranger.»

Cit-Can compte donc sur la vigilance des Américains pour forcer la main de Québec, de la même manière que «c'est l'ONU qui a décidé que le Québec et le Canada avaient tort en laissant la loi 178 en place».

SUITE DE LA PAGE 1

comme s'ils débarquaient sur la planète Mars.»

Pour aider à déchiffrer les codes mystérieux de la grande ville, les autochtones ont mis sur pied depuis quelques années des services qui leur sont spécifiques adressés. Centre d'amitié, services judiciaires, médicaux ou d'hébergement aident Abénakis, Montagnais, Cris, Inuit ou Ojibway à s'y retrouver dans les dédales du Grand Montréal.

Ida Lavillois-Williams, arrivée à Montréal il y a 20 ans en provenance de Restigouche, en Gaspésie, veut prévenir aux nouveaux arrivés les désagréments qu'elle a connus. «Je connais les problèmes auxquels doivent faire face les autochtones qui débarquent en ville», dit la directrice du Centre d'amitié. Ils ont des problèmes de langue: 60% ne parlent qu'anglais et leur langue maternelle, mais, surtout, ils souffrent de sous-qualification chronique, un chemin direct vers le chômage. Le centre concentre ses efforts sur ce problème. Deux employés conseillent et orientent les gens, et offrent la possibilité de compléter le cours secondaire (76% n'ont pas obtenu ce diplôme), et de commencer le collégial.

Au Canada, les autochtones forment la communauté la plus pauvre, celle qui connaît les taux de chômage les plus élevés (jusqu'à 80% sur certaines réserves). La situation ne change guère pour ceux qui sont transplantés en ville, même si les opportunités sont plus grandes. «Ils

n'ont souvent pas les qualifications minimales requises, admet Ida Williams. Ils se retrouvent trop souvent avec le BS comme seule ressource.»

Dans leur recherche hypothétique d'emploi, plusieurs autochtones se plaignent de discrimination. Tous ont leur petite histoire de racisme. Les deux années qui ont suivi la crise d'Okla ont été riches en remarques désobligeantes. «Il y a 20 ans, dit Véronique Thusky, une Algonquienne qui travaille au Centre d'amitié, mon visage passait inaperçu, tandis que la langue posait problème. Aujourd'hui, c'est l'inverse.» Les autochtones se font demander des cigarettes bon marché, et on leur rappelle sans cesse, surtout depuis que la récession s'éternise, qu'ils ne payent ni taxes, ni impôts. «Une amie de ma fille est arrivée un jour à la maison en me disant que les Indiens étaient les gens les plus riches au Canada, car ils ne payaient pas de taxes», dit Barbara Wilde-Lachène.

Malgré cela, malgré les difficultés, la plupart se sont habitués à la ville et ne veulent plus retourner vivre dans leur réserve, ne serait-ce que par manque total d'opportunité d'emploi. Même s'ils ne peuvent pas «s'habituer totalement au béton», comme le dit une vieille Montagnaise, Montréal devient souvent leur véritable foyer. La réserve reste le lieu des vacances et des souvenirs, doux ou violents.

DEMAIN: Petite criminalité et grande misère

Les députés ontariens donnent l'exemple

Toronto (PC) — Les députés ontariens «donneront l'exemple» et subiront une réduction de leur salaire de 5,5% pour soutenir l'objectif du gouvernement de réduire de 2 milliards\$ les salaires de la fonction publique, dans le cadre de son «contrat social».

«Je reçois moins, a dit le premier ministre Bob Rae en expliquant que son gouvernement tentait de donner l'exemple dans ses négociations avec les 950 000 employés du secteur public de la province. Les députés gagnent moins et nous demandons aux autres de faire la même chose. Ce n'est pas populaire.»

Les trois partis ont accepté la réduction de salaire à la suite d'une modification à la Loi du contrat social, qui impose un gel des salaires de trois ans et davantage de congés sans solde aux fonctionnaires, à moins que ceux-ci n'aient négocié des ententes de réduction des coûts d'ici lundi prochain.

La réduction des salaires des législateurs est rétroactive au 14 juin, mais exclut certaines allocations, comme les frais de voyage et d'hébergement.

La réduction signifie que le salaire de base d'un député, 44 675\$, baissera de 2457\$. Le premier ministre

Rae, qui gagne 98 346\$ par an plus une allocation non imposable de 14 984\$, touchera 6200\$ de moins par an avec la réduction.

Les députés ontariens n'ont pas eu droit à une augmentation de leur rémunération depuis le 1er avril 1989. Le gouvernement a fait savoir qu'il épargnerait environ 460 000\$ par an en réduisant les salaires des 130 membres de l'Assemblée législative.

Mais un député conservateur a soutenu hier que la réduction aurait dû inclure les pensions et autres avantages dont jouissent les législateurs.

Et un libéral a fait valoir que la réduction aurait dû entrer en vigueur le 1er avril, soit au début de l'exercice fiscal, et non le 14 juin, une date qui signifie que la réduction de salaire pour cette année est inférieure à 5%.

Entre-temps, le Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario a annoncé qu'il reprendrait les négociations avec le gouvernement après avoir quitté les pourparlers pour protester contre les demandes de mises à pied au sein de ses 65 000 membres directement à l'emploi de la province.

CANADAIR

Une version allongée du Challenger

SUITE DE LA PAGE 1

vol. Au moment d'aller sous presse, on ne savait pas les causes de l'accident, mais une enquête était, disait-on, déjà en cours. Cet appareil a reçu son homologation de type de Transport Canada le 31 juillet 1992 et les Américains ont fait de même à la mi-janvier 1993. Les tests en vol qui avaient lieu hier portaient sur des options et modifications au RJ, en prévision de demandes éventuelles des clients.

Le RJ, qui est une version allongée du Challenger, pour le transport commercial de 50 passagers sur de moyennes distances, s'est écrasé à 9 milles au nord de Pratt, un petit village, qui est lui-même à 60 milles à l'ouest de Wichita, ville du Kansas, qui est la maison-mère de Learjet, un fabricant américain d'avions d'affaires, dont Bombardier s'est porté acquéreur en juin 1990. Deux mois plus tard, la direction de Bombardier décidait de mettre sur pied à Wichita un centre d'essai d'où devait dorénavant s'effectuer la plus grande partie du programme de certification du RJ, ce qui incluait bien sûr les tests en vol.

On imagine facilement que les dirigeants de Bombardier se demandent maintenant si un tel accident de parcours aura des répercussions sur la vente de l'appareil, qui jusqu'à maintenant a satisfait ses acquéreurs au-delà de ce qu'ils en attendaient. C'est ce qu'ont notamment affirmé les représentants de Luftansa CityLine, qui fut la première compagnie à acquérir et à mettre en service le RJ sur ses vols réguliers en Europe. Le premier appareil fut livré à Lufthansa le 19 octobre 1992. Jusqu'à hier, le RJ n'avait connu aucun accident.

Il y a un mois, Canadair avait livré un total de 12 avions RJ, dont huit à Lufthansa CityLine, un à la société Xerox et trois à Comair, qui est un transporteur régional associé à Delta Airlines. Le prix de vente du RJ était l'an passé de 15 à 16 millions\$ US. Le ralentissement économique des dernières années a affecté la vente des avions, le RJ comme les autres. Bombardier compte sur la reprise pour augmenter sensiblement le carnet de commandes de sa division aéronautique.

Globalement, le programme pour le RJ prévoit la fabrication de 400 appareils pour un marché mondial potentiel de 1200 appareils dans cette catégorie. Il faudra vendre 200 avions seulement pour couvrir les sommes investies pour la mise au point du programme.



C'est un appareil comme celui-ci, mais ne portant pas les couleurs de cette compagnie aérienne, qui s'est écrasé lors de tests en vol dans la région de Wichita.